

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N° 3

156^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAADSéance du - Vergadering van
30 mars -- maart 2022

PRESIDENTE - VOORZITSTER

CÉCILE JODOGNEBourgmestre ff - wnd BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARISBureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

ASBL Jeunesse 1030 - Remplacement de Monsieur Elyass EL YAKOUBI par Madame Muriel FAGOT à l'AG et au CA -- VZW Jeugd 1030 - Vervanging van de heer Elyass EL YAKOUBI door mevrouw Muriel FAGOT in de AV en de BR355

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGERBudget et contrôle -- Begroting & controle

Motion relative au coût de l'aide sociale supporté par le budget communal -- Motie over de kosten van de sociale hulp te betalen door de gemeentebegroting356

Budget -- Begroting

Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales - Plans financiers 2022-2024 - Avenant à la convention de prêt - Approbation -- Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thésaurieën - Financieel plan 2022-2024 - Aanhangsel aan de leningovereenkomst – Goedkeuring360

Contrôle -- Contrôle

ASBL "Jeunesse 10 30" - Comptes 2019 - Prise d'acte -- VZW "Jeunesse 10 30" - Rekeningen 2019 - Akte nemen.....361

ASBL "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" en abrégé "AML de Schaerbeek" - Comptes 2020 - Prise d'acte -- VZW "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" in afkorting "AML de Schaerbeek" - Rekeningen 2020 - Akte nemen362

ASBL "Society Against Violent Extremism Belgium" en abrégé "S.A.V.E." - Comptes 2020 - Prise d'acte -- VZW "Society Against Violent Extremism Belgium" in afkorting "S.A.V.E." - Rekeningen 2020 - Akte nemen362

ASBL "TRANSIT" - Comptes 2020 - Prise d'acte -- VZW "TRANSIT" - Rekeningen 2020 - Akte nemen363

Fabrique d'Eglise Sainte Marie - Budget 2022 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Sint Maria – Begroting 2022 - Gunstig adviseren364

| | |
|---|-----|
| Fabrique d'Eglise Epiphanie - Compte 2021 - Aviser favorablement -- Kerkfabriek Epifanie - Rekening 2021 - Gunstig adviseren | 365 |
|---|-----|

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Mobilité -- Mobiliteit

| | |
|--|-----|
| Demande d'autorisation du chef de corps pour le placement et l'utilisation de bodycam sur le territoire de la commune de Schaerbeek - Approbation -- Toestemmingsaanvraag van de korpschef voor de plaatsing en het gebruik van bodycams op het grondgebied van de gemeente Schaarbeek – Goedkeuring | 366 |
| Mise en œuvre du plan régional de mobilité Good Move - Contrat local de mobilité (CLM) "Colignon-Josaphat" - Scénarios de circulation - Pour information -- Uitvoering van het regionaal mobiliteitsplan Good Move - Lokaal mobiliteitscontract "Colignon-Josafat" - Verkeersscenari - Ter informatie | 370 |

Logement -- Huisvesting

| | |
|---|-----|
| Partenariat Commune - Asbl Comme chez toi - Convention 2022 – Approbation -- Samenwerking Gemeente - Vzw Comme chez toi - Overeenkomst 2022 – Goedkeuring | 384 |
|---|-----|

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Affaires juridiques -- Juridische zaken

| | |
|--|-----|
| Convention d'occupation-type des "espaces de proximité", à conclure avec les associations partenaires, pour les occupations récurrentes, ainsi qu'au Règlement général pour l'occupation de locaux et terrains communaux, pour y prévoir exclusivement le renouvellement des conventions d'occupation conclues avec les associations partenaires, au terme de leur durée d'un an (correspondant à une année scolaire ou une année civile), par tacite reconduction - Modifications - Approbation -- Bezettingsovereenkomst-type van de "buurtruimtes", te sluiten met de deelnemende verenigingen, voor de terugkerende bezettingen, alsmede aan het Algemeen reglement voor de bezetting van gemeentelijke lokalen en terreinen, om er uitsluitend de vernieuwing van de bezettingsovereenkomsten gesloten met de deelnemende verenigingen op het einde van de duur van een jaar (overeenstemmend met een schooljaar of een kalenderjaar) bij stilzwijgende verlenging in te voegen - Wijzigingen – Goedkeuring | 386 |
|--|-----|

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

| | |
|---|-----|
| Immeuble sis Rue de l'Agriculture 110 - Mandat de gestion à l'asbl A.S.I.S. pour le gestion locative de 3 logements communaux - Approbation -- Gebouw gelegen Landbouwstraat 110 - Beheermandaat aan de vzw A.S.I.S. voor verhuurbeheer van 3 gemeentelijke woningen – Goedkeuring | 387 |
|---|-----|

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES

Appui -- Steun

| | |
|---|-----|
| Modification du cadre du personnel et du personnel ACS - Approbation -- Wijziging van de personeelsformatie en van de Gesco's personeelsformatie – Goedkeuring | 388 |
|---|-----|

INFRASTRUCTURES -- INFRASTRUCTUUR

| | |
|--|-----|
| SP&EV / Voirie - Plan de Végétalisation de l'Espace Public (PVEP) 2021-2035 – Approbation -- SN&GR / Wegen - Vergroeningsplan voor de Openbare Ruimte (VPOR) 2021-2035 – Goedkeuring | 398 |
|--|-----|

Equipement -- Uitrusting

| | |
|--|--|
| Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de livres aux bibliothèques communales francophones - Choix du mode de passation et | |
|--|--|

| | |
|--|-----|
| fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor de levering van boeken aan Franstalige gemeentelijke bibliotheken - Keuze van de wijze van gunning en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie | 398 |
| <u>Bâtiment -- Gebouwen</u> | |
| Site Eenens/Voltaire : construction d'un bâtiment passif comprenant une crèche (Altair) de 48 lits et une extension de l'Institut Technique Frans Fischer - Augmentation de la dépense - Approbation -- Site Eenens/Voltaire : bouw van een passiefgebouw omvattende een kinderdagverblijf (Altair) met 48 bedden en een uitbreiding van het Technisch Instituut Frans Fischer - Verhoging van de uitgave – Goedkeuring..... | 399 |
| Infrastructures sportives - Marché public de travaux - Mise à niveau de l'éclairage du terrain de football du stade du Crossing - Procédure de passation & conditions du marché – Procédure négociée sans publication préalable - Pour information -- Sportinfrastructures – Overheidsopdracht voor werken – Updaten van de verlichting van het voetbalterrein van het Crossing-stadion – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht – Onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking - Ter informatie..... | 401 |
| PlaNet'S – Marché de services – Nettoyage des vitrages de divers bâtiments communaux en 2022 – Procédure de passation et conditions du marché – Procédure négociée sans publication préalable - Pour information -- PlaNet'S – Overheidsopdracht voor diensten – Schoonmaak van de ramen van verschillende gemeentegebouwen in 2022 – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking - Ter informatie | 403 |
| PlaNet'S – Nettoyage et entretien de l'Institut Technique Frans Fischer, ITFF-section Ruche & les PSE, par le secteur privé durant l'année scolaire 2022-2023 - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- PlaNet'S – Schoonmaak en onderhoud van het Technisch Instituut Frans Fischer, TIFF-afdeling Bijenkorf & de PSE-centra door de privésector tijdens het schooljaar 2022-2023 - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie | 405 |
| Antenne de police KOBAN - Brabant, rue Brichaut 2 - Remplacement de la porte de garage suite à un sinistre - Procédure de passation, conditions du marché de travaux et désignation de l'adjudicataire - Pour information -- Politieantenne KOBAN - Brabant, Brichautstraat 2 - Vervanging van de garagepoort ten gevolge van een schadegeval - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht voor werken en aanduiding van de opdrachtnemer - Ter informatie | 407 |
| Bâtiment sis rue Verte 216 - Aménagement des 2e, 3e et 4e étages - Marché de travaux - Procédure de passation et conditions du marché - Approbation -- Gebouw gelegen Groenstraat 216 - Inrichting van de 2de, 3de en 4de verdieping - Opdracht voor werken - plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht – Goedkeuring | 409 |
| Infrastructures sportives - Marché de travaux en vue du renouvellement du gazon synthétique du terrain principal (T-1) du stade Wahis, avec remplissage de granulats de liège - Procédure de passation et conditions du marché - Approbation -- Sportinfrastructures - Opdracht voor werken met het oog op de vernieuwing van het kunstgrasveld van het hoofdterrein (T-1) van het stadion Wahis, met een vulling van kurkgranulaten - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht – Goedkeuring | 411 |
| <u>Contrats de quartier -- Wijkcontracten</u> | |
| Contrat de quartier durable Pogge, Opération 3-1 - Espace public - Marché de travaux - Attribution du marché de travaux (majoration de dépense) - Approbation -- Duurzaam wijkcontract Pogge, Operatie 3-1 - Openbare ruimten - Contract voor | |

| | |
|--|-----|
| werken - Gunning van de opdracht voor werken (verhoging van de uitgave) – Goedkeuring | 413 |
| <u>Urbanisme et environnement -- Stedenbouw & leefmilieu</u> | |
| Demande de permis d'urbanisme générant des charges d'urbanisme à affecter à la mise à disposition et la gestion d'un parking vélos public souterrain dans le bien rue Godefroid Devreese, 34 - Projet de convention de coopération entre la Commune, le maître d'ouvrage et le futur exploitant - Approbation. -- Aanvraag om stedenbouwkundige vergunning met stedenbouwkundige lasten te bestemmen voor de terbeschikkingstelling en de uitbating van een ondergrondse publieke fietsenstalling in het gebouw Godefroid Devreesestraat, 34 - Ontwerp van samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente, de bouwheer en de toekomstige uitbater - Goedkeuring..... | 415 |
| <u>VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)</u> | |
| Motion - Soutien à l'Ukraine -- Motie - Steun aan Oekraïne..... | 419 |
| Programme de Cohésion sociale 2016-2020 - Avenant n°7 au Contrat communal - Approbation -- Programma 2016-2020 voor de Sociale Cohesie - Wijzigingsvoorstel nr 7 aan de gemeentelijk overeenkomst – Goedkeuring..... | 428 |
| <u>Enseignement néerlandophone -- Nederlandstalig onderwijs</u> | |
| Nouvelles descriptions de poste de la communauté scolaire (OCSG) Groot-Bos-aan- Zee - Approbation -- Nieuwe functiebeschrijvingen van de scholengemeenschap (OCSG) Groot-Bos-aan-Zee – Goedkeuring..... | 429 |
| Service Nederlandstalig Onderwijs - Payement des factures d'Eurocom Software suite à l'implémentation du software d'enregistrement pour les services d'accueil, pour la fourniture des potages, repas chauds et fruits, TJEK. -- Dienst Nederlandstalig Onderwijs - Betaling facturen Eurocom Software naar aanleiding van de implementatie van de registratiesoftware voor opvangdiensten, het aanbieden van schoolmaaltijden, soep en fruit, TJEK. | 430 |
| <u>Sports -- Sport</u> | |
| Subside exceptionnel à l'asbl Xtreme Team Parkour - Approbation -- Uitzonderlijke subsidie voor de vzw Xtreme Team Parkour – Goedkeuring | 432 |
| <u>Solidarité et Egalité des chances -- Solidariteit & Gelijke kansen</u> | |
| Mise en place d'un plan Handicap 2021-2023 - Approbation -- Uitvoering van een Schaarbeeks Plan voor Mensen met een beperking 2021-2023 – Goedkeuring..... | 433 |
| <u>ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS</u> | |
| <u>Stratégie & maîtrise des processus -- Strategie & procesbeheer</u> | |
| Enseignement fondamental - Scission de l'Ecole communale fondamentale René Magritte en deux écoles autonomes (maternelle et primaire) - Démarches administratives officielles auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. -- Basisonderwijs - Splitsing van de gemeentelijke basisschool René Magritte in twee onafhankelijke scholen (kleuter en lager) - Officiële administratieve procedures bij de Federatie Wallonië-Brussel..... | 435 |
| Réseau Coordination Enfance asbl : Avenant à la convention pluriannuelle 2020-2025 modifiant les articles 2§4 et 3§1 al. 2 et remplaçant l'avenant du 28 avril 2021 - Approbation -- VZW Réseau Coordination Enfance - Aanhangel bij de | |

| | |
|--|-----|
| beheerscontract 2020-2025 wijzigend de artikels 2§4 et 3§1 al. 2 en vervangend de aanhangsel van 28 april 2021 | 438 |
|--|-----|

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

| | |
|--|-----|
| Le projet de réaménagement de l'avenue Princesse Elisabeth (Motion de Monsieur Matthieu DEGREG) -- Het ontwerp voor de herinrichting van de Prinses Elisabethlaan (Motie van de heer Matthieu DEGREG) | 440 |
| L'organisation d'une consultation populaire sur le plan Good Move Schaerbeek (Motion de Monsieur Matthieu DEGREG) -- De organisatie van een burgerraadpleging over het plan Good Move Schaerbeek (Motie van de heer Matthieu DEGREG) | 444 |
| Les nuisances sonores et incivilités rue Verte (Demande de Madame Naïma BELKHATIR) -- De geluidsoverlast en onbeschaafdheid in de Groenstraat (Verzoek van Mevrouw Naïma BELKHATIR) | 445 |
| La solidarité avec la Palestine (Demande de Monsieur Yuri DE BELDER) -- De solidariteit met Palestina (Verzoek van de heer Yuri DE BELDER) | 446 |

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

| | |
|--|-----|
| Séniorie Brems – L'accessibilité pour les habitants - Pannes d'ascenseurs (Question de Monsieur Matthieu DEGREG) -- Seniorie Brems - Toegankelijkheid voor de bewoners - Panne van de liften (Vraag van de heer Matthieu DEGREG) | 447 |
|--|-----|

30.03.2022

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 30 MARS 2022
VERGADERING VAN 30 MAART 2022

PRÉSENTS-AANWEZIG : Mme-mevr. Cécile Jodogne, Bourgmestre ff-Présidente-wnd Burgemeester-Voorzitster; M.-h. Vincent Vanhalewyn, Échevin-Schepen; M.-h. Mehmet Bilge, Echevin-Schepen; Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevine-Schepene; M.-h. Michel De Herde, Échevin-Schepen; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, MM.-hh. Thomas Eraly, Quentin Van den Hove, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant, Echevin-Schepenen; MM.-hh. Bernard Guillaume, Georges Verzin, Emin Ozkara, Ibrahim Dönmez, Abobakre BOUHJAR, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mme-mevr. Done Sonmez, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Leila Lahssaini, Leticia Sere, Lucie Petre, M.-h. Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Marie Nyssens, MM.-hh. Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah, Kevin Likaj, Mohamed Echouel, Yuri DEBELDER, Mme-mevr. Maïté Bodart, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. Philippe Den Haene, Secrétaire Communal Adjoint-Adjunct gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : -

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : M.-h. Bernard Clerfayt, Mme-mevr. Fatiha El Khattabi, M.-h. Taoufik Ben addi, Mmes-mevr. Claire Geraets, Fatima Ben Abbou, MM.-hh. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Yusuf Yildiz, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : MM.-hh. Sadik Koksal, Hamza BOUKHARI, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

Mme Jodogne, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'elle ouvre en séance publique à **18 heures et 40 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **mvr. Jodogne**, Burgemeester.

Elle est satisfaite au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **23/02/2022 (18:30)** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **23/02/2022 (18:30)** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

Monsieur De Belder est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal. **De heer De Belder** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.
De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

COMMUNICATIONS – MEDEDELINGEN

* * * * *

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Par motion d'ordre, je voudrais vous demander de bien vouloir reporter deux points qui sont inscrits jusqu'à présent à l'ordre du jour de nos travaux de ce soir. Le premier concerne le point 15, le second le point 16 de notre ordre du jour. Le point 15, effectivement, concerne une modification extrêmement importante du cadre du personnel et des ACS qui entraîne des modifications structurelles qui me semble extrêmement importantes dans un certain nombre de services, qui mérite effectivement qu'on ait au minimum une commission spécifique sur ce sujet, et je demande d'avoir le temps qu'une telle commission soit organisée afin de nous permettre, effectivement, de délibérer en parfaite connaissance de cause lors du prochain Conseil. Le deuxième point concerne le point 16 qui concerne effectivement le Plan de Verdurisation

du territoire communal. Alors là aussi, je pense que nombre d'entre nous ont été pris par le temps, puisque lundi, lorsque la commission de Madame Lorenzino, conjointe avec Monsieur Vanhalewyn, s'est déroulée, seuls trois conseillers étaient présents, en raison du fait que trois autres commissions se déroulaient plus ou moins en même temps. Or il s'agit là d'un point extrêmement important, puisqu'il nous engage jusqu'en 2035, si je ne me trompe, et qui comporte effectivement un certain nombre de chapitres qui ont des incidences importantes sur l'organisation des voiries et sur le stationnement à Schaerbeek. Et je voudrais donc qu'on puisse avoir une commission spécifique dans le mois qui vient, après les vacances de Pâques, bien sûr, pour en parler de manière approfondie, afin que là-aussi, nous puissions prendre des décisions en parfaite connaissance de cause, et pas sur un coin de table comme on le fait pour l'instant. Je vous remercie

Mme la Bourgmestre ff : Alors, Monsieur Verzin, je sais que vous aviez un empêchement lundi, mais ces deux points ont été traités en commission, y compris donc le point 15. On a eu la possibilité de les traiter. La commission RH s'est bien réunie. J'ai explicitement, et Madame de Fierlant a également demandé s'il y avait des questions sur d'autres points de l'ordre du jour de ce Conseil, et il n'y a eu aucune demande. Par ailleurs, Madame de Fierlant le confirme, s'est passé tout à fait correctement, et avec un avis favorable auprès des syndicats. Donc, les procédures se sont faites tout à fait correctement et avec un avis favorable des syndicats. Donc, je ne vois pas pourquoi il faudrait reporter ce point. Mais oui, vous avez le droit. Et donc j'explique aussi comment ces points sont arrivés en proposition au Conseil communal, en respectant l'ensemble des étapes prévues, y compris la possibilité en commission de parler sur ces points. Et s'il y a d'autres questions, quand nous viendrons à ce point dans notre ordre du jour, vous aurez la possibilité encore de poser les questions.

M. Bouhjar : Par motion d'ordre aussi, je ne vais pas répéter ce que mon collègue Verzin a dit, mais le groupe PS rejoint exactement les mêmes demandes que Monsieur Verzin, sur les deux points.

Mme la Bourgmestre ff : Alors, je dois vraiment regretter que vous n'utilisiez pas les moments qui sont prévus pour cela, à savoir les commissions, pour, en effet, faire part de vos remarques, de vos inquiétudes éventuelles, et qu'on ait l'occasion de pouvoir les lever, là où ça doit être fait, à savoir dans les commissions qui sont organisées à cet effet. Donc je déplore vraiment cette manière de procéder. Je la regrette.

M. Mahieu : La première chose que je voulais vous dire, et j'avais levé la main pour cela à la base, c'était que Monsieur Yildiz voulait qu'on l'excuse aussi pour cause de maladie.

Mme la Bourgmestre ff : Mais ça c'était un point qui était prévu, et que je comptais aborder avec vous, et je vous l'ai dit d'ailleurs. Enfin je pense que vous n'étiez pas à la commission où cela a été discuté. Vous n'étiez pas là, mais donc, cela a été confirmé. Mais ici, on est encore dans les demandes de question d'ordre pour l'organisation des commissions. Pour le second point, là aussi, il y a eu une commission qui a été très longue, avec de nombreuses questions. Donc vous me laissez juste vérifier ce qu'il en est par rapport....

M. Vanhalewyn :

M. Verzin :veut faire une motion, par exemple, comme Michel De Herde l'a proposé avec Thomas sur la prise en compte des récits au CPAS, on fait une commission spéciale en dehors du Conseil communal. Je pense que quand on aborde un sujet aussi important que le Plan de Verdurisation, qui a un impact sur plusieurs années, cela vaut la peine de faire une commission spécifique en dehors de la préparation stricte de l'ordre du jour du Conseil communal, et de prendre le temps de le faire, comme Michel De Herde et Thomas Eraly l'ont fait. Cela me paraît de bon alois, et cela permet effectivement de dépassionner le débat

M. Vanhalewyn : On a pris le temps. Il y a 5 personnes de l'administration qui étaient présentes pour répondre à toutes les questions techniques. Alors moi, je veux bien refaire une autre commission pour refaire la même chose. Et à ma commission c'est possible pour ceux qui n'ont pas pu participer à la commission de Madame Lorenzino, on le fait à ma commission. Mais j'attire votre attention que vraiment, on ne va pas prendre l'habitude de refaire deux fois des commissions parce que ça clochait dans votre agenda.

M. Verzin : Je parle vraiment de commissions qui ont un impact sur la durée, et qui méritent effectivement d'être expliquées dans une assemblée plus large que les deux, trois membres de la commission qui étaient présents, en tout cas, lorsque vous avez fait votre commission. Je ne vais pas faire de manœuvre de retardement, je ne veux pas bloquer, mais je pense que cela mérite vraiment un point séparé entre les conseils communaux

Mme la Bourgmestre ff : Avec l'accord des deux échevins, j'espère que cela sera possible aussi pour

les 5 personnes des services qui se sont mobilisées pour, effectivement, trois conseillers présents, de refaire la commission au niveau donc, du Plan de Végétalisation de l'espace public.

M. Vanhalewyn : Et donc, nous fixons cette commission au jeudi 21 avril à 17 h 30, dans mon bureau.

Mme la Bourgmestre ff : Par contre, je propose, et on va voter, Monsieur Verzin, mais je propose que le premier point pour lequel vous avez demandé un report, le point 15, on le maintienne à l'ordre du jour. Et si vous souhaitez un vote, nous le faisons maintenant. Donc je rappelle que cela s'est fait tout à fait dans les conditions, et Monsieur Mahieu n'était pas là effectivement au début, mais j'ai posé la question aussi en fin de commission, en disant : est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas eu de réponse. Et c'est vrai que tout le monde est parti, assez logiquement, il y avait déjà une autre commission qui enchaînait. Et là, ça s'est enchaîné. Mais la question a bien été posée. Donc, je trouve un petit peu étrange, dirons-nous, qu'il n'y ait pas de question, et puis, tout d'un coup, il y ait une demande collective par rapport à ce point-là. Je le regrette, parce que ce n'est pas une manière confortable non plus pour nous de travailler. On est déjà une commune qui organisons systématiquement beaucoup de commissions. Il y a beaucoup d'autres communes où il y a rarement des commissions, ou des commissions courtes où on parle de tout. Donc, je pense qu'on ne peut pas nous reprocher de ne pas vouloir faire correctement, ou faciliter le travail des conseillers, en faisant des commissions qui sont là, vraiment, très régulièrement. Pas chaque fois pour chacun, mais il y a vraiment beaucoup de commissions où nous sommes très ouverts à répondre à toutes les questions. Donc voilà, je pense que je voulais quand même aussi le souligner. Nous allons donc faire un vote sur la demande de report du point 15 qui concerne la modification du cadre du personnel et du personnel ACS, après, je le rappelle, toutes les concertations nécessaires qui ont été faites auprès notamment des représentants des travailleurs, avec un avis favorable. Et qui par ailleurs, découle aussi des différentes réformes qui ont été mises en place par la Région pour ce qui concerne les ACS. Le vote est « oui » si vous souhaitez le report du point 15. Le point 16 donc, nous avons accepté de le reporter en attendant d'une nouvelle commission. Donc, pour le point 15, le « oui » signifie que vous souhaitez le report, le « non » signifie qu'on abordera ce point dans notre ordre du jour et que donc, des questions pourront être posées à ce moment-là, comme toujours. Et qu'il y aura vote sur le point avec le vote normal après qu'il y ait eu la possibilité de poser des questions, comme chaque fois. La demande de report est rejetée.

* * * * *

* * * * *

Mme la Bourgmestre ff : Est-ce que, comme cela a été évoqué, comme cela nous réglons toutes ces questions maintenant, je devais donc aussi vous poser la question de principe d'une tenue des commissions par Zoom, maintenant plutôt Teams. Donc, que les commissions se tiennent par défaut en Teams, mais que par contre, cela ne concerne pas les commissions qui devraient faire l'objet d'une présentation. Là je pense vraiment qu'il est nécessaire de maintenir des réunions en présentiel. Les réunions en Teams n'apportent pas du tout, je trouve, une qualité aux échanges, et je pense que ce serait dommageable. Les présentations, quelles qu'elles soient, du budget, du Plan de végétalisation, ou autres, seraient maintenues en présentiel et que par ailleurs, celles qui se tiennent en visioconférence, j'é mets deux remarques/souhaits, et même obligation au niveau des PV et des présences, que ce soit avec des personnes qu'on ait devant les yeux, qu'on puisse identifier les personnes qui sont là, et donc pas un mur noir. Et que par ailleurs, cela ne remette pas en cause non plus le fait qu'on ne revient pas sur des points qui ont été longuement discutés. Des questions sont toujours possibles, mais que nous pouvons renvoyer aux réponses qui ont été données en commission si des réponses ont déjà été apportées. Est-ce que de cette manière-là, cela convient à tout le monde. Cela n'empêche pas, Monsieur Mahieu, mais on l'a déjà essayé et il n'y a pas de majorité dans un sens ou dans l'autre pour modifier les horaires ou regrouper les commissions. J'ai déjà fait la tentative et on n'arrivait pas à une majorité. Donc, on peut continuer la réflexion et si vous avez des propositions, je n'ai pas de problème par rapport à cela. Mais donc on passe déjà à cette formule-là. Il pourrait toujours encore y avoir de temps en temps des choses. Ce qu'on peut faire et que j'avais déjà proposé, c'est que les échevins, quand ils sont au courant qu'ils n'ont pas de commission, ce serait de dire qu'on adapte un peu les horaires pour élargir par exemple la tenue d'une commission en l'avancant, si la commission précédente n'a pas lieu, ou en la rendant plus longue, si la commission suivante n'a pas lieu. Ça c'est quelque chose que l'on fait déjà comme ça et qu'on peut essayer de systématiser. Est-ce que tout le monde est d'accord, ou en tout

30.03.2022

cas une grande majorité est d'accord sur les principes que je viens de proposer ? OK, donc ça c'est une chose réglée. On mettra cela en avant à partir du mois d'avril. Alors effectivement, je l'ai vu tout à l'heure, message de service, si l'un ou l'autre d'entre vous avait encore des problèmes suite à la migration, par rapport aux connexions, il y a un informaticien qui est là. Monsieur s'installera sans doute un petit peu plus loin, ou dans la salle à côté. Et donc, si vous avez des problèmes, c'est le moment et cela vous évite donc de devoir passer au CTR ou autre. Il est là pour cela.

* * * * *

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS

Bureau des assemblées -- Kantoor der vergaderingen

Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1

ASBL Jeunesse 1030 - Remplacement de Monsieur Elyass EL YAKOUBI par Madame Muriel FAGOT à l'AG et au CA

VZW Jeugd 1030 - Vervanging van de heer Elyass EL YAKOUBI door mevrouw Muriel FAGOT in de AV en de BR

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement son article 120;

Vu les statuts de l'ASBL Jeunesse 1030 (anciennement Sport Schaerbeekois);

Vu la démission de Monsieur Elyass EL YAKOUBI comme représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'ASBL Jeunesse 1030;

Vu le courriel de Madame Deborah LORENZINO, Echevine, proposant de remplacer Monsieur Elyass EL YAKOUBI par Madame Muriel FAGOT;

DECIDE :

de désigner Madame Muriel FAGOT, domiciliée avenue Rogier, 17 à 1030 Schaerbeek comme représentante de la Commune de Schaerbeek à l'AG et au CA, en remplacement de Monsieur Elyass EL YAKOUBI démissionnaire.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikel 120;

Gelet op de statuten van vzw Jeunesse 1030 (vroegere Sport Schaerbeekois);

Gezien het ontslag van de heer Elyass EL YAKOUBI als vertegenwoordiger bij de Algemene Vergadering en de Raad van Bestuur van de vzw Jeunesse 1030;

Gelet op de mail van mevrouw Deborah LORENZINO, Schepen, die mevrouw Muriel FAGOT voordraagt, ter vervanging van de heer Elyass EL YAKOUBI;

BESLUIT :

om mevrouw Muriel FAGOT, Rogierlaan, 17 te 1030 Schaarbeek aan te duiden als vertegenwoordiger van de gemeente Schaarbeek temidden van de AV en de RB van de vzw Jeunesse 1030, ter vervanging van de heer Elyass EL YAKOUBI, ontslagnemende.

* * * * *

Monsieur Boukhari entre en séance -- De h. Boukhari treedt ter vergadering

* * * * *

Motion relative au coût de l'aide sociale supporté par le budget communal**Motie over de kosten van de sociale hulp te betalen door de gemeentebegroting**

M. De Herde : Monsieur Eraly et moi-même, voulons absolument féliciter tous les conseillers communaux qui sont venus à cette commission, et aussi remercier toute une série de conseillers, qui par leurs amendements, ont enrichi la motion initiale. Je veux citer Monsieur Degrez, je veux citer Monsieur Abkouï, je veux citer Monsieur Verzin, je veux citer Madame Chan, Madame Bodart, et je pense que je n'oublie personne. Et donc, cette motion a pour but de sensibiliser les gouvernements, le Fédéral, la Région bruxelloise et aussi les deux gouvernements de communautés sur la situation difficile devant laquelle nous nous trouvons, quand nous devons assumer une part lourde de l'aide sociale qui est distribuée par notre CPAS. Souvenez-vous, nous en avons discuté longuement lors de la discussion sur le budget, et il nous semblait important de mettre la pression sur ces autorités-là pour qu'elles se penchent sur les communes du même profil que nous, qui doivent assumer, vraiment, un nombre de dossiers très important. Et j'espère donc, et Monsieur Eraly aussi, bien entendu, que grâce à cette commission et le bon esprit qui a régné, cette motion fera l'unanimité ce soir. Je pense que Monsieur Eraly complètera mon intervention, et encore merci à tous.

M. Eraly : Très, très court donc. Je m'associe aux remerciements de Monsieur De Herde pour l'excellente tenue des débats et des propositions qui ont été faites. Alors, c'est sûr que nous ne sommes pas LA seule commune à subir de plein fouet les différentes crises, mais c'est clair que Schaerbeek paie aussi un lourd tribut dans toutes ces crises. Et comme on l'a rappelé le mois dernier au Conseil communal, c'est sûr qu'une augmentation de 3% encore du nombre de RIS à Schaerbeek, cela devient compliqué, alors qu'en 2016, on était encore largement moins. Aujourd'hui, il y a pratiquement 20.000 personnes qui dépendent du CPAS, et c'est sûr que pour les finances communales, cela commence à ne plus être tout à fait tenable. Donc vraiment merci à l'ensemble des groupes de soutenir cette motion constructive. Merci beaucoup.

Mme Chan : Merci Madame la Bourgmestre. Au vue des difficultés financières que rencontre la commune, le MR soutiendra cette motion. Mais je voulais tout de même ajouter que lors de situations particulières difficiles, telles que celle que nous vivons, la réponse ne consiste pas en une augmentation de nos dépenses, qui conduit dans la plupart des cas à l'endettement et à la paupérisation de ses pouvoirs publics. Dans le cadre des projets individualisés d'intégration sociale, les CPAS ont aussi une responsabilité pour remettre les bénéficiaires vers d'autres objectifs que la seule dépendance aux allocations sociales. Le meilleur rempart contre la pauvreté, c'est l'emploi. Il y a 200.000 emplois en pénurie dans ce pays. Moyennant parfois une courte formation, ils sont à portée de main pour une majorité de personnes qui préfèrent, d'initiative, ne pas travailler. Alors, ce en quoi il faut investir, c'est dans la formation et dans la mise à l'emploi de ces personnes, pas les renforcer dans l'assistantat. La meilleure protection sociale, c'est bien le travail. Merci.

Mme Lahssaini : Merci Madame la Bourgmestre. Le PTB va bien sûr soutenir cette motion. On est d'accord que la sécurité sociale est la première sécurité pour les travailleurs qui cotisent à chaque fois qu'ils travaillent. Ils cotisent, ils paient cette assurance qu'on a tous collectivement créée pour se prémunir contre des problèmes de chômage, notamment. Donc, vraiment, on soutient bien sûr qu'il faut que cette sécurité sociale fonctionne bien. Il faut aussi que les CPAS, si c'est la dernière solution, soient en mesure d'aider les gens qui le demandent. Mais donc, on avait déjà, comme vous l'avez dit, Monsieur De Herde, on avait déjà évoqué cette question lors du budget, et donc pour nous c'est vraiment important de souligner cela, mais il faut aussi souligner, comme on l'a déjà dit, que cette sécurité sociale, elle a déjà été attaquée par le passé. L'accès au chômage a été attaqué. On a organisé la chasse aux chômeurs, l'exclusion des chômeurs, des jeunes demandeurs d'emploi. Il y a des limitations dans le temps du chômage, et donc ça aussi, ce sont des mesures que le MR et le PS ont votées, et qui créent cette précarité en partie, en grande partie. Donc voilà, on soutient cette motion, mais on ne soutient pas le fait

d'avoir détricoter cette sécurité sociale qui fait qu'on se retrouve dans cette situation aujourd'hui. Merci.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Bien entendu pour marquer mon adhésion également au projet de motion qui est soumis à notre vote de ce soir. Mais comme je l'ai indiqué lors de l'excellente commission que nous avons eue, je pense qu'il est aussi intéressant et important pour notre commune de souligner qu'au-delà de cette aide complémentaire qui ferait énormément de bien aux finances de notre CPAS et par effet de contagion à notre budget communal s'il devait se réaliser, je voudrais attirer l'attention de notre assemblée sur le fait que les effets, effectivement, pervers de la revalorisation barémique de nos fonctionnaires, ici Schaerbeekois, comme tous les fonctionnaires communaux des 19 communes, qui en soi, est une excellente nouvelle pour aligner les barèmes des uns et des autres, mais qui a un effet pervers, effectivement, puisque le subventionnement n'est acquis qu'à concurrence de 75%. Donc, cela aussi a un effet important sur les équilibres budgétaires dont on sait aujourd'hui qu'ils sont particulièrement difficiles à obtenir et à réaliser. Michel De Herde ne me démentira pas sur ce point. Donc, je voulais briser une lance ce soir, en indiquant, à mon avis, que dans une échéance rapprochée, nous devrions également interpeller le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour, effectivement, veiller à ce que ce différentiel entre les budgets qu'on va devoir dégager pour revaloriser les barèmes et qui sont déjà engagés, et qui se monteront en 2023 à plus de 3 millions d'euros, que ces budgets puissent être subventionnés d'une manière plus importante qu'ils ne sont aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Présidente. Évidemment, en premier lieu, je tiens à remercier les deux échevins et mes collègues pour la qualité du travail que nous avons pu accomplir là-dessus. Je me réjouis du soutien que je sens déjà unanime sur la motion. J'entends effectivement quelques critiques un peu partisans politiciennes. Je pense que l'important, évidemment, est d'adresser un message fort. L'augmentation du nombre de bénéficiaires au CPAS est effectivement problématique. Ça impacte nos finances. Cette augmentation est due pour partie aux réformes en matière d'allocation de chômage que je regrette et qui sont clairement une erreur et que j'espère que nous serons nombreux à d'autres niveaux pour défendre cette thèse-là. Maintenant, ce n'est pas la seule explication, évidemment, à cette augmentation. Il y a une augmentation de la précarité et des revenus des familles qui sont....non, ce n'est pas la seule, Axel Bernard, je sais que c'est un peu facile de dire ça, mais ce n'est pas la seule, ce sont effectivement d'autres raisons, la précarité étudiante, c'est un nombre de revenus pour les familles disponibles qui est visiblement insuffisant. Bref, on ne va pas rentrer dans le débat. Je pense qu'effectivement, c'est une bonne motion, que cela adresse un message clair aux autorités fédérales et aux autorités régionales par rapport à l'aide sociale. Je reviens sur le point que j'avais dit quand même en commission. Je pense qu'un exercice similaire, même si c'est peut-être plus compliqué à réaliser, pourrait être envisagé en ce qui concerne notre zone de police. Donc, on a une dotation assez importante pour le CPAS, mais on a aussi une dotation assez importante pour notre zone de police. Et donc sans doute que, aussi, on pourrait avoir une certaine forme de revendication à avoir, à titre principal évidemment, à l'attention de l'autorité fédérale, parce que tout cela impacte aussi lourdement les finances locales. Et donc, en complément peut-être de cette motion sur l'aide sociale qui vise clairement le CPAS, je pense qu'on pourrait, et j'invite vraiment à ce qu'on puisse avoir aussi ce travail par rapport à la zone de police. Je vous remercie.

Mme Bodart : Le groupe Ecolo-groen soutient bien évidemment la proposition de motion. Je tiens aussi à souligner le travail constructif de tous les groupes présents en commission. C'était pour moi une première, et c'était agréable de pouvoir contribuer à ce travail. Cette motion étaye par des chiffres clairs et des comparaisons adéquates le poids des décisions des autres niveaux de pouvoir sur les finances communales. Et ce au détriment de nos concitoyens. En effet, si la sécurité sociale ne joue pas son rôle premier, ce sont les communes qui doivent jouer ce rôle avec des armes non-égales. Aujourd'hui, les crises se succèdent. Elles ne se ressemblent pas, mais elles ont les mêmes effets : elles creusent les inégalités. Pour Ecolo et Groen, ce n'est que collectivement que nous pourrions les combler et donc, je remercie à ce titre tous les contributeurs à cette motion.

M. Mahieu : Merci. Pour vous dire que notre groupe va bien évidemment voter cette motion puisque nous pensons également que nous sommes sous-financés par rapport à ça et que les communes les plus pauvres et les plus denses comme la nôtre, sont vraiment défavorisées. Et

donc nous partageons totalement les constats et tout ce qui se retrouve dans la motion en termes de revendications par rapport aux pouvoirs subsidiant. Je rejoins les précédents orateurs pour dire qu'effectivement, notre situation budgétaire ne dépend pas que du sous-financement lié au CPAS. C'est un des aspects. Mais il y a aussi deux autres aspects qui ont été soulignés auparavant et que je veux aussi appuyer, c'est effectivement le sous-financement par rapport à la dotation à la zone de police où il y a effectivement aussi un problème. Et donc je pense que ce serait intéressant de faire aussi cet exercice-là à ce niveau-là. Et puis, je sais que c'est plus compliqué pour certains groupes politiques, mais je pense aussi qu'il y a un problème de sous-financement, comme Monsieur Verzin l'a dit, par rapport à la revalorisation des fonctionnaires communaux qui a été négociée et décidée par la majorité régionale. Et donc je pense qu'à ce niveau-là aussi, on doit pouvoir avoir une revendication par rapport à la Région pour augmenter les moyens donnés aux communes, que ce soit en prenant une part plus grande du pourcentage de revalorisation des fonctionnaires communaux, ou que ce soit en travaillant sur la dotation générale aux communes. Je vous remercie.

Mme Loodts : Bonsoir. Je m'exprime ici au nom de la LB. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous soutiendrons cette motion. En effet, les différentes réformes menées par le Fédéral ces dernières années ont eu comme effet d'élargir de plus en plus les mailles du filet de la sécurité sociale. De plus en plus de personnes passent au travers et échouent au CPAS. La crise sanitaire a malheureusement aggravé cette situation. Il faudrait au minimum que le Fédéral compense les conséquences des mesures prises. Sur le long terme, il faut reconstituer une solidarité entre citoyens efficace au niveau national et au niveau régional aussi. Par exemple, en subventionnant d'avantage les communes les plus pauvres. En effet, une étude récente a montré les inégalités inhérentes au mécanisme de transferts de la Région vers les communes. Par exemple, la dotation générale des communes. Surtout quand on s'intéresse aux montants perçus par citoyen. Nous plaidons donc pour une révision prochaine de ces mécanismes. En attendant, nous, LB, nous continuerons à investir dans l'aide sociale et nous n'allons pas laisser tomber les schaarbeekois. Merci pour votre attention.

Mme la Bourgmestre ff : Merci à toutes et tous pour vos interventions constructives, et Michel De Herde l'a souligné. Juste peut-être pour les comparaisons qui ont été faites par rapport à la zone de police. Vous avez tout à fait raison, il y a là un vrai danger d'accroître encore le déficit de financement des zones de police par le Fédéral. La proportion des communes ne fait que croître depuis ces dernières années. Et donc, il y a un travail important qui est fait par des groupes de travail, que ce soit du côté de BRULOCALIS et de la Conférence des Bourgmestre, et des chefs de corps, avec les comptables. Et donc, pourquoi pas proposer, peut-être plutôt au Conseil de police une motion qui soit dans ce sens-là également. Mais donc on travaille, il y a déjà pas mal de pression et de relais qui se font auprès de la Ministre de l'Intérieur, de la part d'ailleurs des trois régions, puisque la situation est évidemment aussi compliquée pour la Flandre et la Wallonie, même si Bruxelles est dans une situation sans-doute encore plus précaire, vu toutes les obligations auxquelles elle est confrontée en matière de sécurité. Merci donc, et je propose que le vote se fasse tout à l'heure.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Considérant les difficultés auxquelles sont confrontées les grandes villes et communes de Belgique ;
 Considérant les 8000 bénéficiaires du Revenu d'Intégration sociale (RIS) ou Equivalent du Revenu d'Intégration sociale (ERIS) du CPAS Schaarbeek en 2022 ;
 Considérant l'augmentation constante et importante du nombre de bénéficiaires du RIS, alors que le nombre de bénéficiaires ERIS restent stables ;
 Considérant que les RIS sont remboursés à concurrence de 70 % par l'Etat fédéral, le solde de 30% des RIS restant à charge du CPAS, c'est-à-dire de la dotation communale versée chaque année par la commune à son CPAS ;
 Considérant qu'à Schaarbeek la dotation communale au CPAS s'élève à 46 millions en 2022 ;
 Considérant l'augmentation récente des dépenses de personnel à charge des pouvoirs locaux ;

Considérant l'augmentation de la précarité étudiante ;
Considérant que Schaerbeek est la 6^e commune la plus pauvre de Belgique au niveau du revenu par habitant ;
Considérant que les derniers chiffres statistiques (IBSA) comparant les communes sont les données de l'année 2020 ;
Considérant qu'en ce qui concerne Schaerbeek, les différents indicateurs de la pauvreté se sont détériorés depuis 2020 ;
Considérant que le nombre de RIS pour 100 habitants à Schaerbeek est de 5,11 ;
Considérant que le nombre de RIS pour 100 habitants est de 3,44 en Région bruxelloise, de 0,89 à Woluwe-Saint-Pierre (commune la plus basse) et de 5,91 à Molenbeek (commune la plus haute) ;
Considérant qu'entre 2005 et 2020, le nombre de RIS à Schaerbeek a évolué de 264% (x 2,64 puisque le nombre de RIS était de 2.567 en 2005 et de 6.788 en 2020. Il est de 7.851 en 2021) ;
Considérant que l'évolution des RIS est, pour la Région bruxelloise de 207%, de 142% pour Saint-Gilles (évolution la plus faible) et de 430% pour Ganshoren (évolution la plus importante) ;
Considérant que la commune de Schaerbeek dépense 1.005€ par habitant, hors dotation au CPAS et à la zone de Police, alors que la moyenne en Région bruxelloise est de 1.370€ et que ce montant est de 780€ à Ganshoren et de 964€ à Koekelberg (communes les plus basses) et de 2.173€ à Saint-Josse et de 2.609€ à Bruxelles-Ville (communes les plus hautes) ;
Considérant que le rendement du PRI de Schaerbeek (par 100 points par habitant) est de 12€ par habitant alors qu'il est en moyenne de 19€ par habitant en Région bruxelloise, de 10€ pour Jette et Koekelberg (communes les plus basses) et respectivement de 33€ et 39€ pour Saint-Josse et Bruxelles-Ville (communes les plus hautes).

DEMANDE

1. au Gouvernement fédéral ainsi qu'au Parlement fédéral de réaffirmer que la Sécurité Sociale demeure le principal filet de protection sociale du pays, les interventions du CPAS étant un régime subsidiaire, et en conséquence de garantir le financement durable de la Sécurité sociale ;
2. au Gouvernement fédéral ainsi qu'au Parlement fédéral une réforme du subventionnement du RIS qui tend au remboursement intégral par l'Etat fédéral aux CPAS des revenus d'intégration ;
3. au Gouvernement régional bruxellois ainsi qu'au Parlement régional une majoration des aides apportées aux communes dont le nombre de citoyens bénéficiaires du RIS est largement supérieur à la moyenne régionale ;
4. aux Gouvernements des communautés d'intensifier leurs politiques en faveur des étudiants précarisés.

CHARGE

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre cette motion aux Gouvernements et parlements respectifs.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Overwegende de moeilijkheden waarmee de grote steden en gemeenten in België te kampen hebben;
Overwegende de 8000 begunstigden van het Sociaal Integratie Inkomen (RIS) of het Sociaal Integratie Inkomen Equivalent (ERIS) van het OCMW Schaerbeek in 2022;
Overwegende de constante en aanzienlijke stijging van het aantal RIS-begunstigden, terwijl het aantal ERIS-begunstigden stabiel blijft;
Overwegende het feit dat de RIS tot 70% door de federale staat worden terugbetaald, wordt de resterende 30% van de RIS betaald door het OCMW, d.w.z. de gemeentelijke subsidie die elk jaar door de gemeente aan haar OCMW wordt betaald;
Overwegende dat in Schaerbeek de gemeentelijke dotatie aan het OCMW 46 miljoen bedraagt in 2022;
Overwegende de recente stijging van de personeelskosten van de plaatselijke autoriteiten ;
Overwegende de toename van studenten in een precaire situatie ;
Overwegende dat Schaerbeek de 6e armste gemeente van België is in termen van inkomen per hoofd van de bevolking
Overwegende dat de meest recente statistische cijfers (IBSA) waarin de gemeenten met elkaar worden vergeleken, voor het jaar 2020 zijn;
Overwegende dat voor Schaerbeek de verschillende armoede-indicatoren sinds 2020 zijn verslechterd
Overwegende het feit dat het aantal RIS per 100 inwoners in Schaerbeek 5,11 bedraagt;
Overwegende het aantal RIS per 100 inwoners 3,44 bedraagt in het Brussels Gewest, 0,89 in Sint-Pieters-Woluwe (laagste gemeente) en 5,91 in Molenbeek (hoogste gemeente);

Overwegende het aantal RIS in Schaarbeek tussen 2005 en 2020 met 264% is geëvolueerd (x 2,64 aangezien het aantal RIS 2.567 bedroeg in 2005 en 6.788 in 2020. In 2021 zal het 7.851 zijn);
Overwegende het feit dat de evolutie van de RIS voor het Brussels Gewest 207% bedraagt, 142% voor Sint-Gillis (de laagste evolutie) en 430% voor Ganshoren (de hoogste evolutie);
Overwegende dat de gemeente Schaarbeek 1.005 euro per inwoner uitgeeft, exclusief het OCMW en de politiezone, terwijl het gemiddelde in het Brussels Gewest 1.370 euro bedraagt en dit bedrag 780 euro bedraagt in Ganshoren en 964 euro in Koekelberg (de laagste gemeenten) en 2.173 euro in Sint-Joost en 2.609 euro in Brussel-Stad (de hoogste gemeenten);
Overwegende dat het rendement van de PRI Schaarbeek (per 100 punten per inwoner) 12 euro per inwoner bedraagt, terwijl het in het Brussels Gewest gemiddeld 19 euro per inwoner bedraagt, 10 euro voor Jette en Koekelberg (de laagste gemeenten) en respectievelijk 33 euro en 39 euro voor Sint-Joost en Brussel-Stad (de hoogste gemeenten)

VRAAGT

1. aan de federale regering en het federale parlement te bevestigen dat de sociale zekerheid het belangrijkste sociale vangnet van het land blijft, waarbij de tussenkomsten van het OCMW een subsidiaire regeling zijn, en bijgevolg de duurzame financiering van de sociale zekerheid te garanderen;
2. aan de federale regering en het federale parlement om een hervorming van de subsidiëring van het RIS die gericht is op de volledige terugbetaling van de integratie-inkomsten door de federale staat aan de OCMW's;
3. aan de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en het Brussels Hoofdstedelijke parlement om een verhoging van de steun aan gemeenten waarvan het aantal RIS-begunstigden veel hoger ligt dan het gewestelijke gemiddelde;
4. aan de regeringen van de gemeenschappen om hun beleid ten gunste van kansarme studenten te intensiveren.

VERZOEKT

het college van burgemeester en schepenen op deze motie aan de respectieve regeringen en parlementen te bezorgen

* * * * *

Monsieur Köksal entre en séance -- De h. Köksal treedt ter vergadering

* * * * *

Budget -- Begroting

Ordre du jour n°3 -- Agenda nr 3

**Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales - Plans financiers 2022-2024 -
Avenant à la convention de prêt – Approbation**

**Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thésaurieën - Financieel plan 2022-2024 -
Aanhangsel aan de leningovereenkomst - Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 32 voix contre 0 et 7 abstention(s). -- Besloten, met 32 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 32 voix contre 0 et 7 abstention(s).

Vu la convention du 18 juillet 2002 conclue entre le fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le collège réuni, la commune de Schaarbeek et le CPAS de Schaarbeek;

Sur proposition du collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2022;

30.03.2022

DECIDE :

D'approuver la signature de l'avenant de la convention de prêt entre la Commune et le FRBRTC

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 32 stem(men) tegen 0 en 7 onthouding(en).

Gelet op de overeenkomst van 18 juli 2022 tussen het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën, de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, het Verenigd college, de Gemeente Schaarbeek en het OCMW van Schaarbeek;

Op basis van het voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2022;

BESLUIT :

het aanhangsel aan de leningovereenkomst tussen de Gemeente en de BGHGT goed te keuren

Contrôle -- Controlé

Ordre du jour n°4 -- Agenda nr 4

ASBL "Jeunesse 10 30" - Comptes 2019 - Prise d'acte

VZW "Jeunesse 10 30" - Rekeningen 2019 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2019 de l'ASBL «Jeunesse 10 30» affichent un résultat négatif de -11.188,87€ et des fonds propres s'élevant à 72.447,07€ pour l'exercice 2019.

Vu la décision du 15 mars 2022 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -11.188,87€ et des fonds propres s'élevant à 72.447,07€ pour l'exercice 2019.

PREND ACTE

Des comptes 2019 de l'ASBL «Jeunesse 10 30», déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -11.188,87€ et des fonds propres s'élevant à 72.447,07€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "Jeunesse 10 30" een negatief saldo van -11.188,87€ en een eigen vermogen van 72.447,07€ voor het dienstjaar 2019 vertonen.

Gelet op de beslissing van 15 maart 2022 waarin het College akte neemt van het negatief saldo van -11.188,87€ en een eigen vermogen van 72.447,07€ voor het dienstjaar 2019.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2019 van de VZW "Jeunesse 10 30", die een negatief saldo van -11.188,87€ en een eigen vermogen van 72.447,07€ vertonen.

Ordre du jour n°5 -- Agenda nr 5

ASBL "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" en abrégé "AML de Schaerbeek" - Comptes 2020 - Prise d'acte

VZW "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek" in afkorting "AML de Schaerbeek" - Rekeningen 2020 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "AML de Schaerbeek" affichent un résultat négatif de -378,02€ et des fonds propres s'élevant à 5.375,81€ pour l'exercice 2020.

Vu la décision du 08 mars 2022 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -378,02€ et des fonds propres s'élevant à 5.375,81€ pour l'exercice 2020.

PREND ACTE

Des comptes de l'ASBL "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek", déposés au dossier, qui affichent résultat négatif de -378,02€ et des fonds propres s'élevant à 5.375,81€ pour l'exercice 2020.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "AML de Schaerbeek" een negatief saldo van -378,02€ en eigen vermogen ter waarde van 5.375,81€ voor het dienstjaar 2020 vertonen.

Gelet op de beslissing van 08 maart 2022 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -378,02€ en eigen vermogen ter waarde van 5.375,81€ voor het dienstjaar 2020.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen van de VZW "Amis de la Morale Laïque de Schaerbeek", die een negatief saldo van -378,02€ en eigen vermogen ter waarde van 5.375,81€ voor het dienstjaar 2020 vertonen.

Ordre du jour n°6 -- Agenda nr 6

ASBL "Society Against Violent Extremism Belgium" en abrégé "S.A.V.E." - Comptes 2020 - Prise d'acte

VZW "Society Against Violent Extremism Belgium" in afkorting "S.A.V.E." - Rekeningen 2020 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

30.03.2022

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2020 de l'ASBL "S.A.V.E." affichent un résultat négatif de -158.640,24€ et des fonds propres négatifs s'établissant à -5.936,31€.

Vu la décision du 22 mars 2022 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -158.640,24€ et des fonds propres négatifs s'établissant à -5.936,31€ pour l'exercice 2020.

PREND ACTE

Des comptes 2020 de l'ASBL "Society Against Violent Extremism Belgium", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -158.640,24€ et des fonds propres négatifs s'établissant à -5.936,31€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 novembre 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "S.A.V.E." een négatif saldo van -158.640,24€ en eigen négatif vermogen ter waarde van -5.936,31€ voor het dienstjaar 2020 vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 maart 2022 waar het College akte neemt van het négatif saldo van -158.640,24€ en eigen négatif vermogen van -5.936,31€ voor het dienstjaar 2020.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2020 van de VZW "Society Against Violent Extremism Belgium", die een négatif saldo van -158.640,24€ en eigen négatif vermogen van -5.936,31€ vertonen.

Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7

ASBL "TRANSIT" - Comptes 2020 - Prise d'acte

VZW "TRANSIT" - Rekeningen 2020 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu les délibérations du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes de l'ASBL "TRANSIT" affichent un résultat négatif de -52.642,00€ et des fonds propres négatifs s'élevant à -275.621,00€ pour l'exercice 2020.

Vu la décision du 22 mars 2022 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -52.642,00€ et des fonds propres négatifs s'élevant à -275.621,00€ pour l'exercice 2020.

PREND ACTE

Des comptes 2020 de l'ASBL "TRANSIT", déposés au dossier, qui affichent un résultat négatif de -52.642,00€ et des fonds propres négatifs s'élevant à -275.621,00€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslagingen van de Gemeenteraad van 27 maart 2019, het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen goedkeurend.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "TRANSIT" een negatief saldo van -52.642,00€ en negatief eigen vermogen ter waarde van -275.621,00€ voor het dienstjaar 2020 vertonen.

Gelet op de beslissing van 22 maart 2022 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -52.642,00€ en negatief eigen vermogen van -275.621,00€ voor het dienstjaar 2020.

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2020 van de VZW "TRANSIT", die een negatief saldo van -52.642,00€ en negatief eigen vermogen van -275.621,00€ vertonen.

Ordre du jour n°8 -- Agenda nr 8

Fabrique d'Eglise Sainte Marie - Budget 2022 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Sint Maria – Begroting 2022 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 37 du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu l'arrêté Ministériel de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le compte 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le budget 2021 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie;

Vu le budget de l'exercice 2022 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie, arrêté par le Conseil de Fabrique;

Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

| Budget 2022 | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|--------------------|--------------------|
| ordinaires | 15.400,00€ | 93.119,87€ |
| arrêtées par l'Evêque | / | 28.020,00€ |
| extraordinaires | 144.195,68€ | 37.650,00€ |
| TOTAL | 159.595,68€ | 158.789,87€ |

Considérant qu'aucune intervention communale est sollicitée par cette administration fabricienne pour couvrir ses dépenses;

DECIDE :

D'avis favorablement le budget de l'exercice 2022 de la Fabrique d'Eglise Sainte Marie.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 37 van het keizerlijk decreet dd. 30 december 1809 betreffende de kerkfabrieken gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensdiensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen;
Gelet op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering die de rekening voor het dienstjaar 2020 van de kerkfabriek Sint Maria goedgekeurd;

Gelet op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering die de begroting voor het dienstjaar 2021 van de kerkfabriek Sint Maria goedgekeurd;

Gelet op de begroting van het dienstjaar 2022 van de kerkfabriek Sint Maria, vastgesteld door de raad van de kerkfabriek;

Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt werd vastgesteld:

| Begroting 2022 | Ontvangsten | Uitgaven |
|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Gewone | 15.400,00€ | 93.119,87€ |
| Door de bisschop vastgesteld | / | 28.020,00€ |
| Buitengewone | 144.195,68€ | 37.650,00€ |
| TOTAAL | 159.595,68€ | 158.789,87€ |

Overwegende dat er geen gemeentelijke tussenkomst door de kerkfabriek gevraagd wordt om haar uitgaven te kunnen dekken;

BESLUIT :

Een gunstig advies te verlenen voor de begroting van het dienstjaar 2022 van de kerkfabriek Sint Maria.

Ordre du jour n°9 -- Agenda nr 9

Fabrique d'Eglise Epiphanie - Compte 2021 - Aviser favorablement

Kerkfabriek Epifanie - Rekening 2021 - Gunstig adviseren

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu l'arrêté du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le compte 2020 de la Fabrique d'Eglise Epiphanie;

Vu le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise Epiphanie,

Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

| Recettes | Dépenses | Excédent |
|------------|------------|------------|
| 61.352,71€ | 39.679,27€ | 21.673,44€ |

DECIDE :

d'avis favorablement le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'Eglise Epiphanie.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004;

Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensdiensten ;

Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;
 Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;
 Gelet op het ministerieel besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering die de rekening voor het dienstjaar 2020 van de kerkfabriek Epifanie goedkeurd ;
 Gelet op de rekening voor het dienstjaar 2021 van de kerkfabriek Epifanie ;
 Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld :

| Ontvangsten | Uitgaven | Overschot |
|-------------|------------|------------|
| 61.352,71€ | 39.679,27€ | 21.673,44€ |

BESLUIT :

een gunstig advies te verlenen voor de rekening van het dienstjaar 2021 van de kerkfabriek Epifanie.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE --- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Mobilité -- Mobilitéit

Ordre du jour n°10 --- Agenda nr 10

Demande d'autorisation du chef de corps pour le placement et l'utilisation de bodycam sur le territoire de la commune de Schaerbeek – Approbation

Toestemmingsaanvraag van de korpschef voor de plaatsing en het gebruik van bodycams op het grondgebied van de gemeente Schaerbeek - Goedkeuring

Mme Chan : Merci Madame la Présidente. Je voudrais intervenir rapidement sur ce point, remercier publiquement le chef de zone et son commissaire pour la qualité de la présentation que les membres du Conseil communal ont pu recevoir lundi en commission, dire que j'ai un avis tout à fait positif et favorable à l'égard de la bodycam. Je pense qu'elle apporte un sentiment de protection face à des plaintes injustifiées dans les deux sens, agents de police, citoyens. De plus, l'utilisation des images est contrôlée et limitée dans le temps à 30 jours, sauf si une démarche est initiée pour conserver ces images plus longtemps, pour une durée maximale de 12 mois alors. Et alors, l'accès aussi à ces images est protégé, journalisé et enregistré. Et donc le MR soutiendra évidemment la demande du chef de corps pour l'utilisation de bodycam à Schaerbeek. Merci.

Mme Lahssaini : Merci. On a pris connaissance de l'évaluation qui a été faite de la phase-test des bodycams. Vous le savez, la question des interactions entre les citoyens et la police, c'est une question délicate, et qui revient très souvent dans les médias, notamment. C'est la cause de beaucoup de tensions dans notre commune, mais ailleurs aussi, dans la société en général, puisqu'on a alors d'un côté des réseaux sociaux, des images qui circulent d'interventions policières qui sont parfois sorties de leur contexte et on comprend que cela puisse exaspérer les agents qui sont en fonction. Et aussi d'autres images qui permettent de déceler le comportement parfois inacceptable de certains agents dans l'exercice de leur fonction. Et donc, l'instauration de bodycams pourrait faire partie, à notre sens, de la solution pour apaiser les relations et les interactions, mais à condition que les citoyens se sentent aussi dans une certaine forme d'égalité par rapport aux agents de police et par rapport aux images qui sont produites. Et on a déjà eu cette discussion ici mais l'un des problèmes pour nous, c'est quand est ce que la caméra est allumée ou pas ? J'ai pris connaissance de l'évaluation qui a été faite de cette première phase-test. On voit qu'il y a une certaine satisfaction des policiers qui ressentent un sentiment de sécurité grâce à ces caméras. La zone de police aurait également constaté un effet globalement bon sur les interactions avec-les citoyens et un effet de désescalade, puisque le public aurait majoritairement tendance à se calmer à la vue de la caméra, et aussi suite au fait que le policier avertit qu'il va allumer sa caméra. Donc, ça, ce sont des points qui sont positifs. Mais on en a déjà parlé, c'est un problème qui reste pour nous avec l'utilisation des bodycams de cette façon-là, c'est qu'on ne pense pas à cet outil comme un outil qui permet au citoyen de s'assurer que l'intervention policière est faite de manière correcte. Et on ne cherche pas non plus l'avis des citoyens par rapport à cette utilisation des bodycams. Il y a quand même

beaucoup de plaintes qui sont liées aux comportements inadéquats de la part de certains agents, donc c'est quand même vraiment une question qui reste pour nous pas vraiment résolue ici, par ces bodycams-là. Et donc, pour l'intérêt de tout le monde, pour pouvoir objectiver l'action de la police, pour pouvoir apaiser les tensions, cela nous semble vraiment indispensable que ces caméras puissent filmer en continu et pas seulement quand l'agent le trouve opportun. Le fait aussi qu'il puisse choisir ou pas, à la demande d'un citoyen, d'allumer sa caméra, cela nous pose aussi des questions, et c'est pour cela qu'on va s'abstenir à nouveau sur ce vote-ci, sur ces bodycams.

Mme la Bourgmestre ff : Peut-être juste une précision, comme vous n'aviez pas pu venir à la commission, donc vous avez bien noté que par rapport à la demande de citoyens, pour répondre à cela, nous ne pouvons pas, parce que la Loi de la police intégrée, dit très clairement que c'est le policier qui doit choisir du moment où il déclenche ou pas, mais que, pour répondre à cela, il est fortement conseillé dans le protocole qui sera donné au policier, il sera fortement conseillé, si un citoyen le demande, de déclencher cette caméra. Donc, pour répondre à cette objection qui était globalement une question partagée. Donc c'est vraiment la réponse qui a été faite, et qui donc, permettra de rencontrer votre remarque par rapport à cela. Voilà ce que je voulais préciser pour m'assurer que vous aviez bien...

Mme Lahssaini : C'est simplement que cela laisse toujours cette marche de manœuvre. On est de nouveau dans une situation où on a d'un côté une possibilité pour l'agent de l'allumer, mais pas d'obligation non plus. Mais j'avais tout à fait bien lu le...

Mme la Bourgmestre ff : Je ne conteste pas, mais voilà, il y a malheureusement une Loi fédérale à laquelle les policiers ne peuvent évidemment pas déroger. Donc c'est la solution qui a été prise pour néanmoins apporter une solution. Qui n'est pas la meilleure, on est bien d'accord.

Mme Nyssens : Merci Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Tout d'abord, je voudrais excuser mon absence début de semaine. J'ai été fort prise par le renouvellement de notre mouvement, et les travaux qui s'en suivent. Et en plus, je pense que c'était vraiment la première fois que j'étais absente, si ce n'est pour des raisons de santé. Et en plus, je ne me suis pas excusée, je n'ai pas prévenu, donc, vraiment, je vous prie de m'excuser pour cela. Maintenant, concernant le point que nous voyons pour le moment, je n'ai donc pas entendu la présentation et l'évaluation, mais nous nous posons la question sur l'évaluation qui a été faite, et je n'ai pas trouvé cela dans les documents. Est-ce qu'on observe que les policiers font un recours assez systématique, pendant quelle proportion de leurs interventions ils ont eu recours à l'activation de la bodycam ? Et par rapport à ce que vous venez de dire de la forte recommandation de l'allumage de la bodycam en cas de demande du citoyen, je trouve cela un peu difficile avec cette liberté annoncée dans le chef du policier de pouvoir la déclencher quand il le souhaite, car cela pourrait, a posteriori, lui être reproché de ne pas avoir enclenché sa bodycam. Cette question-là me semble délicate, mais nous soutiendrons, effectivement, ce dispositif qui est quand même, de notre temps, on se fait filmer tout le temps et partout, et les policiers doivent pouvoir utiliser cela aussi dans l'exercice de leur fonction. Je vous remercie.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Ma remarque allait un peu dans le sens de celle de Madame Nyssens, telle qu'elle vient de l'exprimer. Je pense que la période d'essai qui s'est terminée a été concluante, et donc, sur le fond, je n'ai évidemment pas d'objection à ce que le système soit « systématisé » à partir de la décision de notre Conseil communal. Toutefois, il me reste quand même une interrogation. Vous y avez répondu en partie, effectivement, c'était de savoir à quel moment précis la caméra, la bodycam, pourrait être enclenchée. J'avais moi, lors d'une précédente réunion, parce que celle de lundi, j'étais excusé, je pense, mais la précédente réunion où nous avons discuté de cela, insisté sur le fait que cela puisse être déclenché automatiquement dès le début d'une intervention, et jusqu'à la fin de celle-ci, quitte à ce que, si elle n'est pas pertinente, elle soit rapidement effacée. Je suis à moitié rassuré par votre explication, lorsque vous nous dites qu'elle n'est enclenchée que par une décision du policier en intervention, sauf si, effectivement, la personne qui fait l'objet de cette intervention, le demande. Et donc, je pense qu'effectivement, ça laisse du flou dans le moment du déclenchement, et cela ne sécurise pas, me semble-t-il, complètement le policier, parce que cela pourrait être interprété par lui aussi comme une manifestation d'une attitude négative de la personne interpellée. Mais donc, je reste quand même favorable, sur le fond, à ce que ce système reste évalué, qu'on vérifie au fil du temps qui passe, à partir de maintenant, qu'on en tienne les statistiques adéquates, et qu'on vérifie, effectivement, la pertinence du moment du

déclenchement. Si d'aventure cette expérience devait être, je dirais, plus conflictuelle qu'on espère, je pense qu'il faudra, à ce moment-là, revenir en arrière, et j'opterais à ce moment-là, pour le déclenchement automatique dès le début de l'intervention. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Verzin, de nouveau, pour éviter que d'autres personnes rebondissent là-dessus, ce n'est pas ce qui a été dit ici. Le moment du déclenchement est obligatoirement au début de l'intervention. Donc, ça c'est la Loi qui le précise très clairement et cela a été dit très clairement aussi lundi. Donc, c'est l'entièreté de l'intervention qui doit être filmée ou pas. Mais en aucun cas ça ne peut être à un moment précis de l'intervention. C'est très, très clair dans la Loi. Par contre, effectivement, je répète que c'est dans la Loi sur la fonction de police intégrée, c'est effectivement le policier qui décide si oui ou non il va déclencher au début de son intervention la caméra. Donc oui, Madame Nyssens, il pourrait, à un moment donné, du coup, être reproché après : mais pourquoi tu ne l'as pas démarrée tout de suite, parce que tu aurais pu te douter, ou il y avait un élément qui indiquait qu'il pouvait y avoir un problème. Donc ça c'est vraiment important d'être correct par rapport à ça. Et par rapport au nombre de fois où on a activé la caméra pendant la période de test, c'est assez peu. Parce que je vous rappelle que l'immense majorité des interventions des policiers se passent bien. Et donc, il n'est pas question non plus de filmer toutes les interventions des policiers. Cela voudrait dire que tout serait tout le temps filmé, et là, c'est avec le RGPD qu'on aurait un fameux problème. Mais donc l'entièreté de l'intervention doit être filmée. Il n'est pas question pour le policier de commencer à choisir des moments où il filme et où il ne filme pas.

M. Verzin :le citoyen peut demander d'être filmé si le policier ne le fait pas ? C'est ça que vous avez dit ?

Mme la Bourgmestre ff : Tout à fait, cela a clairement été expliqué également.

Mme Belkhatir : Bonsoir Madame la Présidente, bonsoir chers conseillers. Le groupe PS va s'abstenir sur ce point-là. On rejoint les avis des autres groupes politiques, et bien que vous avez donné une partie de la réponse, il y a un problème, c'est quand vous dites que la caméra, la bodycam, peut être enclenchée dès le début de l'intervention ou pas. Et c'est là que le bât blesse, c'est le « ou pas », parce que donc ce sera à l'évaluation du policier. Et donc, on estime que dans ce cas-là, la bodycam ne va pas remplir son vrai rôle. Quel est le rôle de la bodycam, c'est dans un premier temps protéger les policiers, mais également les citoyens. Et donc, on va concevoir que le policier ne va pas brancher sa caméra quand il va agresser verbalement, par exemple, un citoyen, et cela ne répond pas aux violences policières. Je sais que vous n'êtes pas d'accord, mais c'est notre avis. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Ce n'est pas une question d'être d'accord ou pas d'accord. C'est la Loi. Donc si le parti socialiste effectivement, décide de ne pas voter ou de s'abstenir alors que la Loi précise donc que c'est le policier qui doit, en toute responsabilité, décider ou pas d'enclencher, et donc, comme je viens de le dire, Madame Nyssens avait tout à fait raison et a bien compris, si systématiquement, un policier ne déclenche pas sa caméra et qu'il y a un problème, il va en avoir lui, à un moment donné, en disant : pourquoi est-ce que systématiquement, vous ne déclenchez pas la caméra alors qu'après on constate un problème ? Mais donc, c'est la Loi. La Loi fédérale. Donc, effectivement, vous ne pouvez pas demander au policier d'écrire un protocole qui est contraire à la Loi. Donc j'entends, je suis très surprise et très étonnée parce que les autres communes de notre zone de police ont voté à l'unanimité pour l'une, et je pense aussi pour l'autre d'ailleurs, ce texte. Et notamment celle dont le Bourgmestre est de votre groupe. Je prends bien bonne note. Pas de problème.

Mme Petre : Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers. Au nom de Ecolo-groen, je me réjouis de cette question, de ce point. C'est évidemment essentiel de discuter de l'amélioration des services de police et de l'amélioration de la relation entre les citoyens et les services de police. Alors, bodycam, c'est un pas, c'est peut-être un petit pas, c'est peut-être un pas qui n'est pas suffisant pour éviter toute dégradation dans les relations, mais c'est un pas quand même et c'est un pas qu'évidemment, Ecolo-groen soutiendra. Je me réjouis vraiment que la commission lundi ait pu être aussi intéressante et je remercie la zone de police d'avoir été aussi disponible pour nos très, très nombreuses questions par rapport à l'application des bodycams. Par rapport à la phase-test, je tiens à souligner le fait qu'effectivement, cela puisse permettre au policier de se sentir sécurisé dans leur rôle, mais aussi que cela puisse permettre une désescalade dans les interventions. Je crois que c'est particulièrement important. Par rapport aux droits des citoyens, moi je vois 4 points d'intention en particulier. Effectivement, à

30.03.2022

ce stade-ci, la Loi nous empêche de permettre que le citoyen puisse « obliger » le policier à allumer sa caméra. Moi je pense qu'il y a quelque chose à faire là-dessus, pas au niveau communal, mais voilà, on est tous présent dans les autres niveaux de pouvoir. Je crois que c'est sur ce point-là qu'il va falloir avancer. En tout cas, aujourd'hui, la directive me permet d'accepter la règle aujourd'hui, puisque l'idée est vraiment que les supérieures de la zone insistent sur le fait qu'il faut accepter, si le citoyen le demande, donc c'est très important. Ce qui me semble essentiel aussi, et qu'on a discuté lundi, c'est l'accès pour le citoyen à ces images, à ces données qui ont été prises, l'avertissement au début du film et donc le fait qu'après, le citoyen puisse avoir accès dans les 30 jours pour pouvoir éventuellement utiliser ces images, etc. Donc, tout cela, c'est quelque chose sur lequel la zone allait plancher, et donc je tiens à le souligner aujourd'hui. Je souligne aussi l'importance d'une réévaluation régulière de ce dispositif. Il existe dans d'autres pays et parfois, cela n'empêche pas grand-chose. Donc c'est important qu'on puisse continuer à se poser les bonnes questions au fur et à mesure. Et alors, on en a discuté aussi lundi, j'invite à la réflexion sur ce qu'on appelle la mémoire-tampon. C'est très technique, mais c'est de pouvoir, malgré le fait que le policier éteigne la caméra, que la caméra puisse continuer à filmer dans un temps déterminé pour prendre encore plus en compte des éventuelles erreurs dans l'exercice de leur fonction des policiers. Mais évidemment, Ecolo-groen soutiendra le point. Merci.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 28 voix contre 0 et 11 abstention(s). -- Besloten, met 28 stem(men) tegen 0 en 11 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 28 voix contre 0 et 11 abstention(s).

Vu la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance, et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrête royal du 10 février 2008 définissant la manière de signaler l'existence d'une surveillance par caméra et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 8 mai 2018 relatif aux déclarations d'installations et d'utilisation de caméras de surveillance et au registre d'activités de traitement d'image de caméras de surveillance;

Vu la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, en particulier l'article 25 qui stipule que le service de police peut installer et utiliser des caméras, ou utiliser de manière visible les caméras placées par des tiers sur le territoire qui ressort de sa compétence, après autorisation préalable de principe du conseil communal; Considérant la demande d'autorisation du chef de corps du 19 octobre 2020 qui portait sur la demande d'utilisation des bodycams sur le territoire de Schaerbeek pour une période de test de novembre jusqu'à fin février 2021.

Vu la décision du conseil communal du 25 novembre 2020 approuvant cette demande du chef de corps; Considérant la demande du chef de corps du 5 février 2021 de prolonger la période de test d'un mois jusqu'à la fin du mois de mars 2021 pour l'utilisation des bodycams;

Vu la décision du conseil communal du 27 janvier 2021 approuvant cette demande du chef de corps;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver la demande d'autorisation du chef de corps pour le placement et l'utilisation de bodycams sur le territoire de la commune de Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 28 stem(men) tegen 0 en 11 onthouding(en).

Gelet op de wet van 21 maart 2007 tot regeling van de plaatsing en het gebruik van bewakingscamera's, en haar volgende wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 10 februari 2008 tot vaststelling van de wijze waarop wordt aangegeven dat er camerabewaking plaatsvindt, en haar volgende wijzigingen;

Gelet op het koninklijk besluit van 8 mei 2018 betreffende de aangiften van de plaatsing en het gebruik van bewakingscamera's en betreffende het register van de beeldverwerkingsactiviteiten van bewakingscamera's; Gelet op de wet van 5 augustus 1992 op het politieambt, in het bijzonder artikel 25 dat bepaalt dat de politiedienst camera's mag plaatsen en gebruiken, of op zichtbare wijze gebruik mag maken van camera's geplaatst door derden op het grondgebied waarvoor ze bevoegd is, na voorafgaandelijk principiële goedkeuring van de gemeenteraad;

Overwegende de toestemmingsaanvraag van de korpschef van 19 oktober 2020 die gebruik van de bodycams op het grondgebied van de gemeente Scharbeek tijdens een testperiode van november 2020 tot einde februari 2021.

Gelet op de beslissing van de gemeenteraad van 25 november 2020 ter goedkeuring van deze toestemmingsaanvraag van de korpschef;

Overwegende de vraag van de korpschef van 5 februari 2021 om de testperiode met één maand te verlengen tot einde maart 2021 voor wat betreft het gebruik van de bodycams;

Gelet op de beslissing van de gemeenteraad van 27 januari 2021 ter goedkeuring van deze toestemmingsaanvraag van de korpschef;

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 7 van de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Op voorstel van het College van burgemeester en schepenen;

BESLIST :

Artikel 1 :

De toestemmingsaanvraag van de korpschef voor de plaatsing en het gebruik van bodycams op het grondgebied van de gemeente Scharbeek goed te keuren.

Ordre du jour n°11 -- Agenda nr 11

Mise en œuvre du plan régional de mobilité Good Move - Contrat local de mobilité (CLM) "Colignon-Josaphat" - Scénarios de circulation - Pour information

Uitvoering van het regionaal mobiliteitsplan Good Move - Lokaal mobiliteitscontract "Colignon-Josafat" - Verkeersscenari - Ter informatie

Mme la Bourgmestre ff : Pour la bonne organisation du débat, Madame Byttebier a eu l'occasion, fin janvier, de parler longuement de ce point important. Vous avez reçu tous le PV de cette commission avec les documents qui ont été projetés et plusieurs personnes sont encore venues à la commission de Madame Byttebier lundi, et ont pu là aussi poser à nouveau des questions. Donc, je vous propose de directement, vous proposez le tour de tous ceux qui veulent prendre la parole sur le Plan Good Move, donc le Plan régional de mobilité Colignon-Josaphat, puisque c'est donc bien de cela qu'il s'agit. C'est la partie qui concerne la maille Colignon-Josaphat. Et je vous proposerai ensuite, Monsieur Degrez, donc après ce premier tour sur la globalité du Plan Good Move, je vous proposerai ensuite, Monsieur Degrez, de présenter votre motion. Donc, on a d'abord une discussion sur le Plan lui-même et puis, on joindra votre motion. Je vous la propose pour que ce soit clair pour tout le monde et que vous ne pensiez pas qu'on met cela de côté.

M. Guillaume : Madame la Présidente, chers collègues, il s'agit donc bien du nouveau Plan de circulation, enfin du Plan de circulation pour la maille Colignon-Josaphat, issu d'une décision du Collège du 25 janvier 2022. Je ne voterai pas la motion de l'opposition, mais l'inscription du point 11 et de cette motion me donne l'occasion d'exprimer des réserves sur ce Plan. D'abord, petite remarque méthodologique. Une commission Mobilité sur ce Plan qui s'est tenue le 31 janvier, vous y avez fait allusion, a été fort animée, fort intéressante, mais le PV et les renseignements chiffrés ne nous sont parvenus que la semaine passée. J'en viens au fond du dossier. Nous comprenons tous le principe de ce Plan : rejeter un maximum de voitures de l'intérieur de la maille vers les grands axes. Pour justifier ce but, l'échevine de la Mobilité, entre autres, s'appuie sur deux statistiques essentielles : d'abord, dit-elle, 54% des ménages scharbeekois n'auraient pas de voiture, mais 49% des couples ont une voiture. Et puis, selon les auteurs du Plan, 45% des automobilistes ne feraient que traverser la maille sans s'y arrêter.

Quand je demande la source de ces chiffres, on me répond que ce sont les applications Tom-Tom ou Musty. Ce sont des noms de chiens bien sympathiques, mais ces applications sont-elles aussi fiables que nos braves toutous ? Je n'en sais rien. Les ménages sans voiture n'ont-ils pas aussi des voitures de société ? Ensuite, il n'est pas douteux que le jeu des obstacles divers à la circulation automobile, sens uniques, filtres à voitures, etc., vont augmenter de loin les kilomètres parcourus et donc, générer plus de pollution ! Avant d'installer ces dispositifs, une phase de test aurait été nécessaire et même indispensable. Je ne vais pas détailler toutes les mesures qui font l'objet de ce Plan, quartier par quartier, ou rue par rue, parce que nous en aurions pour des heures. Et d'ailleurs, certaines sont justifiées. Mais tout de même, une, qui à mon avis, va à l'encontre de votre propre philosophie, d'empêcher l'accès à une maille : l'avenue Cambier, par exemple. Elle est prévue en sens unique Meiser vers Chazal, et non l'inverse. Les automobilistes sont donc incités à entrer dans la maille et non à en sortir. Fondamentalement, je ne reproche pas au Collège de diminuer la circulation de transit des navetteurs Liégeois, Namurois, Anversois ou autres, mais bien des schaarbeekois eux-mêmes. Il sera de plus en plus difficile de se rendre du haut Schaarbeek vers le bas Schaarbeek, et inversement, avec toutes les conséquences que cela implique pour les commerçants, victimes de mailles désertées. Je ne voterai pas non plus la motion de l'opposition, qui comporte des points positifs, mais qui verse aussi dans une certaine stratégie de division et de démagogie. En fait, la sagesse dans le chef du Collège aurait été de remettre l'ouvrage sur le métier et d'utiliser largement une phase de test préalable et réversible. Je m'abstiendrai donc. Je vous remercie.

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas reprendre les propos de Monsieur Guillaume, que je partage, en tout cas, en partie, mais clairement, l'application, la transcription de ce Plan Good Move à Schaarbeek possède un vice essentiel rédhibitoire, c'est le fait que, au lieu de pénaliser ce que j'aurais parfaitement compris, les automobilistes venant de l'extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale, on va, en fait, pénaliser les schaarbeekois et les bruxellois qui tentent, tant bien que mal de se déplacer à l'intérieur de la Région, ou à l'intérieur de la commune. Et donc, on se trompe d'adversaire ! Parce qu'au nom, effectivement, de la défense de Bruxelles contre l'immixtion des 170.000 voitures quotidiennes qui viennent de l'extérieur de Bruxelles, tant du Nord que du Sud, en fait, on pénalise, et on punit les schaarbeekois, et plus largement, les bruxellois. La deuxième remarque que je voulais faire, c'est qu'il y a un vice rédhibitoire dans ce dossier, qui est le fait qu'on fait les choses à l'envers. En fait, on ne peut parler de mise en place d'un contrat local de mobilité qu'à partir du moment où, au préalable, on aurait mis en place une évaluation du Plan actuel de mobilité, et qu'on aurait fait, effectivement, adopter par notre Conseil un nouveau Plan de mobilité, qui était également totalement indispensable. Donc, toute décision que vous prendriez dans ce contexte-ci et susceptible, évidemment, d'être attaqué devant les Cours et Tribunaux. Et je pense que ceux qui feraient cette démarche risquent fort de gagner leur recours. La troisième chose que je voulais dire, avant de parler du fond, c'est qu'il y a un troisième vice rédhibitoire dans ce dossier. Et le troisième vice rédhibitoire, c'est qu'en fait, sous prétexte de Covid, les réunions dites citoyennes, n'ont jamais, quelles qu'elles soient, n'ont jamais, à ce jour, réuni qu'au maximum une 50aine de personnes autour d'une réunion par vidéoconférence. Et quand je dis 50 personnes, c'est largement compté, puisqu'il y a aussi là-dedans des experts, des fonctionnaires. Et donc, prétendre aujourd'hui que ce Plan qui nous est soumis ce soir, est un Plan qui succède à une large concertation avec les schaarbeekois, c'est mentir deux fois. D'abord parce qu'effectivement, la large concertation ne s'est, dans les faits, jamais produite, et deuxièmement, parce que seules les personnes qui habitent dans les mailles concernées ont été quelque peu sollicitées à donner un avis, alors que ce problème de Plan Good Move et son application sur une partie extrêmement importante de notre commune, concerne évidemment, en premier chef, l'ensemble des schaarbeekois qui se déplacent dans leur commune, quel que soit le quartier où ils se trouvent, que celui-ci se trouve à l'intérieur des mailles considérées ou que le quartier en question se trouve à Schaarbeek, mais en dehors des mailles. Et donc, c'est considérer, en réalité, les schaarbeekois qui n'habitent pas dans les mailles, comme des navetteurs en puissance. Et en plus, de considérer comme trafic de transit toutes les personnes qui quittent Schaarbeek le matin pour aller travailler dans une autre commune, comme autant de personnes qui font du transit. Alors qu'elles ne font jamais qu'une chose, c'est d'essayer de vivre, de travailler, de se déplacer pour toute une série de raisons, avec leur véhicule, simplement pour vivre correctement à Bruxelles. Et donc vraiment, je crois que cette troisième

...c'est peut-être des trois le plus important. En ce qui concerne le fond, je pense que le lieu, ici, n'est pas celui qui est idéal pour discuter des différentes modalités dans les trois sous mailles dont on a parlé. Monsieur Guillaume vient de parler, à juste titre, de cet inversion du sens de Cambier, de Meiser, vers le rond-point Chazal, qui est évidemment une hérésie totale, puisque cela n'aura comme effet que de reporter la circulation entrant sur Cambier vers Chazal, c'est-à-dire vers la droite en descendant sur le boulevard Lambermont, soit reporter sur Chazal vers l'avenue Rogier, qui aujourd'hui est déjà à ce point tellement encombrée que nous avons eu au mois de décembre dernier une interpellation citoyenne sur ce sujet ! Et donc, on peut effectivement se tromper, *Errare humanum est, perseverare diabolicum* est évidemment diabolique. Et donc, pour cet exemple-là, voilà. Vous ne pouvez pas non plus ignorer les remarques importantes qui ont été formulées d'une autre sous maille des habitants de la rue Royale Sainte Marie, qui soulignent à juste titre l'hérésie qui consiste à mettre ces voiries à sens unique, autant la chaussée de Haecht dans un sens, que la rue Royale Sainte Marie dans l'autre sens. Et en ce qui concerne la Cage aux Ours, ce n'est pas un mystère, que de vous dire aujourd'hui, qu'il y a une véritable levée de bouclier tant sur l'avenue Princesse Elisabeth que sur l'avenue Eugène Demolder, qui va être transformée, dans le cas où ce Plan devrait être mis en action, qui va être transformée en un véritable boulevard urbain, alors que c'est une avenue clairement résidentielle. Et ceux qui y habitent, et que je regarde dans les yeux, savent évidemment de quoi je parle. Je termine. Et donc, pour toutes ces raisons, je ne voterai pas cela. Vous le mettez pour information, mais mettre un point pour information qui a fait l'objet d'une approbation par le Collège, c'est valider l'approbation évidemment. Et donc, je voterai contre ce point et pour le reste, j'en remettrai à la motion qui sera soumise par Matthieu Degrez, que je cosigne avec beaucoup de plaisir. Je vous remercie.

Mme Chan : Merci Madame. Je partage tout à fait ce que mes collègues Guillaume et Verzin ont dit, d'ailleurs je vais écourter mon intervention afin de ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Schaerbeek est une commune de passage, c'est une richesse, les commerçants profitent de cela, mais à vouloir trop apaiser les quartiers, vous allez sans doute les désertier. Je pense que ce Plan régional de mobilité n'améliorera pas la qualité de notre environnement, en créant de grandes boucles autour des quartiers, cela générera plus de pollution et certainement plus de stress sur les gens. Diminuer le nombre de déplacements motorisés en se reportant vers d'autres moyens de déplacements comme les transports en commun ou les transports partagés, la marche ou le vélo encouragent peut-être des comportements de mobilité qui impactent positivement la santé physique et mentale mais cela reste encore à être prouvé. Car ces modes de déplacements dits actifs ne sont pas pour tout le monde. Tout le monde n'a pas la même condition ni la même santé physique. Comprenez-le, ce n'est pas qu'on est absolument pro-voiture, c'est qu'aujourd'hui, il n'existe pas d'alternative équivalente pour remplacer la voiture de manière efficace et efficiente. Ce que je souhaite évidemment, c'est plutôt une coexistence et une harmonisation de tous les modes de transport, mais surtout ne pas pénaliser ceux qui ont besoin de circuler rapidement, de travailler, qui ont un emploi de temps ultra serré. Je pense par exemple aux mères célibataires. Et de ne pas pénaliser ceux qui n'ont pas d'autre moyen que d'utiliser leur voiture pour raison de santé. Voilà, pour ces raisons, je ne voterai pas ce point-là. Merci.

M. Dönmez : Je serai bref, Madame la Présidente. Je serai bref puisque nous avons introduit une motion. Alors, très clairement, ici on parle de deux choses. On parle du Good Move, du Plan régional de mobilité, et on parle également du contrat local de mobilité. Je pense que je fais partie de ceux qui défendent bien évidemment le Good Move, et ces mailles apaisées. Je me réjouis qu'effectivement, à Schaerbeek, on est précurseur en la matière, et c'est une très bonne chose. L'intermodalité, je pense qu'on doit sincèrement changer notre mode de fonctionnement, on doit beaucoup plus bouger autrement, c'est une certitude. Après, il y a ce qu'on appelle le contrat local de mobilité et des choix qui sont décidés par la commune. On décide de mettre des verrous, on décide de passer en sens unique, on décide plein de choses. On le décide ici, il n'y a pas de phase-test. Et donc je remercie Monsieur Guillaume, et j'adhère complètement à l'idée de Monsieur Guillaume, et je voudrais le remercier pour ça. Moi j'ai un problème avec la méthodologie d'abord, et en plus, il ne faut pas s'étonner qu'on rentre des motions, puisqu'il n'y a pas de phase-test ! A un moment donné, on doit donner d'autres idées et d'autres manières de penser. Donc voilà, la question des répercussions au niveau des commerçants, je pense que c'est extrêmement important. On le voit aujourd'hui avec des

différents chantiers à droite, à gauche. Je crois qu'il va falloir à un moment donné y réfléchir plus sérieusement. D'une manière générale, Madame la Bourgmestre, je pense que bouger autrement, bouger d'une autre manière, c'est l'ambition de tous, mais à partir du moment où on ne considère pas les gens qui viennent, les schaarbeekoïses qui viennent d'autres quartiers, comme des navetteurs et des transiteurs. Donc, là, je pense qu'à un moment donné, il y a des choses à rectifier dans ce qui nous est proposé aujourd'hui. Et c'est dommage qu'on vienne avec des choses toutes faites. On sent qu'il n'y a pas de co-concertation ou de co-construction. On sent qu'il manque un petit quelque chose dans l'engrenage. Voilà. Merci.

M. Bouhjar : Merci Madame la Présidente. J'essayerai d'être aussi bref que mon collègue. Moi je vais essayer de vous exprimer un peu le ressenti et la manière dont, en tant que conseiller communal de l'opposition, nous devons agir, répondre, à toute une série de mails, d'interventions. Donc, on a été assailli, je ne pense pas être le seul, de mails, de questions, et on nous demande d'avoir un positionnement clair et net sur la question. Je pense que ce n'est pas possible d'avoir un positionnement clair et net parce qu'il y a plusieurs écoles qui s'affrontent, ou qui se côtoient. Ça me fait penser un peu à la crise sanitaire, lorsque tout le monde est devenu expert en virologie. Et donc on est tous expert à un moment donné de la mobilité. Maintenant il y a la guerre en Russie, tout le monde est géopolitique, tout le monde est expert de la guerre. Cela nous met un petit peu dans des situations, moi je n'ai pas la prétention d'être expert en mobilité, et expert en stationnement. On demande d'avoir l'expertise, et l'expertise, je rejoins Monsieur Guillaume, je rejoins certaines personnes qui s'inquiètent quand même du fait qu'il n'y ait pas eu de phase-test. Moi je ne suis pas contre, mais fondamentalement pas contre le fait qu'on ait un Plan de mobilité qui puisse apaiser nos quartiers, et je pense qu'en lisant certains plans, dans certains quartiers, cela peut être super bien, mais cela aurait dû passer par des phases-test. Ça c'est une chose. Une autre chose, et ça je vous le dis très clairement, chers collègues, je ne suis pas en train de faire de l'opposition, ce n'est pas une question majorité-opposition ce soir, je crois que c'est une question d'être honnête, transparent, et de s'inquiéter, en tout cas de pouvoir faire l'écho des inquiétudes et des ressentis de nos concitoyens. Une des choses qui revient particulièrement, qui nous est revenue particulièrement, et de façon assez intense, c'est le fait que les Schaarbeekoïses, beaucoup de Schaarbeekoïses en ont marre d'être pris pour le laboratoire de la Région. Et vous vous êtes vanté de cela. Deuxième remarque, cela se fait dans des quartiers populaires de Schaarbeek, dans les quartiers immensément denses où une population qui n'est peut-être pas nécessairement « votre base électorale première ». C'est ce qui nous revient. Je vous le dis, je vous dis les choses ! Croyez-moi, je peux vous envoyer des mails, c'est ce qui nous revient. Ce n'est pas là que vous faites des raz-de-marée non plus, hein, c'est pas dans ces quartiers-là, on le sait. Et donc, nous on vous demande de manière très simple, et je vais dire, c'est du bon sens que de vous demander de passer par des phases-test. Et une des dernières choses, c'est que vous nous présentez un Plan de mobilité, et pas de Plan de stationnement. Vous allez me dire que la mobilité et le stationnement sont deux politiques totalement différentes, par contre, la manière dont l'affaire du quartier Princesse Elisabeth a été traitée, on voit qu'il va y avoir tous des bouleversements et des changements, on annonce une série de suppression de places. Combien de places vont être supprimées ? Je pense que ces informations-là sont utiles et nécessaires et je pense que nous devons être transparents, vous devez être transparents avec l'ensemble de la population. Si on doit l'assumer, on l'assumera, si on ne sait pas l'assumer, on dira qu'on ne peut pas l'assumer. Mais à un moment donné, donnez cette information, elle est utile et nécessaire, et cela me paraît quand même assez spécial comme démarche. Sincèrement, moi j'ai beaucoup évolué sur cette question-là, cela fait 5, 6 ans que je n'ai plus de véhicule, et je m'en passe bien, et je n'en veux plus. Mais après je peux comprendre que d'autres personnes en ait besoin, et donc, la nécessité, elle varie en fonction de chaque personne. Mais cette transparence-là, ces informations-là, elles doivent être transmises. Ce n'est pas possible qu'il va y avoir des changements de mobilité aussi importants sans suppression de places ou sans changement d'arrêts de bus ou de trams, ceci, cela. Ça doit être dit, cela doit être mis dans des plans, cela doit être transmis, vous avez le devoir d'être transparent sur ces questions. Voilà. Merci.

Mme Lahssaini : Merci. Il y a un premier problème, c'est que le point ici, à l'ordre du jour, dont on parle longtemps, en fait, il est mis juste pour information des conseillers communaux. Ce sont des aménagements très importants dans la commune, qui vont vraiment changer la vie quotidienne de beaucoup de gens, le changement de circulation, le fait des trajets qu'on va

prendre pour aller travailler, à l'école, au sport, etc. Et le Conseil communal ne peut pas donner son avis. Vous nous avez dit en commission, il y a quelques mois, que c'était parce qu'en fait, il n'y avait pas besoin de permis d'urbanisme, ce n'est pas des changements dans la voirie, c'est simplement des panneaux qu'on doit changer de sens, et en fait, on n'a pas besoin de l'avis du Conseil. Mais quand même, c'est un peu symptomatique de la façon dont ce débat autour de la mobilité à Schaerbeek, il est mené, parce qu'on ne pose pas la question au Conseil communal, mais on ne pose pas non plus la question aux habitants, que ce soit sur le parking, que ce soit sur l'aménagement des rues, les sens de circulation. On fait des petites séances d'information par zoom, mais qui ne servent pas à grand-chose, parce qu'en fait, les décisions sont déjà prises. Donc, on l'a déjà dit ici plusieurs fois, on va le redire encore pour ce qui concerne l'avenue Princesse Elisabeth, mais il faut arrêter de traiter les habitants dans leur quartier comme si leur avis ne comptait pas. C'est leur quartier, c'est là où ils vivent, ils ont besoin de pouvoir sentir qu'ils peuvent décider comment leur quartier évolue. Et on l'a déjà dit ici et on va encore le dire. Et donc il faut arrêter de traiter les gens, les citoyens comme si c'était des citoyens de seconde zone. Il y a vraiment ce sentiment, et vous le savez je pense, il y a ce sentiment qui est très fort à Schaerbeek qui doit vous revenir. Il nous revient tout le temps, donc il doit vous revenir aussi, que les gens ne se sentent pas entendus, ne se sentent pas écoutés. Ils ont l'impression, et ils ont raison, leur quartier change et ils n'ont rien à dire là-dessus. Et donc, ce sentiment-là, on l'a eu, on a eu des interpellations citoyennes dans ce Conseil là-dessus. On est tout le temps interpellé là-dessus. C'est un sujet de tension important, la mobilité, et vous le savez, Madame Byttebier, vous le savez, on est tout le temps interpellé là-dessus, et on continue à monter les gens les uns contre les autres pour ces histoires de stationnement, de circulation, alors qu'en fait, il faut que les habitants soient entendus dans leur quartier. Cela suffit. Vraiment, sur la méthode, il y a un gros problème, on ne peut pas continuer juste à imposer des choses aux gens sans leur demander leur avis. Voilà, ça c'est vraiment pour la méthode et c'est constant, quoi, il y a vraiment un problème là-dessus. Sur le fond, il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites, il y a des problèmes qui cloisonnent les quartiers, où parfois on est bloqué, ça rend fou en fait. Du côté d'Azalées, Cambier, ça peut rendre un peu dingue. Il suffit que la rue soit bloquée, en fait, on est complètement coincé à cause de tous les sens interdits, on tourne en rond et on ne sait pas s'en sortir. C'est assez dingue. Donc, il y a aussi des questions par rapport à la Cage aux Ours, où pour remonter vers la Maison communale, il va falloir faire tout un détour. C'est aussi un problème. Après, il y a aussi des points positifs, par exemple au niveau de la chaussée de Haecht, il faut faire quelque chose, là-dessus, on est assez d'accord. Cette chaussée de Haecht, elle est bloquée en permanence à cause du tram, quand il y avait le tram avant les travaux, les trams, les bus, les voitures. Donc, il y a des choses qu'on peut pointer, et je pense que les habitants de ces quartiers l'auraient dit aussi si on leur pose la question. Il y a quelques points positifs, mais fondamentalement, si on cloisonne les quartiers, on rend les gens déjà un peu dingue parce qu'ils doivent faire des détours, et on leur dit que c'est pour info et qu'il n'y a rien qui peut être changé. Donc cela ça ne va pas et il faut vraiment changer cette façon de fonctionner, changer de point de vue et changer les gens à qui on pense quand on organise le quartier. Merci.

M. Mahieu : Merci Madame la Présidente. Il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites par mes collègues. Je vais essayer de ne pas trop répéter les choses. Je pense, pour ma part, qu'il y a trois points qui sont importants. Le premier point, c'est une question de méthodologie, de légalité, et cette question de la nécessité ou non d'un Plan communal de mobilité qui préexiste au contrat local de mobilité pour une maille. Et il me semble, comme les précédents collègues ont pu le dire, qu'il eut été utile d'évaluer le Plan communal précédent qui date quand même de 2009, alors que le Plan communal de mobilité oblige quand même les communes à faire un nouveau Plan tous les 10 ans, donc on est largement au-delà. Cela aurait été utile de l'évaluer. Deuxièmement, je lis dans le dossier de candidature pour la maille Colignon-Josaphat qui a été approuvé par le Collège en mars 2020, et je cite : « actuellement les services communaux attendent que le Plan Good Move soit approuvé en deuxième lecture pour se lancer dans la procédure d'élaboration d'un nouveau Plan communal de mobilité, et ainsi décliner les objectifs stratégiques du Plan Good Move en objectifs opérationnels pouvant être mis en œuvre au niveau local. Le nouveau Plan communal de mobilité s'insèrera pleinement dans le cadre du projet de Plan régional de mobilité Good Move, et fera de l'apaisement des quartiers un objectif prioritaire. » Et donc, ce paragraphe, il semble poser la nécessité, qui a une certaine logique me semble-t-il, de développer d'abord une vision de mobilité à l'échelle communale avant de passer

à la vision sur une maille. Même si celle-ci, je le reconnais, prend une large part du territoire communal. Deuxième question, c'est la question de la compétence de l'instance qui est chargée d'approuver ce contrat local de mobilité. On est ici dans un contrat par lequel la commune et la Région délimitent les quartiers à aménager pour en faire des mailles apaisées, s'accordent sur les mesures à adopter et la commune reçoit des subsides pour mener ces travaux. Ce type de contrat, il n'est pas nouveau du tout, on en a déjà utilisé dans plein de domaines, c'est par exemple le cas des contrats de sécurité et de prévention, ou encore plus proche de ce concept-ci, les contrats de mobilité. Dans tous ces cas-là, la compétence exclusive du Conseil communal pour adopter ces contrats n'a jamais été contestée. Or ici, le Collège approuve tout seul les contrats, sans que le Conseil communal n'ait pu donner son avis et n'ait pu le voter, et on doit juste prendre ces contrats pour information. Or, à ma connaissance, il n'y a rien dans le plan régional de mobilité qui permette de régulariser ce qu'on peut considérer comme un abus de compétence, puisque tant la Constitution que la Loi considèrent que c'est le Conseil communal qui est l'autorité compétente pour régler l'intérêt communal. Je ne comprends pas comment est-ce qu'on peut imaginer qu'un dossier qui contient des mesures aussi fondamentales pour le citoyen au quotidien, qui utilise au quotidien ces espaces publics, ces rues, ne puisse nous être communiqué que pour information, sans que nous puissions faire un vote plein et entier. Deuxième point que je voulais soulever, c'est une question plus d'opportunité politique. Je reconnais que certaines modifications vont sans doute permettre de solutionner certains problèmes, comme celui de la fluidité du carrefour Rogier-chaussée de Haecht, notamment, au bénéfice des transports en commun. Donc, c'est très positif. Mais comme beaucoup de mes collègues, je suis inquiet et nous sommes inquiets au sein de notre groupe, de voir que la commune souhaite réaliser tous ces changements sans d'abord réaliser une phase-test. Et nous sommes aussi inquiets car les différents quartiers apaisés risquent de devenir désertés. Désertés de toute personne désirant s'y rendre en voiture puisque les nouveaux centres de circulation vont détourner le trafic, en ce compris celui des riverains et des visiteurs. Sans compter que les schaarbeekois, hors maille, notamment ceux de Plasky ou de Helmet, vont voir leur accès à l'Hôtel communal largement compliqué puisqu'ils sont vus comme des navetteurs. Nous n'avons pas non plus le sentiment que les commerçants ont été pris en compte, même consultés par rapport aux conséquences pour leur commerce, qui sont importantes. J'ai encore vu ces derniers jours sur les réseaux sociaux l'appel à l'aide d'un commerçant fleuriste du quartier Azalées, indiquant que l'absence de passage de véhicules avait impliqué une baisse de la fréquentation de son commerce, mettant l'existence même de celui-ci en péril. Je rappelle aussi que lors des travaux qui ont été fait au niveau de Azalées, il y a eu une baisse du contrôle social qui a eu pour conséquences une hausse des agressions contre les commerces. Je pense à la pharmacie de la rue des Pâquerettes. Je pense aussi à l'épicerie de la même rue. Et puis, il y a aussi une question qui me taraude, c'est que les communes limitrophes ne semblent pas avoir été consultées, ne semblent pas avoir remis d'avis officiel. Et donc, il n'y a visiblement pas eu avec elles une concertation qui vise à créer une cohérence des actions de mobilité entre les différentes communes qui partagent les frontières communes elles aussi. Puis, le troisième point, c'est la nécessité de créer de l'adhésion, parce qu'au-delà d'avoir des voiries apaisées, il faut aussi que les citoyens soient apaisés. Et donc au-delà du Gouvernement bruxellois, au-delà du Collège, et même au-delà du Conseil communal, il semble indispensable de rechercher une adhésion citoyenne à ce projet. Et à ce stade, à lire ce que je lis sur les réseaux sociaux, l'adhésion est très loin d'exister chez beaucoup de citoyens. Alors, bien sûr, elle n'est pas indispensable, on a bien vu que vous pouviez passer outre, comme ce fut le cas à Azalées en 2020, mais elle est fondamentale si on ne veut pas une fois de plus creuser le fossé entre élus et citoyens, et le transformer en gouffre. Et donc, nous allons soutenir la motion qui propose d'instaurer une consultation populaire à ce niveau-là, puisqu'il nous semble que c'est le meilleur moyen pour essayer d'avoir l'avis des citoyens et pour essayer de créer de l'adhésion sur ce projet. Je vous remercie.

De heer Verstraete : Ik hoor dat de meeste collega's ook al gesproken hebben over de motie. Ik zal dat dan ook maar doen. Maar eerst en vooral over Goodmove. Schaarbeek loopt aan bij lange tradities in mobiliteit om de voortrekker te zijn op dat vlak. Ook in het Gewest. We doen dat met een participatieve aanpak die misschien niet perfect is maar die wel in stand kwam in moeilijke omstandigheden en altijd met een helder doel, om te zorgen voor rustigere wijken, beter levenskwaliteit voor de schaarbekenaren, betere verkeersveiligheid, beter luchtkwaliteit

voor de bewoners en een vlottere mobiliteit. We gaan meer ruimte geven aan voetgangers, voor fietsers en voor openbaar vervoer. On va activer un énorme potentiel dans notre commune. La chaussée de Haecht a été mentionnée par plusieurs. Il y a plein d'endroits dans notre commune qui maintenant ne réalisent pas leur potentiel entier et qui pourront le faire davantage dans le futur, quand on laisse plus d'espace aussi pour les commerçants, par exemple, pour aussi les piétons, pour aussi les schaarbeekois. Et j'entends qu'il y a beaucoup d'inquiétudes, et c'est normal. A chaque fois qu'on fait des grands changements, et notamment en mobilité, ça change, ça bouscule et ça crée de la résistance. C'est toujours comme ça, sans exception. Et c'est normal aussi je trouve que les groupes de l'opposition focalisent ces inquiétudes. Je veux rappeler comme exemple que Schaarbeek, il y a 10 ans, avait le tram 55, qui était tout le temps, partout, dans la congestion en heure de pointe. Et il n'avancait pas du tout. Et puis, la commune a systématiquement mis des sens uniques et a fait en sorte que le tram pouvait avancer rapidement, et cela a sous-entendu qu'on crée des sens-uniques, qu'on crée des sens interdits pour la voiture. Il y avait beaucoup de résistance, et avec les mêmes arguments : oui, mais les commerçants, oui mais les schaarbeekois, est ce qu'ils vont pouvoir encore circuler, etc. Et on a constaté que c'était un grand succès, que le tram circule beaucoup mieux et est plus rapide, et transporte beaucoup plus de monde. Et maintenant il n'y a plus personne qui remet en question ces initiatives. Mais voilà, on passe toujours par ces étapes-là. Et moi je suis convaincu que cette fois-ci, ce sera pareil. On va prendre des mesures qui ne sont pas faciles, on va changer beaucoup de choses, mais cela va être mieux après. Et moi je veux aussi clairement confirmer que c'est ça le but et que c'est vers ça qu'on va. On fait un grand pas en avant avec ces aménagements pour plus de qualité de vie, pour une meilleure accessibilité, pour plus de sécurité routière, plus de qualité de l'air. Je rappelle par exemple, qu'il y avait eu la campagne de mesures participatives avec les citoyens Curieuzenair, qui a publié ses résultats il y a tout juste une semaine, qui a démontré noir sur blanc qu'une très grande partie des schaarbeekois, familles schaarbeekoises, respirent tout le temps un air qui est toxique, qui est dangereux, qui a un niveau qui menace la vie. Et ce n'est pas juste une histoire, c'est que chaque année, il y a des centaines de morts prématurés à Bruxelles à cause de la pollution de l'air. C'est un réel problème. Et le trafic qu'on a, comme il est aujourd'hui, apporte à cette problématique. Et ce qu'on va faire aussi avec ce Plan, c'est de permettre que tout le monde atteigne toujours facilement sa destination, mais avec un mode de déplacement plus sain. Et c'est très important et donc je trouve que ceux qui disent oui, mais, par exemple il n'y a pas d'alternative, c'est justement ça qu'on va faire avec ce Plan, on va renforcer les alternatives. On va donner plus de facilité à ceux qui veulent utiliser les transports en commun, à ceux qui veulent utiliser les vélos, à ceux qui veulent se déplacer en trottinette, en marche à pied. Et j'ajoute que ceux qui doivent encore utiliser la voiture, et je confirme que ceux-là ils existent aussi, il y a tout à fait des schaarbeekois et des schaarbeekoises qui ont légitimement besoin de leur voiture pour se déplacer, eux aussi pourront mieux circuler. Effectivement, faire en sorte que le trafic de transit qui n'a aucune destination dans nos quartiers va circuler par les grands axes. Et je pense que les schaarbeekois vont bénéficier de ces interventions. Ils vont aller mieux avec ces interventions. Je suis très conscient que s'est compliqué, mais voilà, je suis aussi conscient, comme Madame Lahssaini a dit, il faut arrêter d'opposer les gens pour ce genre de discussion. Comptez sur nous, en tous les cas, pour essayer de rassembler les gens, et pour montrer aussi en quoi ça va être bénéfique pour la grande majorité des schaarbeekois. Nous, vous avez compris, on soutient ce plan. Merci.

Mme Loodts : Bonsoir. Je m'exprime ici au nom de la LB. Donc, comme vous l'avez compris d'après les interventions précédentes, Good Move, c'est un plan régional pour lequel la commune sera une des premières à s'inscrire, et c'est vraiment un changement de mentalité, auparavant, la voiture était vue comme le moyen de transport principal autour duquel tout était structuré, car plus rapide pour tout. Ici, l'idée de ce plan, c'est d'encourager les citoyens à penser à d'autres moyens de transport également, sans vouloir remplacer la voiture. Ce n'est pas du tout le but. Je suis la première à témoigner qu'elle reste parfois indispensable pour certains déplacements dans certaines conditions. Comme il s'agit d'un changement de mentalité, c'est un changement sur le long terme, qui demandera certainement des adaptations de part et d'autre. Mais le but ici, c'est de quoi ? C'est de finalement améliorer la qualité de vie des habitants, des riverains, des schaarbeekois, et ça, c'est ce que nous, nous voulons, en tout cas, c'est notre souhait. Et c'est aussi dans les quartiers populaires. Il s'agit de quoi ? Il s'agit de

respirer un air plus pur, il s'agit de vivre dans un environnement moins bruyant, il s'agit de se sentir plus en sécurité, aussi quand on laisse nos enfants jouer dans la rue, se déplacer vers l'école, aussi quand on se déplace avec des poussettes, aussi quand on se déplace avec nos ainés qui sont moins valides, ou avec des personnes handicapées. Donc c'est pour ceux-là, pour améliorer la qualité de vie des schaarbeekois que nous soutiendrons ce plan. Merci beaucoup pour votre attention.

Mev. Byttebier : Bonsoir tout le monde. Goedenavond. Il y a de la traduction, tout à l'heure je vais bien en résumer en français, mais tout le monde sait que ma langue maternelle, c'est le néerlandais, donc je serais plus sûr que ce que je dis soit juste. ... We hebben hier al twee commissievergaderingen gehad heel specifiek over het plan Goodmove. Het plan Goodmove is in resume deze brochure die in een toutes-boîtes ook overal in Schaarbeek gegaan is. Ik was heel blij dat op 31 januari er een grote aanwezigheid was, zowel van oppositie als van meerderheid van gemeenteraadsleden. Dat jullie echt wel geïnteresseerd waren om het inhoudelijk dossier uitgelegd te krijgen. We hebben dan ook de moeite gedaan om een gedetailleerd verslag van die commissie te geven met 'ad nominatum' welke vragen gesteld werden, welke antwoorden gegeven werden. In het verslag heb ik er ook aan gehouden om eigenlijk te beginnen met een kaart van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, want, wat vroeger was is niet meer nu. Wat vroeger was, een gemeentelijk mobiliteitsplan, dat staat nu niet meer in de Brusselse wetgeving. In de Brusselse wetgeving is er nu Goodmove, het Gewestelijk mobiliteitsplan, en het is de bedoeling dat 50 autoluwe mazen, voor het hele Gewest zullen gegavert worden tussen nu en 2030. ... Pour 2030, 50 mailles seront apaisées, et pas 50 communes, mais 50 mailles. ... Wij zijn inderdaad als Schaarbeek volutaristis aan het werk gegaan. We hopen dat heel snel de andere gemeenten die naast ons liggen, Evere, Sint-Joost-ten-Noode, waar we een gezamenlijke maza hebben, dat zij aan onze deur komen kloppen en zeggen dat zij ook die gezonde lucht willen. Dat zij ook willen dat mensen op een step, trotinet, dat mensen op een fiets, jonge ouders, te voet, met kinderen, goede lucht hebben en een goede autoluwe wijk. Dat is de essentie. Daarom heeft het College inderdaad, met de hulp van het Gewest de moeite kunnen doen en het resultaat ligt voor U. Het klopt dat verandering kan zorgen voor polarisering. Ik ben heel blij met de tussenkomst van de heer Verstraete die een oproep doet om niet te kiezen voor polarisering, ook niet de positie van 'The duty of the opposition is to oppose'. Het is jammer dat we dat zouden doen in dit belangrijk project. Ik wil jullie toch even op weg helpen, we hebben dat ook gedaan met burgers, met de website Goodmove.be met de tientallen emails Goodmowe@1030.be, die met een hele equipe dag op dag beantwoord werden. Het klopt dat we beseffen dat mensen die verrast zijn, dat we die moeten direct goed soigneren en goed antwoord geven. Pour vous, ce n'est pas trop difficile d'expliquer ce qui se passe. Regardez, le quartier apaisé Azalées. C'est comme elle est. La seule chose qui change dans ce plan, c'est Cambier, et la raison pour laquelle on met Cambier en tête avec l'avenue Azalées, c'est justement pour qu'on ne court-circuite pas du Botanique jusqu'à travers Robiano, et on va prendre la route vers Meiser. Non, on va prendre les grandes routes. Donc, pour ce côté-là, les gens sont maintenant en bon contact entre eux, et ils nous disent que cela marche bien. Il y avait une commerçante qui avait des problèmes réels, rue des Pâquerettes, et elle est maintenant dans une autre rue, de l'autre côté, Latinis. Elle est beaucoup mieux, parce qu'elle est maintenant dans un cadre qui est beaucoup plus commercial. Là, elle était entre ses voisins qui n'étaient pas du tout commerciaux, et donc, le commerce a bien trouvé sa place, et il y en a d'autres, des Horeca, qui nous disent que oui, ça a un effet positif. Et donc, de ce côté-là, vous pouvez expliquer aux gens qui s'inquiètent qu'il n'y a pas grand-chose qui va changer, que les choses se confirment. ... Dan is er de andere kant. Dat is de kant Stephenson. Wat moet U uitleggen aan de mensen die wonen in de wijk Stephenson, die trouwens zeer actief zijn in het contract de quartier Stephenson, ook de poelier, ook de handelaren, ook de school, actief in de contract de quartier Stephenson, die zal groener worden. Place Stephenson wordt "The place to Be" binnen een paar jaar. Wat is er daar op vlak van mobiliteit? Des boucles. ... Il faut utiliser un mot pour expliquer ce qui se passe de l'autre côté. On va travailler les boucles, pour que ceux qui viennent de l'A12 ne viennent pas dans nos petites rues, mais qu'ils prennent le canal. Donc ce n'est pas trop difficile. ... Dan hebben we een moeilijk stuk, het moeilijke stuk dat is aan het kruispunt Haachtsesteenweg en de Rogierstraat. ... L'arrêt Robiano. Alors là, les décisions avaient été prises de mettre en sens unique l'Eglise Sainte Marie jusqu'au carrefour sens unique, en invitant d'ailleurs Saint-Josse de réagir à cette proposition de sens unique, permis d'urbanisme,

toute la procédure. C'est fait. Donc, qu'est-ce qu'on fait ici dans Good Move ? On continue ce sens unique, un sens unique qui est déjà prévu et qui est déjà en œuvre, presque, prévu pour cette année, on continue ce sens unique, et par conséquent, on a l'autre sens unique Sainte Marie. ... Dus eigenlijk, vraag ik toch een beetje van de oppositie om goede wil in het belang van die goede luchtkwaliteit en in het belang van een wijk waar je graag buiten komt en dat je zegt, 'zo erg is het toch niet'. ... Maintenant, je vais essayer de répondre à quelques points spécifiques qui ont été demandés. En ce qui concerne la crédibilité des dates. Alors, je sais que Monsieur Guillaume, il a reposé la question dans la deuxième commission, donc avant-hier. Eh bien, comme ce sont des datas qu'on pourrait dire, gratifiés, qui sont utilisés au niveau régional, que les autres communes utilisent, que les bureaux d'étude utilisent, je ne pense pas que c'est à nous de remettre en question si les pourcentages, quand on nous donne les sources, qui sont même des sources fédérales de statistiques, de les remettre en question. Ce n'est pas ça que nous on a fait. Il y a cette inquiétude que les gens qui se déplacent en voiture devrait pour les derniers 200, 300 mètres de leur maison, faire un détour, une boucle. Oui, ça il faut l'assumer, ça c'est vrai. Maintenant, dans l'étude Good Move, dans les débats qu'on a eu au niveau régional, on a bien démontré qu'entre deux points A et B, si effectivement, au point A, à Schaerbeek, on fait un petit détour, si au point B, peut-être à Leuven, on fait un petit détour, c'est vrai, mais ça, dans la perspective, ou l'objectif qui est vraiment de diminuer l'utilisation de la voiture, cela fait réfléchir les gens, et cela n'a pas un impact qu'on pourrait penser qu'on ne sait plus arriver chez eux, si chaque maison est toujours accessible aussi en voiture. Et s'il y a moins de personnes qui vont pour leurs petits trajets prendre cette voiture, il y aura plus de place pour ceux qui aiment encore se déplacer en voiture. Même ça vous pouvez le dire aux gens qui tiennent très fort à leur carrosse. Une phase de test. On pourrait dire que c'est évident, que c'est simple, mais vu la complexité de pouvoir prendre en compte tous les éléments, ce n'est pas : on va tester 3 mois et puis on va faire tout autre chose. Je sais qu'il y a des personnes qui sont au Conseil d'Administration de la STIB. Je ne pense pas que proposer à cet endroit que la STIB doive tester et puis recommencer, ce n'est pas vraiment quelque chose. Ceci dit, et c'est peut-être jouer avec des mots, des mesures d'accompagnement, ça c'est vraiment quelque chose qu'on va faire, on va faire un monitoring et on va prendre ça au sérieux et on n'a pas montré qu'on le fait, parce qu'avec le quartier Azalées, c'est ce qui s'est passé. Est-ce que c'est réglementaire ce qu'on est en train de faire ? Oui. On a posé cette question à l'autre niveau, parce que comme je l'ai expliqué en commission, en fait, nous on fait le devoir de développer une maille apaisée, une des 50 que la Région demande d'apaiser, et donc on ne parle plus de Plan communal de mobilité. C'est en fait un vocabulaire qui n'existe plus. Parce que si maintenant on va ajouter la maille en lien avec Evere, ajouter la maille en lien avec Saint-Josse, etc., on n'aura jamais 1030-1030. Donc moi j'aime beaucoup le niveau régional, donc pour moi c'est une évolution que j'apprécie beaucoup, et cela nous donne aussi la garantie de qualité, parce que ce cadre-là a été d'ailleurs mis en enquête publique, avec je pense 8.000 personnes qui ont réagi à cette enquête publique. Et donc, on a une garantie de qualité et d'être bien accompagné. Une question pertinente sur le stationnement. Effectivement, on prévoit que le Plan de stationnement pourra être en enquête publique en juin-juillet, et c'est vrai que tout est dans tout : sécurité routière, By Pad, Plan contrat local mobilité, Plan stationnement. C'est vrai que tout est dans tout, même le Plan de verdurisation, Monsieur Verzin l'a encore dit, faites attention au Plan de verdurisation, c'est aussi stationnement. Donc tout est dans tout, effectivement. Mais le Plan de stationnement, c'est pour plus tard, on va en parler, et pour maintenant, dans ce plan-ci, avec l'expérience d'Azalée, oui, ponctuellement on a dû enlever certaines places de stationnement, mais ce n'est pas un choix d'intervenir là, dans le cadre de ce Plan. Ce ne serait que ponctuellement et on pourra vous l'expliquer une par une. Les embouteillages, eh bien oui, on espère aussi bien pour le transport en commun que pour les voitures, vont diminuer. Et je pense bien sur la participation, j'espère qu'on peut être partenaire pour expliquer aux gens ce qui va et aussi ce qui ne va pas. Parce que nous aussi on veut apprendre et adapter le Plan là où se sera possible.

M. Degrez : Merci Madame la Bourgmestre. Alors, effectivement, au nom du groupe Socialiste, mais aussi avec le soutien de beaucoup de mes collègues et autres groupes, je dépose ce soir donc, une motion demandant l'organisation d'une consultation populaire sur le plan Good Move Schaerbeekois. Ce n'est pas à la légère, alors pourquoi est-ce que je le fais ? Tout simplement parce que les schaerbeekois doivent être respectés. Oui, ils ont droit à un vrai débat sur les

grands projets de mobilité, comme sur la politique de stationnement. J'ai bien aimé, Madame la Présidente, le fait que vous m'avez fait parler après un premier tour de parole, parce que cela m'a permis d'écouter les uns et les autres pointer des critiques, pointer des points positifs aussi. Je n'ai pas entendu de discours radicaux absolus, mais j'ai entendu en tout cas une série de choses qui ne va pas. Il y a quand même deux éléments qui sont fréquemment revenus, et qui semblent quand même très largement partagés. Le premier, c'est le caractère important, impactant, de ce projet. Cela couvre une grande partie du territoire, cela va modifier beaucoup de choses dans le quotidien de nos habitants. Donc oui, le périmètre, l'impact sur la population, etc., c'est assez important. Un autre point qui est fréquemment revenu, c'est la faiblesse du processus participatif, de l'absence de co-construction, je ne vais pas y revenir, mais effectivement, il y a eu des réunions essentiellement en ligne, via un prestataire, qui ont réunis par sous mailles. Il y a eu après cela trois séances d'information toujours en ligne, et à destination exclusive des riverains. Ce processus participatif est obligatoire dans le cadre du contrat local de mobilité, sauf erreur, et c'est le Collège qui doit déterminer les modalités. On peut quand même dire, et je peux comprendre que la période n'était pas évidente en raison de la crise sanitaire, mais que, en tout cas, il y a eu peu de chose faite en terme de processus participatif. Mais plus grave, finalement, c'est, en fait, le fait que vous ne recherchez même pas d'avoir une certaine forme de soutien populaire pour ce projet, qui pourtant, tout le monde se l'accorde, a un impact important. Ce point est inscrit pour information. Vous ne voulez pas qu'il y ait un vote au Conseil communal. J'ai entendu les uns et les autres, et je suppose que vous ne voulez pas non plus voter cette consultation populaire. Mais la chose que je vous demande, elle est relativement simple, c'est de remettre un petit peu de démocratie dans votre politique de la mobilité. C'est d'arrêter, effectivement, cette politique du fait accompli, c'est arrêter ce rouleau compresseur qui n'écoute jamais rien. Ça, ce que je demande, Mesdames et Messieurs, c'est de la démocratie, rien de plus. Je demande de la démocratie et je suis sérieux en disant cela ! Oui, Monsieur Vanhalewyn, vous pouvez hausser les yeux, mais c'est la seule chose que je demande, je demande que tous les citoyens puissent participer à un véritable débat sur ce qui est quand même un projet phare de la mandature, qui aura un énorme impact pour les prochaines années. Oui, je demande que tous les citoyens puissent y participer, et oui, je demande qu'ils puissent s'exprimer, et ce par un vote. Exiger tout simplement qu'on puisse mettre plus de démocratie dans la politique de mobilité, je m'étonne d'avoir aussi peu de soutien du côté de la majorité, c'est vraiment dommage. Alors, ce n'est pas de la division. Ce n'est pas de la démagogie. Ce que j'ai fait à la motion, ce n'est pas de la division, Monsieur Guillaume, ce n'est pas de la démagogie, c'est juste une demande de mettre plus de démocratie dans la politique de mobilité. C'est quand même relativement simple. Et puis, je crois aussi que c'est une manière d'apaiser les tensions. Moi je fais partie de ceux qui considèrent qu'un débat démocratique cadré, qui termine après cela par un vote, est une manière d'éviter les tensions, les oppositions entre les citoyens. Apaiser. Cela permet outre d'avoir des quartiers apaisés, ça permet d'avoir des citoyens apaisés. Merci Monsieur Vanhalewyn de m'écouter. Donc, outre des quartiers apaisés, cela permet d'avoir des citoyens apaisés. Et donc oui, je crois dans les vertus d'un débat démocratique, je crois dans l'exercice d'un vote après ça, populaire, qui permet effectivement de trancher, parce qu'en cas contraire, Mesdames et Messieurs du Collège, ce à quoi nous allons assister dans les prochains mois, c'est très simple. Chaque fois qu'il y aura une décision sur Ernest Cambier, nous allons avoir une interpellation citoyenne. Sur telle chose, nous allons avoir une interpellation d'un conseiller communal ou une interpellation citoyenne d'un autre quartier. C'est à cela qu'on va assister. Ce que je vous propose ce soir, et très sincèrement, et très sereinement, c'est tout simplement, est ce qu'on ne peut pas avoir un débat global sur l'ensemble de ce Plan, pouvoir avoir une campagne, un échange direct avec tous les citoyens, où les points de vue des uns et des autres, dans leur nuance, puissent s'exprimer, et après cela, inviter les uns et les autres, les citoyens, à délibérer et à voter, à remettre un peu de démocratie dans votre politique de mobilité. Je pense que la demande que je formule, par cette motion, elle est simple. Elle ne vise pas à vous diviser au sein de votre majorité, elle ne vise pas à faire de la politique partisane. Ce n'est pas du tout ça. C'est vraiment remettre cette démocratie. Alors, et je terminerai peut-être par-là, Madame la Présidente, je pense que tout le monde a pu lire, évidemment, la motion, et ce que je demande, donc, c'est organiser pour une consultation populaire, c'est quoi ? C'est en fait inviter dans les 6 mois tous les schaarbeekois de plus de 16 ans inscrit au Registre National à voter sur la question, c'est : Est-ce que vous êtes oui ou non

d'accord avec le Plan Good Move schaarbeekois ? C'est relativement simple. Il y a deux possibilités en fait, pour une consultation populaire. La première, c'est celle que je vous propose ce soir, c'est celle qui peut réunir l'ensemble, je pense, des partis démocratiques, c'est-à-dire', d'initiative, la commune vote une consultation populaire. L'autre, c'est tout simplement que 10% de ces schaarbeekois de plus de 16 ans demandent à la commune, et dans ce cas-là, vous serez obligés, Mesdames et Messieurs du Collège, d'organiser cette consultation populaire. Et donc, dans cette dernière hypothèse, et je suis vraiment prêt à la défendre si jamais, malheureusement, la motion que je propose ce soir devrait ne pas être acceptée, oui, je pense qu'il nous faut inviter alors les schaarbeekois et les schaarbeekoises à se mobiliser, à rentrer des formulaires, et à demander effectivement une consultation populaire, vu l'impact que ça a, vu cette demande légitime de remettre tout simplement un peu de démocratie dans votre politique de mobilité. Je pense que c'est très légitime et je crois que je trouverai énormément de soutien parmi la population. J'ai dit.

Mme Nyssens : Je prends la parole au nom des Engagés, pour dire que, en fonction effectivement de notre nouveau projet, il est des situations où il nous apparaît important, primordial, d'effectuer une consultation populaire, et cette occasion-ci nous paraît effectivement convenir pour rassembler les schaarbeekois dans un projet constructif et d'avenir pour la mobilité à Schaarbeek. Je vous remercie.

M. Vanhalewyn : Merci. Je vous laisserai clôturer, Madame la Bourgmestre, mais je trouve légitime votre demande, et on n'y souscrit pas pour les raisons que je vais vous exposer. Mais de dire que la politique en matière de mobilité de la commune de Schaarbeek ne serait pas démocratique, ça, Monsieur Degrez, ça me heurte profondément. Le Gouvernement Vervoort aurait donc fait fi de la démocratie en mettant en place le Plan Good Move et le mode de participation que nous avons suivi, et qui est le mode de participation décidé et proposé par le Gouvernement. Le Collège de Monsieur Cumps, à Anderlecht, quand il fait une maille apaisée à Cureghem, donnerait donc peu d'importance à la démocratie, le Collège de Monsieur Kloos donnerait peu d'importance à la démocratie quand il arrête son pentagone. Le Collège de Monsieur Picqué, à Saint-Gilles, quand il va bientôt arrêter, serait peu soucieux de la démocratie ? Évidemment que non. Évidemment que non. Nous croyons très profondément, et moi je suis extrêmement d'accord avec Monsieur Bouhjar ce soir, quand il a dit qu'il était difficile d'avoir un avis très précis sur un Plan qui prend autant de mesures, une trentaine me semble-t-il, je ne pourrais pas dire, il faudrait vérifier ce chiffre. Difficile d'avoir un plan très précis, difficile évidemment, de dire oui, de dire non à ce plan compliqué, qui comprend autant de mesures. Et donc, vouloir prétendre faire un débat apaisé en proposant une question aussi dichotomique, aussi tranchée que oui et que non, c'est forcément tout pour ne pas apaiser, mais pour augmenter les tensions, pour dresser les uns contre les autres, et pour savoir, à la limite, si à la fin, on avait un pôle de pour et un pôle de contre, et que tout cela soit très identifiable, pourquoi pas ! Mais vous savez que le Collège rencontre beaucoup de citoyens individuellement, de groupes de citoyens. Encore il n'y a pas plus que quelques jours, que quelques semaines, un comité de la rue Rubens, très inquiet, et on les a écoutés pendant une très longue soirée, ces habitants, ils nous ont dit, on trouve que vous devez aller beaucoup plus loin dans l'apaisement. Mettre encore plus de verrous, plus de sens unique, parce que nous avons peur pour notre rue. Nous avons rencontré d'autres quartiers, totalement opposés au principe même de Good Move, et c'est légitime, c'est leur droit. C'est sûr que la politique Good Move est une politique ambitieuse, et c'est normal qu'il y ait des opposants à cette politique. Ça c'est la démocratie. Mais une fois que nous aurions organisé, ou que vous souhaitez qu'on organise, et imaginez ce que moi je n'exclus pas, en fait, à ce stade-ci, avant qu'il soit mis en place, qu'il y ait une majorité de non. Le Collège va donc revoir sa copie, puisqu'une majorité de non se serait exprimée. Vers quoi elle va, vers les habitants de la rue Rubens, ou vers le comité Princesse Elisabeth qui exprime aujourd'hui son mécontentement ? Est-ce qu'on va encore faire plus de verrous et de sens uniques ? Parce que ce non, il sera complètement multiforme. Ce n'est pas la bonne manière de faire de la participation, selon nous, sur un sujet difficile comme celui-là, en faisant poser une question trop simple à une réponse trop simple. La Loi, malheureusement, ne permet pas d'avoir autre chose qu'un oui ou qu'un non. Ce n'est pas moi qui n'ait, ni écrit, ni voté cette Loi. Mais donc, voilà, vraiment, nous pensons que c'est la mauvaise méthode. C'est pour cela donc, que nous n'invitons pas le Conseil à voter cela, non pas parce que nous sommes contre la participation, si ce n'est pas un test, et il a raison, ce n'est pas un test, mais en tout cas nous

avons et nous sommes engagés à toutes les concertations, nous sommes engagés à chaque fois que nous rencontrons des habitants, à un moment, évidemment, évaluer, et pourquoi pas à certains endroits de manière participative, et prendre des décisions d'ajustement, parce que, et je l'ai dit et publiquement et individuellement, on s'est fait entourer de grands experts, nous avons travaillé très sérieusement, mais nous ne sommes pas infaillibles. Il y a peut-être des effets non désirés. Quand on a mis Azalées, il y a eu des effets sur l'avenue Stobbaert, qui a nécessité des mesures d'accompagnement. Nous ne disons pas que ce Plan, comme ça, de A à Z, dans toute ses mesures, est parfait et ne posera aucun problème. Nous croyons fortement que ce Plan va apaiser la situation, mais nous devons sans doute prendre des mesures d'accompagnement. Et on le fera, et on le fera de manière participative, et on le fera en écoutant les habitants, comme on le fait à un rythme soutenu, parce que nous sommes fortement interrogés. Et vous avez raison que, dans tous les sens, les habitants se mobilisent sur ce projet parce qu'il est impactant, et on ne va pas se cacher que c'est un projet impactant pour la commune de Schaerbeek. Je terminerai par là sans esprit de polémique, j'ai un peu l'impression, c'est un avis individuel, qu'il y en a certains qui se cacheraient derrière une critique pour ne pas oser prendre position. Je trouve ça parfois un peu un manque de courage de dire que c'est simplement parce qu'il n'y a pas de participation qu'on ne vote pas Good Move, mais moi je n'ai pas entendu de franche opposition, hein, à la ligne Good Move. Et donc, j'aurais mieux compris que Monsieur Verzin dépose un texte qui lui, est totalement opposé à la philosophie Good Move. Totalement opposé qu'il dépose un texte. La commune doit-elle faire un Plan Good Move ? ça c'est une question très simple. Et en effet, cela aurait peut-être mérité. Mais approuver les 32 mesures par oui ou par non. Ça, je crois que c'est tout sauf de la participation constructive, et de la participation vraiment efficace.

Mme la Bourgmestre ff : Merci. Donc, Monsieur Degrez, vous nous proposez une consultation populaire. Alors, je ne vais pas redévelopper longuement certains arguments qui ont déjà été évoqués par Vincent Vanhalewyn, mais pour que cette proposition puisse avoir du sens, on l'a dit, c'est évidemment au niveau Régional qu'il eut fallu l'organiser, ou qu'il faudrait l'organiser. C'est donc bien à ce niveau-là, le cas échéant, qu'il faut pouvoir frapper à la porte. Une consultation populaire ? Le Gouvernement régional a prévu la manière dont la participation citoyenne devait être organisée dans le cadre de ce Plan Good Move. Nous avons suivi ses recommandations à la lettre. Nous avons travaillé avec des spécialistes, encadrés par la Région, et payés d'ailleurs par la Région, et nommés. Une fois de plus, tout cela a été fait en parfaite collaboration, et plus que cela, puisqu'il y avait désignation, suivi et paiement par la Région. Donc là aussi, interpellez au niveau de la Région. Je rejoins tout à fait aussi le sentiment que ce n'est pas l'outil le plus efficace pour pouvoir récolter le sentiment des citoyens. Nous travaillons, on l'a dit, nous travaillons réellement avec notre population. Il y a eu énormément de rencontres, et Madame Byttebier l'a encore rappelé, une énorme disponibilité des services, des cabinets, pour répondre aux centaines, même aux milliers d'interpellations que nous avons reçues. Dans le cadre notamment d'Azalées, et puis pour la suite, pour Good Move. Mais effectivement, la question telle que vous la posez, et donc la réponse qui doit être oui ou non, signifierait quoi ? Rien ne pourrait d'aucune façon effectivement guider l'action des autorités communales, Vincent Vanhalewyn l'a dit. En effet, il n'y a pas un seul oui ou un seul non, mais des oui mais, des non sauf si, des oui mais pas chez moi, des oui mais pas comme ça, des oui qui finalement, s'apparentent aux non, et des non qui veulent dire oui. Bref, c'est un jeu de dupe ! C'est cela que vous voulez donc proposer comme démocratie aux habitants. Je constate effectivement, ça a été souligné aussi, que les communes qui se sont volontairement, et de manière courageuse aussi, qui se sont avancées dans ce dossier Good Move, dans cette demande faite par la Région, d'avoir un Plan de mobilité au niveau régional, qui puisse être cohérent et qui amène à des communes, à des quartiers apaisés, pour avancer donc dans ces dossiers, donc 5 communes jusqu'à présent, dont celle dans laquelle vous travaillez, ou vous conseillez d'ailleurs le Bourgmestre, n'ont pas mis en place de consultation populaire. Ils ont avancé, courageusement, comme nous le faisons. Alors je vais revenir à des considérations qui sont plus pragmatiques. Vous le savez peut-être d'ailleurs, il n'existe en Région de Bruxelles-Capitale aucun cadre juridique légal formalisant l'organisation pratique des consultations populaires. Seule la Région Wallonne a déterminé, enfin, a voté un texte qui régit les modalités pratiques des consultations populaires. Nous devons donc nous référer à la Nouvelle Loi Communale, et particulièrement à l'article 328 de cette Nouvelle Loi Communale, qui stipule, et

je vais le lire : « que le Gouvernement fixe les règles particulières relatives à la consultation populaire communale par analogie, avec la procédure visée dans le Code électoral communal bruxellois pour l'élection des conseillers communaux. » L'article 329 stipule lui : « que le Gouvernement fixe les modalités suivant lesquelles les résultats de la consultation populaire communale sont portées à la connaissance du public. » Cette organisation s'apparente donc en tout point à une élection communale. La consultation doit se dérouler un dimanche, les électeurs seront répartis en section de vote, et devront donc se déplacer pour voter, comme c'est le cas au moment des élections. Il faudra donc également des bureaux de vote, et ensuite, organiser le dépouillement. Bref, c'est exactement la même organisation, très lourde, à mettre en place. Et je ne vous parle pas des coûts financiers, puisque nous avons fait cet exercice de voir comment est-ce que cela devrait, le cas échéant, s'organiser. Une rapide évaluation de nos services se situe dans une fourchette de 350.000 à 500.000 euros. Il est aussi enfin à souligner que les résultats ne seront dépouillés que si le taux de participation atteint au moins 10% des habitants, puisque nous avons une commune de plus de 30.000 habitants. Et le résultat de cette consultation ne devra être retenu que comme avis non contraignant. Voilà donc la solution que vous nous proposez pour une « meilleure » démocratie. J'ai donc un peu de mal à vous croire, ou à vous suivre, quand vous avez d'emblée dit que ce n'était pas une volonté populiste, c'est le mot je pense que vous avez utilisé. J'ai plutôt l'impression qu'il s'agit surtout de mettre des bâtons dans les roues, dans un projet, certes très volontariste, qui oui, va demander des changements de comportement, qui va changer des habitudes. Mais c'est le prix d'une qualité de vie améliorée dans notre commune. Et cette volonté-là, elle est partagée par de très, très nombreux habitants, et à nouveau, on a fait état de demandes qui vont très clairement dans le sens d'aller plus vite, plus loin. Mais nous pensons ici, en effet, qu'il faut aussi trouver un équilibre, qu'il faut y aller, en effet, progressivement, et amener, et c'est ma conviction, alors je ne vais pas dire qu'on va convaincre tout le monde, mais amener de plus en plus d'habitants, et une grande majorité d'habitants qui vont constater en effet, que c'est pour une meilleure qualité de vie dans leur quartier. N'est-ce pas là le rôle essentiel d'un Collège et d'un Conseil communal, que d'améliorer la vie de ses habitants ? Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Bourgmestre. Les deux réponses qui viennent de m'être faites sont relativement denses, donc je vais essayer d'y répondre tout de même de manière concise. Permettez-moi d'abord d'interpeller directement Monsieur Vanhalewyn, puisqu'il m'a interpellé directement. Quand je me suis assis sur ce siège, Monsieur Vanhalewyn, je parle au nom des 1.400 schaarbeekoïses qui ont voté pour moi, alors, vous nous renvoyez en permanence à ce qui se fait ailleurs, pour le dire autrement, je m'en fiche. Ce que je dis, c'est par rapport à ceux que je représente ici, et ce que je dis c'est par rapport au projet qui a été développé et qui a été décidé par votre Collège. Ceci étant dit, il y a plusieurs éléments dans votre réponse qui me paraissent être un petit peu choquants. Alors, vous avez parlé du problème du fait que la Loi indique que la réponse doit être oui ou non, et que donc, il y a une dichotomie. Et que donc le oui peut vouloir dire quelque chose et que le non peut vouloir dire quelque chose. Mais ça, c'est un petit peu même le principe de la démocratie. Lorsque l'on vote aux élections, en fonction des résultats des partis des uns et des autres, chacun y va de son explication de ce que l'électeur a voulu. Donc, effectivement, oui ou non, j'ai l'impression de dire une banalité sans nom, mais à l'évidence, oui, quand on doit interpréter ce qu'a voulu dire l'électeur lorsqu'il a voté oui ou non ! Donc je ne vois pas très bien où est le choc, ou est le problème. Ensuite, vous avez dit, le problème, c'est que l'ensemble du projet est complexe. Alors, moi, peut-être que je ne partage pas ça avec vous, et je trouve vraiment dommage, je fais confiance au citoyen pour comprendre les choses complexes lorsqu'il vote aux élections. Il vote pour plusieurs partis, des programmes parfois touffus. Je fais confiance aux électeurs pour comprendre effectivement, des enjeux complexes. Donc, je ne vois pas en quoi la complexité des décisions qui doivent être mises en œuvre pourrait être un frein à l'organisation d'une telle consultation. Alors, il y avait pourquoi est-ce que cela ne se fait pas au niveau régional ? Cela, c'est l'autre argument assez habituel, enfin ils sont de deux ordres, hein ! Soit taisez-vous, Monsieur Degrez, parce que de toute façon, c'est ce qui se fait dans les autres communes de Bruxelles, soit taisez-vous Monsieur Degrez, parce que de toute façon c'est la Région qui l'a décidé ! Désolé, désolé, mais je pense que là, en l'occurrence, il y a quand même une petite marge de manœuvre qui vous a été laissée. Ce sont à ma connaissance des décisions du Collège que nous débattons à l'heure actuelle, et ce ne sont pas des décisions du Gouvernement

régional par ailleurs. Donc la consultation populaire, je veux évidemment que les schaarbeekois puissent s'exprimer et débattre sur les décisions du Collège. Et donc, je ne vois pas très bien pourquoi l'argument par rapport au fait qu'il faut nécessairement organiser une consultation populaire au niveau régional, sachant que par ailleurs, et cela a été dit par certains des autres conseillers communaux, sur la philosophie de quartiers apaisés ou l'idée de fluidifier la mobilité, mais en général, beaucoup d'entre nous peuvent se retrouver. Puis alors, il y a un autre argument qui là aussi est extrêmement choquant d'un certain côté pour quand même des mandataires politiques qui ont une expérience beaucoup plus longue que la mienne. Le premier étant : comment est-ce qu'on doit interpréter le résultat d'un vote, comme si c'était quelque chose qu'on découvrirait en un coup, mais alors c'est le coût ! Evidemment, je suis en incapacité de vérifier vos simples affirmations, mais oui, effectivement, j'ai le plaisir de vous annoncer, Mesdames et Messieurs que la démocratie a un coût, et ce n'est pas populiste de le dire. Organiser une élection, cela coûte de l'argent, oui ! Après, la vraie question c'est : est-ce que l'on considère que ce qui est là, maintenant, sur la table, est à ce point impactant, et je pense que ça l'est, ça a été dit par beaucoup, que ça va changer énormément le quotidien, et que cela nécessite, pour changer ce quotidien, de susciter une adhésion large de la population ? Alors oui, cela justifie l'organisation d'une consultation populaire. Oui, ça peut justifier, effectivement, de dépenser une certaine forme d'énergie d'une part, et d'autre part un budget ! Oui, je le pense, enfin, je crois que la démocratie, effectivement, c'est aussi des moyens financiers que l'on doit pouvoir dépenser. Donc je suis désolé de vous le dire, vous pouvez penser ce que vous voulez sur le fait que je sois dans une démarche populiste, je pense que c'est vous, Madame la Présidente, qui a dit cela, c'est une démarche populiste ou incohérente, ou quelque chose qui masquerait je ne sais pas trop bien quoi. Enfin, tout ce que vous avez pu suggérer par ailleurs. Non ! Je le répète, ce que j'ai dit, et j'en terminerai par-là, ce que j'ai dit, ce n'est pas qu'il manque de démocratie au sein de votre Collège. Vous avez la majorité, vous êtes élu pour ça. Ce n'est pas ça. J'ai dit qu'il fallait remettre de la démocratie dans votre politique de mobilité. Remettre plus de démocratie dans votre politique de mobilité. Eh bien non, c'est tout simplement que je constate, comme les uns et les autres, que ce projet suscite énormément d'oppositions, énormément de réactions. On peut quand même dire qu'à l'heure actuelle, à Schaerbeek, beaucoup de gens sont opposés. Peut-être que même une partie de la majorité peut s'inquiéter des conséquences éventuelles que cela peut représenter. Soit. Mais je veux dire, voilà, là on a l'occasion par l'exercice d'un droit démocratique de pouvoir trancher définitivement la question. J'ai dit.

Vote sur la motion de Monsieur Degrez (point 36) par appel nominal -- Stemming op de motie van de heer Degrez (punt 36) met naamafroeping :

22 non, 16 oui pour et 1 abstention -- 22 neen, 16 ja en 1 onthouding

La motion est rejetée -- De motie wordt verworpen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 30 voix contre 6 et 3 abstention(s). -- Besloten, met 30 stem(men) tegen 6 en 3 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 30 voix contre 6 et 3 abstention(s).

Vu l'ordonnance du 26 juillet 2013 instituant un cadre en matière de planification de la mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité ;
Vu les articles 117 et suivants de la Nouvelle Loi Communale ;
Vu le Plan régional de mobilité Good Move ;
Vu l'obligation pour les communes bruxelloises de mettre en œuvre ce plan régional à l'échelle communale ;
Considérant que la commune de Schaerbeek, et la Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble, doit évoluer vers une mobilité durable favorisant les modes de déplacement actifs ;
Vu l'outil « Contrat local de mobilité » introduit par le Plan régional de mobilité Good Move visant à stimuler la mise en œuvre de ce plan, et plus particulièrement du concept de mailles apaisées ;
Considérant que la commune de Schaerbeek a manifesté son intérêt auprès de la Région de collaborer à la mise en œuvre du Contrat local de mobilité « Colignon-Josaphat » ;

30.03.2022

Considérant que le dossier de la Commune en réponse à l'appel à candidatures « Contrats locaux de mobilité 2019-2024 » a été retenu par le Gouvernement régional ;
Considérant l'étude « Contrat local de mobilité Colignon-Josaphat » réalisée par les bureaux Stratec et Espaces-Mobilités en collaboration avec la Commune, Bruxelles Mobilité et les opérateurs de transport en commun ;
Considérant que les mesures proposées ont été discutées lors de réunions et de comités d'accompagnements avec les représentants politiques et les services communaux compétents en matière de mobilité, de travaux publics et de sécurité routière, ainsi qu'avec les représentants des instances régionales et des opérateurs de transport en commun ;
Considérant les décisions du Collège du 3 mars 2020, du 10 mars 2020, du 25 août 2020, du 5 janvier 2021, du 23 février 2021 et du 25 janvier 2022 ;
Sur proposition du Collège du 25 janvier 2022 ;
PREND POUR INFORMATION :
Les propositions approuvées par le Collège du 25 janvier 2022.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 30 stem(men) tegen 6 en 3 onthouding(en).

Gelet op het besluit van 26 juli 2013 tot vaststelling van een kader voor mobiliteitsplanning en tot wijziging van verschillende bepalingen die een impact hebben op mobiliteit;
Gelet op het artikel 117 en volgende van de nieuwe Gemeentewet;
Gelet op het gewestelijk mobiliteitsplan Good Move;
Gelet op de verplichting voor de Brusselse gemeenten om dit gewestplan op gemeentelijk niveau uit te voeren;
Overwegend dat de gemeente Schaarbeek, en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest als geheel, moet evolueren naar duurzame mobiliteit ten gunste van de actieve weggebruikers;
Gelet op het instrument "Lokaal Mobiliteitscontract" dat in het kader van het Regionaal Mobiliteitsplan "Good Move" is ingevoerd om de uitvoering van dit plan, en in het bijzonder van het concept "autoluwe mazen", te stimuleren;
Overwegend dat de gemeente Schaarbeek aan het Gewest haar belangstelling te kennen heeft gegeven om mee te werken aan de uitvoering van het lokaal mobiliteitscontract "Colignon-Josaphat";
Overwegend dat de kandidatuur van de gemeente in het kader van de oproep tot kandidaatstelling "Lokale mobiliteitscontracten 2019-2024" door de Gewestregering is geselecteerd;
Overwegend de studie "Lokaal Mobiliteitscontract Colignon-Josaphat", uitgevoerd door de diensten Stratec en Espaces-Mobilités in samenwerking met de gemeente, Brussel Mobiliteit en de openbaarvervoersmaatschappijen;
Overwegend dat deze maatregelen zijn besproken tijdens vergaderingen en begeleidende comités met politieke vertegenwoordigers en gemeentelijke diensten die verantwoordelijk zijn voor mobiliteit, openbare werken en verkeersveiligheid, alsook met vertegenwoordigers van gewestelijke autoriteiten en maatschappijen van openbaar vervoer;
Overwegend de besluiten van het college van 3 maart 2020, 10 maart 2020, 25 augustus 2020, 5 januari 2021, 23 februari 2021 en 25 januari 2022;
Op voorstel van het College van 25 januari 2022;
NEEMT TER INFORMATIE:
De voorstellen goedgekeurd door het College van 25 januari 2022.

Logement --- Huisvesting

Ordre du jour n°12 --- Agenda nr 12

Partenariat Commune - Asbl Comme chez toi - Convention 2022 – Approbation

Samenwerking Gemeente - Vzw Comme chez toi - Overeenkomst 2022 – Goedkeuring

M. Mahieu : Le point 12, qui est un point d'un subsidie de l'ASBL Comme chez toi, qui est une Agence Immobilière Sociale, je voulais comprendre en fait la proportionnalité du montant, parce que je comprends bien que dans des nouveaux logements, notamment passifs, il faille accompagner les locataires, mais on parle de 9 logements, on parle d'un subsidie de 10.000 euros. Je trouve que c'est un montant important, et je voulais comprendre aussi si c'était un

subside ponctuel pour le démarrage ou si c'était un subside qui allait devenir récurrent, pour l'accompagnement de manière récurrente ?

M. Eraly : Effectivement, c'est pour 9 logements, mais en réalité, c'est plus spécial que 9 logements, parce qu'il y a aussi, également, dans les logements, 2 logements qui sont pour des personnes qui sont victimes de maltraitance humaine. Donc un public très spécifique. Egalement des réfugiés primo-arrivants. Et donc, c'est un travail spécifique avec des publics qui découvrent complètement un autre fonctionnement, et donc il y a un travail plus approfondi qui est fait avec eux aussi. Cela c'est une première chose. Et deuxièmement, c'est pour une durée d'un projet bien déterminé et il n'y a pas, à ce stade, d'intentionnalité de poursuivre sur de la récurrence. C'est juste un coup de pouce pour lancer et faire en sorte que le projet puisse réussir entre, à la fois les habitants, les primo-arrivants et ce public vraiment très spécial qui est victime de traite humain. Voilà.

Mme Lahssaini : Simplement, et aussi au nom de Claire Geraets qui, malheureusement, n'a pas pu venir, et qui vit dans ce quartier, on voulait soutenir vraiment cette initiative, parce qu'on trouve que c'est vraiment un bon projet. Vous n'en avez pas parlé, mais il me semble qu'il y a aussi des logements avec des personnes sans domicile fixe, c'est bien ça ? Il y a des logements passifs, il y a du logement pour des anciennes personnes sans domicile fixe, si je ne me trompe pas, et c'est vraiment ce dont on a besoin. Parce que le Housing first, on sait que ça marche, et ce n'est pas évident à mettre en place, donc vraiment on voulait vous soutenir sur ce projet-là. C'est un projet d'un an, pour l'instant. Et du coup, à quoi est conditionné la pérennité de ce projet ? Qu'est ce qui va faire qu'on va continuer ou pas ? Voilà, et je pense que c'est vraiment ce dont le quartier Nord a besoin dans la crise du logement actuel à Bruxelles. C'est vraiment très important.

M. Eraly : Merci pour le soutien et je partage évidemment, nous partageons, parce que c'est vraiment partagé par l'ensemble du Collège, sur le fait que c'est un beau projet, qui est porté par Habitat et Humanisme. Les logements, cela ne tient pas à s'arrêter dans un an, et cela ne tient pas avec ce subside qui est voté ce soir par le Conseil communal. Ce qui est voté ce soir par le Conseil communal, c'est un travail d'animation du projet en tant que tel. Et l'évaluation sera faite. Ce sera peut-être re-calibré, une fois qu'il y aura une dynamique qui se sera installée. Ce sera peut-être intensifié. A ce stade, on ne peut pas encore le préjugé, l'anticiper. Mais il nous semblait important de donner cette impulsion pour la réussite de ce qui est un vrai beau projet, surtout dans ce quartier, qui en a bien besoin.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi communale;

Vu sa délibération du 25 juin 2014 approuvant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant que les subsides supérieurs à 4.500 € et nominatifs au budget doivent être précédés d'une convention de partenariat avec le bénéficiaire;

Considérant que l'asbl Comme chez toi sollicite une aide pour financer ses activités à Schaerbeek, plus précisément les activités d'accompagnement social pour le projet d'Habitat passif à vocation sociale et communautaire, rue Jolly 170,

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 22/03/2022;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à ses conclusions;

DECIDE

d'approuver le projet de convention, joint au dossier, visant à fixer les conditions de partenariat entre la Commune et l' Asbl Comme chez toi, et de fixer le subside 2022 à 10.000 €.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

30.03.2022

Gelet op het raadsbesluit van 25 juni 2014 houdende goedkeuring van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen;

Overwegende dat toelagen van meer dan 4.500 €, ingeschreven op naam op de begroting, voorafgegaan moeten worden van een overeenkomst van samenwerking met de begunstigde;

Overwegende dat de Vzw Comme chez toi een financiële hulp vraagt om haar activiteiten in Schaarbeek te financieren en meer bepaald de activiteiten van het passieve huis met sociaal en gemeenschappelijk doel, gelegen Jollystraat 170;

Gelet op het Collegebesluit van 22/03/2022;

Overwegende dat het past gevolg te geven aan dit besluit;

BESLUIT

Het bij het dossier gevoegde ontwerp van overeenkomst goed te keuren, met als doel de samenwerkingsvoorwaarden 2021 tussen de Gemeente en de vzw, alsook de subsidies 2022 ter hoogte van 10.000 € vast te stellen.

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Affaires juridiques -- Juridische zaken

Ordre du jour n°13 -- Agenda nr 13

Convention d'occupation-type des "espaces de proximité", à conclure avec les associations partenaires, pour les occupations récurrentes, ainsi qu'au Règlement général pour l'occupation de locaux et terrains communaux, pour y prévoir exclusivement le renouvellement des conventions d'occupation conclues avec les associations partenaires, au terme de leur durée d'un an (correspondant à une année scolaire ou une année civile), par tacite reconduction - Modifications – Approbation

Bezettingsovereenkomst-type van de "buurtruimtes", te sluiten met de deelnemende verenigingen, voor de terugkerende bezettingen, alsmede aan het Algemeen reglement voor de bezetting van gemeentelijke lokalen en terreinen, om er uitsluitend de vernieuwing van de bezettingsovereenkomsten gesloten met de deelnemende verenigingen op het einde van de duur van een jaar (overeenstemmend met een schooljaar of een kalenderjaar) bij stilzwijgende verlenging in te voegen - Wijzigingen - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale;

Revu ses délibérations du 28 octobre 2015, 28 septembre 2016, 28 mars 2018, 17 décembre 2018 et 16 décembre 2020;

Vu le rapport au Collège des Bourgmestre et Echevins en sa séance du 22 mars 2022;

Considérant qu'il convient de faire droit aux conclusions de ce rapport;

DECIDE:

D'approuver d'apporter les modifications citées à la Convention d'occupation-type des "espaces de proximité", à conclure avec les associations partenaires, pour les occupations récurrentes, ainsi qu'au Règlement général pour l'occupation de locaux et terrains communaux, pour y prévoir (essentiellement) le renouvellement des conventions d'occupation conclues avec les associations partenaires, au terme de leur durée d'un an (correspondant à une année scolaire ou une année civile), par tacite reconduction (modification de l'article 2 et suppression de l'article 9 de la Convention d'occupation type ; modification de l'alinéa 4 de l'article 27 du Règlement général pour l'occupation de locaux et terrains communaux ainsi que modification de l'alinéa 1 de l'article 3 de son annexe VII/A).

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien het artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet;

Herzien haar beraadslagingen van 28 oktober 2015, 28 september 2016, 28 maart 2018, 17 december 2018 et 16 december 2020;

Gezien het verslag aan het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 22 maart 2022;

Overwegende dat het past recht te doen aan de conclusies van dit verslag;

BESLUIT:

De genoemde wijzigingen aan te brengen aan de Bezettingsovereenkomst-type van de "buurtruimtes", te sluiten met de deelnemende verenigingen, voor de terugkerende bezettingen, alsmede aan het Algemeen reglement voor de bezetting van gemeentelijke lokalen en terreinen, om er (voornamelijk) de vernieuwing van de bezettingsovereenkomsten gesloten met de deelnemende verenigingen op het einde van de duur van een jaar (overeenstemmend met een schooljaar of een kalenderjaar) bij stilzwijgende verlenging in te voegen, goed te keuren (wijziging van artikel 2 en vernietiging van artikel 9 van de Bezettingsovereenkomst-type ; wijziging van lid 4 van artikel 27 van het Algemeen reglement voor de bezetting van gemeentelijke lokalen en terreinen alsook wijziging van lid 1 van artikel 3 van zijn bijlage VII/A).

Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer

Ordre du jour n°14 -- Agenda nr 14

Immeuble sis Rue de l'Agriculture 110 - Mandat de gestion à l'asbl A.S.I.S. pour le gestion locative de 3 logements communaux – Approbation

Gebouw gelegen Landbouwstraat 110 - Beheermandaat aan de vzw A.S.I.S. voor verhuurbeheer van 3 gemeentelijke woningen - Goedkeuring

Mme Lahssaini : J'avais juste une question de compréhension. Pourquoi est-ce que ce n'est pas le Foyer qui gère ces logements ?

Mme la Bourgmestre ff : En général, quand il s'agit de logements qui ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Quartier Helmet, donc cela date un peu, mais dont on vient d'inaugurer les différents locaux, c'est une crèche. Et en général, le Foyer schaarbeekois n'est pas demandeur d'unités de logements séparés. C'est très compliqué dans la gestion. Donc, quand il s'agit généralement de plik, plok 3 logements par-ci, 2 logements par-là, dans le cadre des Contrats de Quartier principalement, c'est plutôt à l'Agence Immobilière Sociale qu'on en confie la gestion. Si bien sûr il s'agit d'un immeuble plus important, là ce sera le Foyer schaarbeekois. Mais c'est vraiment des questions d'efficacité dans la gestion. L'Agence Immobilière Sociale est plus souple, plus équipée pour ce type de gestion.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la de la Nouvelle Loi communale

Vu les statuts de l'asbl A.S.I.S., sous le n° d'entreprise 458.344.202

Vu son agrégation par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en tant qu'agence immobilière sociale

Considérant que depuis 2015, la totalité des logements communaux sont transférés au Foyer schaarbeekois ou à l'ASIS sur base de baux emphytéotiques

Considérant qu'un transfert de droit réel par bail emphytéotique des 3 logements sis Rue de l'Agriculture 110 n'est pas possible en raison d'une absence d'étude de sol

Considérant qu'un mandat de gestion s'avère le moyen le plus judicieux et le plus flexible pour en confier la gestion à un tiers

Considérant que l'asbl ASIS est un partenaire connu et reconnu en matière de gestion locative

Considérant qu'il convient d'habiliter l'asbl ASIS spécifiquement à ester en justice au nom et pour compte de la Commune dans toute situation locative litigieuse

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15.03.2022 approuvant le cadre du mandat de gestion

30.03.2022

Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 22.03.2022 confirmant la décision du 15.03.2022
Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de ces décisions

DECIDE

1. d'approuver le mandat de gestion déposé au dossier, confiant la gestion locative de 3 logements à l'asbl A.S.I.S. jusqu'en 2052
2. d'autoriser l'asbl A.S.I.S. à ester en justice en la cause, devant toute juridiction compétente, à quelque degré que la procédure doive s'intenter afin de récupérer les sommes éventuellement dues en la cause et d'obtenir la résiliation du contrat d'occupation aux torts et griefs de l'occupant

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op het artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet

Gelet op de statuten van de vzw A.S.I.S., onder ondernemingsnummer 458.344.202

Gelet op zijn goedkeuring door de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest als sociaal vastgoedkantoor
Overwegende dat alle gemeentelijke woningen overgedragen zijn sinds 2015 aan de Schaarbeekse Haard of aan ASIS op basis van erfpachtovereenkomsten

Overwegende dat een overgang van een zakelijke recht door een erfpacht overeenkomst van 3 gemeentelijke woningen gelegen Landbouwstraat 110 onmogelijk is, vanwege het ontbreken van bodemonderzoek

Overwegende dat een beheersmandaat de verstandigste en meest flexibele manier is om het beheer toe te vertrouwen aan een derde partij

Overwegende dat ASIS een bekende en erkende partner is in verhuurbeheer

Overwegende dat ASIS specifiek bevoegd moet zijn om in naam en voor rekening van de gemeente juridische stappen te ondernemen in elke betwiste huursituatie,

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 15.03.2022 goedkeurend het kader van het project van beheersmandaat

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 22.03.2022 bevestigend de beslissing dd. 15.03.2022

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT

1. het beheersmandaat, neergelegd in het dossier, dat het beheer van 3 woningen aan de vzw A.S.I.S. tot 2052 toevertrouwt, goed te keuren
2. bij gebrek aan een minnelijke schikking wordt de vzw A.S.I.S. gemachtigd terzake in rechte te treden, voor elke bevoegde rechtbank, op eender welk vlak de procedure ook moet worden aangegaan met het oog op het verkrijgen van de mogelijke verschuldigde sommen in deze zaak, en tot ontbinding van het contract ten laste van de bezetter

RESSOURCES HUMAINES --- HUMAN RESOURCES

Appui --- Steun

Ordre du jour n°15 --- Agenda nr 15

Modification du cadre du personnel et du personnel ACS – Approbation

Wijziging van de personeelsformatie en van de Gesco's personeelsformatie - Goedkeuring

M. Verzin : Merci Madame la Présidente. Comme je l'ai exprimé tout à l'heure brièvement, quand bien même il y eu dans ce dossier une approbation des délégations syndicales, dont je prends acte, il n'en reste pas moins vrai, me semble-t-il, que cette modification du cadre, tant du personnel que des ACS, modifie en profondeur l'organisation interne d'un certain nombre de services, et les attributions des uns par rapport aux autres. Et donc, je pense que ceci n'est pas anodin du tout. Et c'est d'autant moins anodin que vous savez comme moi que lorsqu'on modifie le fonctionnement d'un service, le nombre de fonctionnaires qui sont affectés, qu'on détricote un service pour le raccrocher à un autre, tout cela a évidemment, non seulement des conséquences organisationnelles, mais cela a aussi un impact sur l'efficacité et l'efficience des services. Et donc, c'est d'autant plus pertinent aujourd'hui de s'interroger sur ce point, que vous

vous en souviendrez, la majorité, dans le cadre du budget 2022, a fait passer une réduction du personnel de l'ordre de 150 équivalents temps plein, qui va évidemment impacter aussi cet organigramme, ces modifications au cadre que vous voulez nous faire approuver. Et donc, je pense qu'il eut été intelligent et opportun de votre part de reporter ce point, et de le confronter, effectivement, avec un certain nombre de critères d'organisation, mais aussi d'efficacité des différents services, de les mesurer, pour que les mesures que vous comptez prendre dans les mois futurs puissent être, effectivement, validées avec de la pertinence et de la structure. Je regrette profondément que vous passiez comme ça en force. Je l'entends, j'en prends acte. Mais donc, nous aurons l'occasion de reparler de ça, je pense, dans quelques mois, et nous verrons à ce moment-là ce que le Collège en aura fait. Je voterai en tout cas contre ce point.

M. Mahieu : J'ai une question assez simple, c'est de savoir quel est l'impact budgétaire de cette modification de cadre. Je vois qu'il y a des transferts, mais aussi des créations de postes. Donc, *in fine*, quel est l'impact budgétaire annuel de la modification du cadre ?

Mme de Fierlant : Merci pour votre intérêt par rapport à cette modification de cadre. Donc, je vous confirme que cette modification a été soumise aux syndicats le 16 mars dernier. Il y a eu pas mal de questions des syndicats, donc cela je peux vous partager évidemment cette information. Ils s'inquiétaient surtout de savoir s'il n'y avait pas de suppression de postes. Ici c'est vraiment une mise en conformité du cadre par rapport à la réalité. Donc, ce sont des organisations de services qui ont déjà eu lieu, et c'est vraiment pour qu'on soit tout à fait aligné entre le cadre et la réalité de terrain. Pour répondre à Monsieur Verzin, toute cette modification du cadre a été faite avant les décisions budgétaires, donc cela n'a rien à voir avec ce qui nous attend dans les mois, années à venir. Ici, on parle de ce qui s'est passé avant les décisions. Donc, par rapport aux transformations, aux créations, aux suppressions, c'est évidemment dans le budget, comme c'était prévu. Si vous voulez des chiffres précis, Monsieur Mahieu, par rapport à l'impact budgétaire, je peux demander cela au service pour que vous ayez une vision plus précise par rapport à cela. Mais ce sont vraiment des décisions qui ont été faites il y a plusieurs semaines ou mois, donc cela ne rentre pas dans nos décisions par rapport au budget 2022, 2023, 2024.

Mme la Bourgmestre ff : Comme on vient de me le chuchoter aussi à ma gauche, tout cela est donc bien intégré dans le budget.

M. Mahieu : Oui, je tombe un peu de ma chaise à entendre cette réponse-là, effectivement. C'est évident qu'il va y avoir un impact budgétaire sur 2022, 2023, 2024. Forcément qu'il va y avoir un impact budgétaire, puisqu'on modifie le cadre.

Mme la Bourgmestre ff : On n'augmente pas le cadre.

M. Mahieu : Oui, mais il y a des A2 qui deviennent A4, des choses comme ça, donc forcément, tout va vers le haut. Donc forcément, il y a un impact budgétaire, et forcément, ce sera en 2022, 2023, 2024.

Mme de Fierlant : Non, puisque les services ont pris en compte le budget. C'est une mise en conformité par rapport à la réalité. C'est déjà en action aujourd'hui. C'est la mise en conformité par rapport au terrain. Donc, tout ce qui est fonction critique, et autres décisions par rapport au remplacement d'un poste sur 4, cela ne rentre pas dans cette modification de cadre-ci.

M. Mahieu : Oui, mais il y a des A2 qui deviennent A4, des choses comme ça, donc forcément, tout va vers le haut. Donc forcément, il y a un impact budgétaire, et forcément, ce sera en 2022, 2023, 2024.

Mme la Bourgmestre ff : Monsieur Mahieu, si je comprends bien, il faudrait donc que nous ne permettions pas à des fonctionnaires méritants qui prennent plus de responsabilités de passer donc de A2 en A4, parce que cela aurait une conséquence budgétaire ?

M. Mahieu : Je ne dis pas ça, je demande juste une information

Mme la Bourgmestre ff : C'est quelques milliers d'euros par an, en coût communal, pour cette valorisation de personnel, qui prend des responsabilités supplémentaires, et qui passerait de A2 en A4. Et donc, chaque année dans le budget, nous avons, de mémoire, plus ou moins une enveloppe de 100.000 euros, chaque année, depuis longtemps, qui est prévue, pour permettre ces valorisations de membres du personnel qui évolueraient dans leur carrière. Donc cela c'est l'enjeu pour cet aspect-là budgétaire. Et je crois que pour les ACS, il y a aussi un nouveau calcul de financement de la Région, qui fait que, en effet, cela nous coûte un peu plus cher, si je ne me trompe pas, Madame de Fierlant ? Mais cela, c'est l'ordonnance régionale qui, effectivement, a modifié le mode de financement des ACS. Donc, voilà pour les réponses.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 23 voix contre 1 et 15 abstention(s). -- Besloten, met 23 stem(men) tegen 1 en 15 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 23 voix contre 1 et 15 abstention(s).

Vu les articles 117 et 145 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu sa délibération du 13 mai 1998 fixant le cadre du personnel;

Vu les délibérations du Collège des 2 et 22 février 2022 relatives à l'organigramme de l'administration communale;

Vu la délibération du Collège du 15 juin 2021 relative à la gestion de la cellule Voirie et Occupation temporaire du domaine public;

Vu la délibération du Collège du 22 juin 2021 relative à la réorganisation du département Communication;

Vu la délibération du Collège du 30 juin 2021 relative aux besoins du service Enseignement néerlandophone (garderies);

Vu la délibération du Collège du 13 juillet 2021 relative au transfert du contrôle interne à la direction des services du secrétaire communal;

Vu la délibération du Collège du 28 septembre 2021 transférant les tâches d'affichage du service Gestion de la relation citoyenne vers le département Urbanisme et Environnement;

Vu la délibération du Collège du 16 novembre 2021 relative à la réorganisation du service Achats;

Vu la délibération du Collège du 23 novembre 2021 relative à la réorganisation de la direction des Finances;

Vu la délibération du Collège du 30 novembre 2021 relative à la réorganisation de la direction Développement stratégique et durable;

Vu la délibération du Collège du 30 novembre 2021 relative au personnel mis à disposition de l'asbl Crèches de Schaerbeek;

Vu la délibération du Collège du 14 décembre 2021 relative à la suppression du département Stratégie et Maîtrise des processus de la direction Enseignement communal francophone;

Considérant l'évolution des besoins en termes de compétences dans les diverses directions;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2022 en dépenses de personnel;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser certaines situations individuelles d'agent transférés vers un autre service avec leur emploi ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter au cadre du personnel les modifications qui s'imposent;

Vu le protocole d'accord signé en séance du Comité particulier de négociation du 16 mars 2022;

Sur proposition du Collège du 22 mars 2022 ;

DECIDE :

de modifier le cadre du personnel et du personnel ACS comme suit:

Direction Cabinet du secrétaire:

Département "service d'Appui" : transformation d'1 emploi de secrétaire d'administration en emploi de secrétaire d'administration A2 responsable du département Service d'Appui

Département "services connexes": transfert d'1 emploi de secrétaire d'administration de la direction Direction des systèmes d'information vers le Cabinet du secrétaire communal et création d'une cellule "Contrôle interne"

Direction Finances:

- transfert d'1 emploi d'assistant administratif du service Appui vers le service Recouvrement

- transfert d'1 emploi d'assistant administratif du service Comptabilité vers le service Dépenses

- suppression d'1 emploi de secrétaire d'administration du service Comptabilité

- modification d'1 emploi de directeur adjoint du service Contrôle en secrétaire d'administration

Direction Développement stratégique et durable (DSD):

Département Programme de prévention urbaine: transformation d'1 emploi de secrétaire d'administration A2 en 1 emploi de directeur adjoint

Département développement durable et urbain: scission du département en 2 départements, modification d'1 emploi de secrétaire d'administration en 1 emploi de directeur adjoint administratif, et répartition des emplois sans modification du volume global selon ce qui suit:

| | | |
|--|-----|----|
| Planification stratégique (PUIC) | | |
| Secrétaire d'administration | 2 | A |
| DEPARTEMENT Développement urbain | | |
| Directeur adjoint | 1 | A5 |
| Service Mobilité | | |
| Secrétaire d'administration | 3 | A |
| Secrétaire administratif | 1 | B |
| Service Logement | | |
| Secrétaire d'administration | 1 | A |
| Service Développement et revitalisation urbaine | | |
| Urbaniste A2 | 1 | A2 |
| Urbaniste | 1 | A |
| Secrétaire d'administration | 1 | A |
| DEPARTEMENT Développement durable | | |
| Secrétaire d'administration | 1 | A |
| Service Eco-conseil | | |
| Eco-conseiller | 2,5 | A |
| Assistant technique | 1 | C |
| Service Plan Climat | | |
| Secrétaire d'administration | 1,5 | A |

Département communication:

- transformation d'1 emploi de secrétaire d'administration en 1 emploi de secrétaire d'administration A2 responsable du département Communication
- *service Médias généraux*: suppression d'1 emploi de secrétaire d'administration
- *service Médias digitaux* : création d'1 emploi de secrétaire administratif
- *service Imprimerie*: modification d'1 emploi de secrétaire administratif chef en 1 emploi de secrétaire administratif et mise en extinction d'1 emploi d'adjoint technique chef

Direction Affaires générales:

- transformation d'1 emploi de directeur adjoint en 1 emploi de secrétaire d'administration - service Contentieux administratif
- *service Gestion de la relation citoyenne*: transfert d'1 emploi d'adjoint technique (affichage) vers le département Urbanisme et Environnement - service Appui administratif et gestion de l'information

Direction Infrastructure:**Département Marchés publics et support administratif:**

- *service Travaux - cellule Voirie et Occupation du domaine public*: transformation d'1 emploi d'adjoint administratif en 1 emploi d'assistant administratif
- *service Equipement*:
 - * modification du nom du service en service "Achats"
 - * modification du nom de la cellule Comptabilité en cellule "Commandes", et de la cellule Marchés public Equipement en cellule "Marchés publics services et fournitures"
 - * *cellule Magasin central*: suppression d'1 emploi de secrétaire d'administration
 - * *cellule Commandes*: création d'1 emploi de secrétaire administratif, transfert de 2 emplois d'assistant administratif venant du Magasin central et transfert de 1 emploi d'assistant administratif venant de la cellule Marchés publics

Département Bâtiments:

- * suppression de 2 emplois de directeur adjoint technique
- * transfert d'1 emploi d'adjoint technique du service "Services techniques du bâtiment" vers le service "Bureau d'études techniques"

Département Urbanisme et Environnement:

- * suppression d'1 emploi de directeur
- * *service Appui et gestion de l'information*: création d'1 emploi de secrétaire administratif chef
- * *service Permis*: création de 2 emplois d'architecte et d'1/2 emploi d'inspecteur

Département Propreté publique - Espaces verts (SPEV) et Gestion du charroi:

- * *cellule Gestion du charroi lourd SPEV*: transfert d'1 emploi d'adjoint technique venant de la cellule Services opérationnels

Direction Population et Etat civil:Département Stratégie:

- * transformation d'1 emploi de secrétaire d'administration en 1 emploi de directeur adjoint
- * *service Projets et qualité*: rectification erreur matérielle dans la délibération du 30 juin 2021 - 1 ligne manquante dans le tableau: "secrétaire administratif chef - 1"

Département Population:

- * *service Registres*: transfert de 2 emplois d'assistant administratif et d'1 emploi d'adjoint administratif venant du service Documents d'identité

Direction Vie citoyenne:Département Activités néerlandophones - service Enseignement néerlandophone:

- * création de 1,5 emploi d'adjoint administratif (éducateur)
- * transfert d'1 emploi d'adjoint technique (concierge) de la direction Enseignement communal francophone vers le service Enseignement néerlandophone

Département Solidarité, Sports et Loisirs:

- * mise en extinction de 20 emplois d'assistant administratif et de 3 emplois d'ouvrier auxiliaire - personnel mis à disposition de l'asbl Crèches de Schaerbeek

Direction Enseignement communal francophone:

- * réorganisation de la direction en 4 départements, création de 2 emplois de directeur adjoint et répartition des emplois et services selon ce qui suit:

| | |
|--|----|
| Directeur | 1 |
| Inspecteur pédagogique | 1 |
| Département Gestion technique et administrative | |
| Directeur adjoint | 1 |
| Service Entretien | |
| Secrétaire d'administration | 1 |
| Assistant administratif chef | 1 |
| Cellule Concierges | |
| Adjoint technique | 16 |
| Cellule Personnel d'Entretien | |
| Adjoint technique chef | 1 |
| Adjoint technique | 9 |
| Responsable d'équipe | 3 |
| Ouvrier auxiliaire | 81 |
| Service Logistique & Budget | |
| Secrétaire d'administration | 1 |

| | |
|--|----|
| Secrétaire administratif | 2 |
| Assistant administratif | 2 |
| Adjoint administratif | 2 |
| Assistant technique | 1 |
| Adjoint technique | 1 |
| Ouvrier auxiliaire | 6 |
| Service Soutien technique et administratif | |
| Secrétaire d'administration | 1 |
| Secrétaire administratif | 3 |
| Secrétaire technique | 1 |
| Assistant administratif | 1 |
| Assistant administratif (secrétaire d'école) | 19 |
| Département Inspection pédagogique | |
| Inspecteur pédagogique adjoint | 1 |
| Service Inspection | |
| Assistant administratif | 1 |
| Service SAMS (service d'accueil en milieu scolaire) | |
| Secrétaire administratif chef | 1 |
| Assistant administratif | 1 |
| Assistant technique (moniteur natation) | 1 |
| Assistant technique (éducateur) | 2 |
| Adjoint technique (éducateur) | 84 |
| Service Gestion de projets | |
| Secrétaire d'administration | 1 |
| Département Gestion du personnel enseignant | |
| Directeur adjoint | 1 |
| Service RH Enseignement obligatoire | |
| Secrétaire d'administration | 1 |
| Secrétaire administratif | 3 |
| Assistant administratif | 3 |
| Service RH Enseignement non obligatoire | |
| Secrétaire d'administration | 1 |
| Secrétaire administratif | 1 |
| Assistant administratif | 1 |
| Département Support | |
| Service Centre psycho-médico-sociaux | |
| Assistant administratif | 1 |

| Service Promotion de la santé à l'école | |
|---|-----|
| Médecin référent | 1,5 |
| Médecin | 0,5 |
| Secrétaire technique en chef (infirmière en chef) | 1 |
| Secrétaire technique (infirmière) | 6 |
| Adjoint administratif | 1 |

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 23 stem(men) tegen 1 en 15 onthouding(en).

Gelet op de artikelen 117 en 145 van de nieuwe gemeentewet;
 Gelet op de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel;
 Gelet op haar besluit van 13 mei 1998 houdende vaststelling van de personeelsformatie;
 Gelet op de besluiten van het College van 2 en 22 februari 2022 betreffende het organigram van het gemeentebestuur;
 Gelet op het besluit van het College van 15 juni 2022 betreffende het beheer van de cel Wegen en tijdelijke bezetting van het openbaar domein;
 Gelet op het besluit van het College van 22 juni 2022 betreffende de reorganisatie van het departement Communicatie;
 Gelet op het besluit van het College van 30 juni 2022 betreffende de noden van de dienst Nederlandstalig onderwijs (opvang);
 Gelet op het besluit van het College van 13 juli 2021 betreffende de overplaatsing van de interne controle naar de directie van de diensten van de gemeentesecretaris;
 Gelet op het besluit van het College van 28 september 2022 betreffende de overplaatsing van de taken van aanplakking van de dienst Beheer van de relatie met de burger naar het departement Stedenbouw en leefmilieu;
 Gelet op het besluit van het College van 16 november 2022 betreffende de reorganisatie van de dienst Aankopen;
 Gelet op het besluit van het College van 23 november 2022 betreffende de reorganisatie van de directie Financiën;
 Gelet op het besluit van het College van 30 november 2021 betreffende de reorganisatie van de directie Strategische en duurzame ontwikkeling;
 Gelet op het besluit van het College van 30 november 2021 betreffende het personeel gesteld ter beschikking van de vzw Crèches de Schaerbeek;
 Gelet op het besluit van het College van 14 december 2021 betreffende de reorganisatie van de directie Franstalig gemeentelijk onderwijs;
 Overwegende de evolutie van de noden in verband met de competenties in de diverse directies;
 Overwegende dat de noodzakelijke bedragen in de begroting 2022 in de uitgaven voor het personeel werden ingeschreven;
 Overwegende dat het past om enkele individuele toestanden van personeelsleden die met hun betrekking naar een andere dienst overgeplaatst werden, te regulariseren;
 Overwegende dat het past om in de personeelsformatie de nodige wijzigingen aan te brengen;
 Gelet op het protocol van akkoord ondertekend in vergadering van het bijzonder onderhandelingscomité van 16 maart 2022;
 Op voorstel van het College van 22 maart 2022;
 BESLIST:
 de personeelsformatie en van de Gesco's personeelsformatie als volgt te wijzigen:
Directie Kabinet van de gemeentesecretaris:
Departement "Ondersteuningsdienst": wijziging van 1 betrekking van bestuurssecretaris in 1 betrekking van bestuurssecretaris A2 verantwoordelijke voor de Ondersteuningsdienst
Departement "Aanverwante diensten": overplaatsing van 1 betrekking van bestuurssecretaris van de directie Informatiesystemen naar het kabinet van de gemeentesecretaris en oprichting van een cel "Interne controle"

Directie Financiën:

- overplaatsing van 1 betrekking van administratief assistent van de Ondersteuningsdienst naar de dienst Inningen
- overplaatsing van 1 betrekking van administratief assistent van de dienst Boekhouding naar de dienst Uitgaven
- afschaffing van 1 betrekking van bestuurssecretaris van de dienst Boekhouding
- wijziging van 1 betrekking van adjunct directeur van de dienst Controle in 1 betrekking van bestuurssecretaris

Directie Strategische en duurzame ontwikkeling (SDO):

Departement Programma voor stadspreventie: wijziging van 1 betrekking van bestuurssecretaris A2 in 1 betrekking van adjunct directeur

Departement Duurzame en stedelijke ontwikkeling: splitsing van het departement in 2 departementen, wijziging van 1 betrekking van bestuurssecretaris in 1 betrekking van adjunct directeur, en verdeling van de betrekkingen zonder wijziging van de globale volume als volgt:

| | | |
|--|-----|----|
| Strategische planning (GNIP) | | |
| Bestuurssecretaris | 2 | A |
| DEPARTEMENT Stedelijke ontwikkeling | | |
| Adjunct directeur | 1 | A5 |
| Dienst Mobiliteit | | |
| Besuuerssecretaris | 3 | A |
| Administratief secretaris | 1 | B |
| Dienst Huisvesting | | |
| Bestuurssecretaris | 1 | A |
| Dienst Stedelijke ontwikkeling en herwaardering | | |
| Stedenbouwkundige A2 | 1 | A2 |
| Stedenbouwkundige | 1 | A |
| Bestuurssecretaris | 1 | A |
| DEPARTEMENT Duurzame ontwikkeling | | |
| Bestuurssecretaris | 1 | A |
| Dienst Milieuraadgeving | | |
| Milieuraadgever | 2,5 | A |
| Technisch assistent | 1 | C |
| Dienst Klimaatplan | | |
| Bestuurssecretaris | 1,5 | A |

Departement Communicatie:

- wijziging van 1 betrekking van bestuurssecretaris in 1 betrekking van bestuurssecretaris A2 verantwoordelijke voor het departement Communicatie
- *dienst Algemene media's:* afschaffing van 1 betrekking van bestuurssecretaris
- *dienst Digitale media's:* oprichting van 1 betrekking van administratief secretaris
- *dienst Drukkerij:* wijziging van 1 betrekking van administratief hoofdsecretaris in 1 betrekking van administratief secretaris en uitdoving van 1 betrekking van technisch hoofdadjunct

Directie Algemene zaken:

- wijziging van 1 betrekking van adjunct directeur in 1 betrekking van bestuurssecretaris - dienst Bestuursgeschillen
- *dienst Burgers relatie beheer:* overplaatsing van 1 betrekking van technisch adjunct (aanplakking) naar het departement Stedenbouw en Leefmilieu - dienst Administratieve steun & beheer van de informatie

Directie Infrastructuur:

- Departement Overheidsopdrachten & administratieve steun:

- *dienst Werken - cel Wegen en tijdelijke bezetting van het openbaar domein:* wijziging van 1 betrekking van administratief adjunct in 1 betrekking van administratief assistent

- *dienst Uitrusting:*

* wijziging van de benaming van de dienst in dienst "Aankopen"

* wijziging van de benaming van de cel Boekhouding in cel "Bestellingen", en van de cel Overheidsopdrachten uitrusting in cel "Overheidsopdrachten diensten en leveringen"

* *cel Centraal magazijn:* afschaffing van 1 betrekking van bestuurssecretaris

* *cel Bestellingen:* oprichting van 1 betrekking van administratief secretaris, overplaatsing van 2 betrekkingen van administratief assistent uit de centraal magazijn, en overplaatsing van 1 betrekking van administratief assistent uit de cel Overheidsopdrachten

Departement Gebouwen:

* afschaffing van 2 betrekkingen van technisch adjunct directeur

* overplaatsing van 1 betrekking van technisch adjunct van de dienst "Technische diensten van de gebouwen" naar de dienst "Studiebureau technieken"

Departement Stedenbouw en Leefmilieu:

* afschaffing van 1 betrekking van directeur

* *dienst Administratieve steun en beheer van de informatie:* oprichting van 1 betrekking van administratief hoofdsecretaris

* *dienst Vergunningen:* oprichting van 2 betrekkingen van architect en van 1/2 betrekking van inspecteur

Departement Openbare netheid en groene ruimten (SNGR) en beheer v/h wagenpark :

* *cel Beheer van de vrachtwagens SNGR:* overplaatsing van 1 betrekking van technisch adjunct uit de cel Operationele diensten

Directie Bevolking en Burgerlijke stand:

Departement Strategie:

* wijziging van 1 betrekking van bestuurssecretaris in 1 betrekking van adjunct directeur

* *dienst Projecten en kwaliteit:* correctie van een materiële fout in het besluit van 30 juni 2021 - 1 lijn ontbreekt in het tabel : "Administratief hoofdsecretaris - 1"

Departement Bevolking:

* *dienst Registers:* overplaatsing van 2 betrekkingen van administratief assistent en van 1 betrekking van administratief adjunct uit de dienst Identiteitsdocumenten

Directie Burgerleven:

Departement Nederlandstalige activiteiten - dienst Nederlandstalig onderwijs:

* oprichting van 1,5 betrekking van administratief adjunct (opvoeder)

* overplaatsing van 1 betrekking van technisch adjunct (conciërge) van de directie Franstalig gemeentelijk onderwijs naar de dienst Nederlandstalig onderwijs

Departement Solidariteit, Sport & Vrije tijd:

* uitdoving van 20 betrekkingen van administratief assistent en van 3 betrekkingen van hulparbeider - personeel ter beschikking gesteld bij de vzw Crèches de Schaerbeek

Directie Franstalig gemeentelijk onderwijs:

* herorganisatie van de directie in 4 departementen, oprichting van 2 betrekkingen van adjunct directeur en verdeling van de betrekkingen en van de diensten zonder wijziging van de globale volume als volgt:

| | |
|--|---|
| Directeur | 1 |
| Pedagogische inspecteur | 1 |
| Departement Technisch en administratieve beheer | |
| Adjunct directeur | 1 |
| Dienst Onderhoud | |
| Bestuurssecretaris | 1 |
| Administratief hoofdassistent | 1 |

| | |
|---|----|
| Cel Conciërges | |
| Technisch adjunct | 16 |
| Cel Onderhoudspersoneel | |
| Technisch hoofdadjunct | 1 |
| Technisch adjunct | 9 |
| Ploegverantwoordelijke | 3 |
| Hulpbediende | 81 |
| Dienst Logistiek en begroting | |
| Bestuurssecretaris | 1 |
| Administratief secretaris | 2 |
| Administratief assistent | 2 |
| Administratief adjunct | 2 |
| Technisch assistent | 1 |
| Technisch adjunct | 1 |
| Hulparbeider | 6 |
| Dienst Technische en administratieve ondersteuning | |
| Bestuurssecretaris | 1 |
| Administratief secretaris | 3 |
| Technisch secretaris | 1 |
| Administratief assistent | 1 |
| Administratief assistent (schoolsecretaris) | 19 |
| Departement Pedagogische inspectie | |
| Adjunct pedagogisch inspecteur | 1 |
| Dienst Inspectie | |
| Administratief assistent | 1 |
| Dienst KOS (Kinderopvang in de schoolomgeving) | |
| Administratief hoofdsecretaris | 1 |
| Administratief assistent | 1 |
| Technisch assistent (zwemmonitor) | 1 |
| Technisch assistent (opvoeder) | 2 |
| Technisch adjunct (opvoeder) | 84 |
| Dienst Projectbeheer | |
| Bestuurssecretaris | 1 |
| Departement Beheer van het onderwijzend personeel | |
| Adjunct directeur | 1 |
| Dienst HR Verplicht onderwijs | |
| Bestuurssecretaris | 1 |

| | |
|--|-----|
| Administratief secretaris | 3 |
| Administratief assistent | 3 |
| Dienst HR Niet meer onder de leerplicht onderwijs | |
| Bestuurssecretaris | 1 |
| Administratief secretaris | 1 |
| Administratief assistent | 1 |
| Departement Ondersteuning | |
| Dienst Psycho medisch sociaal centrum | |
| Administratief assistent | 1 |
| Dienst Gezondheidsbevordering op school | |
| Arts referent | 1,5 |
| Arts | 0,5 |
| Technisch hoofdsecretaris (hoofdverpleegster) | 1 |
| Technisch secretaris (verpleegster) | 6 |
| Administratief adjunct | 1 |

INFRASTRUCTURES --- INFRASTRUCTUUROrdre du jour n°16 --- Agenda nr 16

SP&EV / Voirie - Plan de Végétalisation de l'Espace Public (PVEP) 2021-2035 – Approbation

SN&GR / Wegen - Vergroeningsplan voor de Openbare Ruimte (VPOR) 2021-2035 – Goedkeuring

Ce point est reporté en commission --- Dit punt wordt overgedragen naar een commissie

Equipement --- UitrustingOrdre du jour n°17 --- Agenda nr 17

Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de livres aux bibliothèques communales francophones - Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor de levering van boeken aan Franstalige gemeentelijke bibliotheken - Keuze van de wijze van gunning en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234 §3 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 22 mars 2022 du Collège des Bourgmestres et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché public de fourniture pour la fourniture de livres aux bibliothèques communales francophones tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2022/011;

Considérant que le marché est estimé à 105.000€ TVAC ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION

1. La décision du Collège des Bourgmestres et Echevins du 22 mars 2022 de passer un marché de services par procédure négociée sans publication préalable ayant pour objet la fourniture de livres aux bibliothèques communales francophones tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/EQUIP/2022/011.
2. La dépense annuelle, estimée à 105.000€ TVA comprise, sera imputée à l'article 767/123-19/ - /812 du budget ordinaire 2022.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234 §3 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juin 2016 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 22 maart 2022 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht voor de levering van boeken aan Franstalige gemeentelijke bibliotheken zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2022/011;

Overwegende dat de opdracht wordt geraamd op 105.000€ BTW inbegrepen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT INFORMATIE

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2022 om een opdracht voor diensten te gunnen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de levering van boeken aan Franstalige gemeentelijke bibliotheken zoals beschreven in het bestek SCHA/EQUIP/2022/011.
2. De jaarlijkse uitgave, geschat op 105.000€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 767/123-19/ - /812 van de gewone begroting

Bâtiment --- Gebouwen

Ordre du jour n°18 --- Agenda nr 18

Site Eenens/Voltaire : construction d'un bâtiment passif comprenant une crèche (Altaïr) de 48 lits et une extension de l'Institut Technique Frans Fischer - Augmentation de la dépense – Approbation

Site Eenens/Voltaire : bouw van een passiefgebouw omvattende een kinderdagverblijf (Altaïr) met 48 bedden en een uitbreiding van het Technisch Instituut Frans Fischer - Verhoging van de uitgave - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

30.03.2022

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 236 §3 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 15 juin 2006 - en particulier ses articles 23 et 25 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu la décision du conseil communal du 20 avril 2016 d'approuver le lancement d'un marché public de services afin de désigner un bureau d'architectes à même d'assumer une mission complète d'auteur de projet en vue de l'établissement du projet et du suivi de l'exécution des travaux pour la construction d'un bâtiment passif comprenant une crèche (Altaïr) de 48 lits et une extension d'école d'enseignement technique qualifiant sur la parcelle communale sise à l'angle de l'avenue Voltaire et de la rue Général Eenens;

Considérant qu'un montant de 470.000€ TVAC avait été approuvé par le conseil communal pour la bonne exécution de cette mission;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 28 décembre 2016 de désigner un bureau d'études pour cette mission à l'issue d'une procédure de marché public;

Considérant que ce bureau a été désigné pour une mission d'un montant de 464.856,20€ TVAC;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 18 décembre 2018 de désigner une entreprise pour l'exécution des travaux, pour un montant de 3.966.562,73€ TVAC;

Considérant que les travaux sont sur le point d'être terminés;

Considérant que ces travaux ont été l'objet de plusieurs décomptes, d'un montant total de 277.036,22€ TVAC;

Considérant que ces décomptes ont été la conséquence de nouvelles demandes de la commune ou d'évolution de la législation et des normes;

Considérant que la conception et le suivi de l'exécution de ces décomptes ont provoqué une surcharge de travail pour le bureau d'études en charge de ce projet;

Considérant que ce bureau d'études a dès lors remis une proposition de décompte d'un montant de 24.495,18 € TVAC, couvrant les prestations supplémentaires imposées par ces décomptes;

Considérant que ce montant est disponible à l'article 735/747-60/-/620-20220142 du budget extraordinaire 2022;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 22 mars 2022:

1. D'approuver le décompte du bureau d'études en charge du projet s'élevant à 24.495,18€ TVAC et relatif au suivi des travaux complémentaires non imputables à des manquements de la part de ce bureau.
2. D'engager la dépense à l'article 735/747-60/-/620-20220142 du budget extraordinaire 2022, dès mise à disposition de celui-ci.
3. De prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement.

DECIDE

d'approuver l'augmentation de la dépense précitée.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 236 §3 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 15 juni 2006 - inzonderheid de artikelen 23 en 25 - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 juli 2011 betreffende plaatsing overheidsopdrachten klassieke sectoren, zoals het tot op heden werd gewijzigd ;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het raadsbesluit van 20 april 2016 houdende goedkeuring om een overheidsopdracht voor diensten te lanceren met het oog op de aanduiding van een architectenbureau dat in staat zou zijn de volledige opdracht

van projectauteur te verzekeren voor het opmaken van het project en de opvolging van de uit te voeren werken betreffende de bouw van een passiefgebouw, omvattende een kinderdagverblijf (Altair) met 48 bedden en een uitbreiding van het Technisch Instituut Frans Fischer op het gemeenteperceel op de hoek van de Voltairelaan en de Generaal Eenensstraat;
Overwegende dat een bedrag van 470.000 €, BTW inbegrepen werd goedgekeurd door de gemeenteraad voor de uitvoering van deze opdracht;
Gelet op het collegebesluit van 28 december 2016 om een studiebureau aan te duiden voor deze opdracht, na een aanbestedingsprocedure;
Overwegende dat dit bureau werd aangeduid voor deze opdracht voor een bedrag van 464.856,20 €, BTW inbegrepen;
Gelet op het collegebesluit van 18 december 2018 om een onderneming aan te duiden voor de uitvoering van de werken, voor een bedrag van 3.966.562,73 €, BTW inbegrepen;
Overwegende dat de werken bijna beëindigd zijn;
Overwegende dat voor deze werken meerdere verrekeningen werden goedgekeurd, voor een totaal bedrag van 277.036,22 €, BTW inbegrepen;
Overwegende dat deze verrekeningen het gevolg waren van nieuwe aanvragen van de gemeente of van de evolutie van de wetgeving en de normen;
Overwegende dat het ontwerpen en de opvolging van de uitvoering van deze verrekeningen meer werk met zich heeft meegebracht voor het studiebureau belast met dit project;
Overwegende dat het studiebureau bijgevolg een voorstel tot verrekening heeft overgemaakt voor een bedrag van 24.495,18 €, BTW inbegrepen, bedrag dat de bijkomende prestaties moet dekken voor deze meerwerken;
Overwegende dat dit bedrag beschikbaar is op artikel 735/747-60/-/620-20220142 van de buitengewone begroting over 2022;
Gelet op het collegebesluit van 22 maart 2022, namelijk :

1. goedkeuring van de verrekening van het studiebureau belast met dit project ten belope van 24.495,18€, BTW inbegrepen, betreffende de opvolging van bijkomende werken, die niet toe te schrijven zijn aan tekortkomingen vanwege dit bureau;
2. vastlegging van de uitgave op artikel 735/747-60/-/620-20220142 van de buitengewone begroting over 2022, van zodra deze ter beschikking is;
3. akte te nemen van het feit dat deze uitgave wordt gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma.

BESLUIT

de verhoging van bovenvermelde uitgave goed te keuren.

Ordre du jour n°19 --- Agenda nr 19

Infrastructures sportives - Marché public de travaux - Mise à niveau de l'éclairage du terrain de football du stade du Crossing - Procédure de passation & conditions du marché – Procédure négociée sans publication préalable - Pour information

Sportinfrastructures – Overheidsopdracht voor werken – Updaten van de verlichting van het voetbalterrein van het Crossing-stadion – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht – Onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale, telle qu'elle a été modifiée à ce jour, en particulier son article 234 § 3 ;
Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications à ce jour, en particulier son article 42 § 1er, 1° a ;
Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Ordonnance du 17 juillet 2003 modifiant la Nouvelle Loi Communale, en particulier son article 27 ;

Vu l'Ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle Loi Communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux ;

Vu la demande du service Techniques spéciales qui a sollicité le service Marchés publics-Bâtiments pour lancer un marché de travaux ayant pour objet la mise à niveau de l'éclairage du terrain de football du stade du Crossing ; ceci, en procédant au remplacement de l'éclairage actuel de ce terrain de sport par un éclairage LED plus efficient et moins consommateur d'énergie ;

Considérant que les clauses techniques du cahier des charges ont été fournies par le service Techniques spéciales ;

Considérant que le marché a été estimé à 100.000 € TVAC ;

Considérant que le présent marché serait passé par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que ce marché de travaux serait régi par le cahier des charges portant le numéro de référence Scha/Infra/2022/010 ;

Considérant que onze entreprises spécialisées seraient consultées afin qu'elles puissent remettre offre ;

Considérant que la dépense serait imputée à l'article ad-hoc du budget extraordinaire de l'exercice 2022 ;

Considérant que cette dépense serait financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement ;

Considérant que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2022 par laquelle il a décidé de :

1. Lancer un appel à la concurrence en vue de la mise à niveau de l'éclairage du terrain de football du stade du Crossing ;
2. Arrêter la procédure de passation du marché : Procédure négociée sans publication préalable ;
3. Fixer les conditions du marché, consignées dans le cahier des charges, réf. Scha/Infra/2022/010 ;
4. Consulter onze entreprises spécialisées ;
5. Imputer la dépense totale estimée à 100.000 € TVAC, à l'article ad hoc du budget extraordinaire de l'exercice 2022, ceci, sous réserve de l'approbation du budget par la Tutelle régionale ;
6. Prendre acte que cette dépense serait financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement ;

PREND POUR INFORMATION :

La décision susmentionnée du Collège des Bourgmestre et Échevins du 22 mars 2022.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet, zoals tot op heden gewijzigd, inzonderheid artikel 234 § 3;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd, inzonderheid artikel 42 § 1, 1^a;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels inzake overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, inzonderheid artikel 27;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de vraag van de dienst Speciale technieken om een beroep te doen op de dienst Overheidsopdrachten - Gebouwen om een opdracht voor werken te lanceren met als voorwerp het updaten van de verlichting van het voetbalterrein van het Crossing-stadion; het betreft de vervanging van de huidige verlichting van dit sportterrein door een efficiëntere, energiezuinigere LED-verlichting;

Overwegende dat de technische bepalingen van het bestek door de dienst Speciale Technieken werden opgemaakt;

Overwegende dat de opdracht werd geraamd op 100.000 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat deze opdracht zou worden geplaatst bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;

Overwegende dat deze opdracht zou worden geregeld door het bestek met referentie Scha/Infra/2022/010;

Overwegende dat elf gespecialiseerde ondernemingen zouden worden geraadpleegd en hen zou worden gevraagd een offerte in te dienen;

Overwegende dat deze uitgave zou worden aangerekend op het artikel ad hoc van de buitengewone begroting over 2022;

Overwegende dat deze uitgave zou worden gefinancierd met de financiële middelen vermeld in het investeringsprogramma;

Overwegende dat de gemeenteraad zal worden ingelicht over elke wijziging van deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming over de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Gelet op het collegebesluit van 22 maart 2022, namelijk :

1. uitschrijven van een oproep tot mededinging met het oog op het updaten van de verlichting van het voetbalterrein van het Crossing-stadion;
2. vastlegging van de plaatsingsprocedure : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;
3. vastlegging van de opdrachtvoorwaarden zoals opgesomd in het bestek met ref. Scha/Infra/2022/010 ;
4. raadpleging van elf gespecialiseerde ondernemingen;
5. aanrekening van de totale uitgave geraamd op 100.000 €, BTW inbegrepen, op het artikel ad hoc van de buitengewone begroting over 2022, onder voorbehoud van de goedkeuring van de begroting door de gewestelijke dienst voor toezicht;
6. akte nemen van het feit dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma;

NEEMT TER INFORMATIE :

bovenvermeld collegebesluit van 22 maart 2022.

Ordre du jour n°20 --- Agenda nr 20

PlaNet'S – Marché de services – Nettoyage des vitrages de divers bâtiments communaux en 2022 – Procédure de passation et conditions du marché – Procédure négociée sans publication préalable - Pour information

PlaNet'S – Overheidsopdracht voor diensten – Schoonmaak van de ramen van verschillende gemeentebouwen in 2022 – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle Loi Communale telle que modifiée à ce jour, en particulier son article 234 § 3 ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications à ce jour, en particulier son article 42 § 1er, 1° a ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Ordonnance du 17 juillet 2003 modifiant la Nouvelle Loi Communale, en particulier son article 27 ;

Vu l'Ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle Loi Communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux ;

Considérant que, dans le cadre du plan de nettoyage PlaNet'S, il est fait appel au secteur privé pour assurer le nettoyage des vitrages de différents bâtiments communaux en 2022 ;

Considérant que ce marché de services est composé de sept lots ;

Considérant que le marché serait passé par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que les conditions du marché ont été fixées par le cahier des charges portant le numéro de référence Scha/Infra/2022/011 ;

Considérant que sept firmes spécialisées seraient consultées dans le cadre de ce marché de services ;

Considérant que, exception faite pour le lot 6 relatif au nettoyage des vitrages de la bibliothèque néerlandophone, cet appel à la concurrence prévoit une seule intervention à effectuer en 2022 sur les vitrages des bâtiments communaux concernés par ce marché ;

Considérant que le marché est estimé à 106.000 € TVAC ;

Considérant que la dépense serait imputée aux articles ad hoc du budget ordinaire 2022, ceci, sous réserve de l'approbation du budget par la Tutelle régionale ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2022 par laquelle il a décidé de :

1. Approuver le lancement d'un appel à la concurrence en vue du nettoyage des vitrages de divers bâtiments communaux en 2022 :
 - Lot 1 : nettoyage des vitrages de l'Hôtel communal, y compris les vitraux ;
 - Lot 2 : nettoyage des vitrages du stade du Crossing, de la salle omnisports du Kinetix et de la salle omnisports "Van Oost" ;
 - Lot 3 : nettoyage des vitrages des bâtiments scolaires francophones ;
 - Lot 4 : nettoyage des vitrages des bâtiments scolaires néerlandophones ;
 - Lot 5 : nettoyage des vitrages des Serres communales ;
 - Lot 6 : nettoyage des vitrages de la bibliothèque néerlandophone ;
 - Lot 7 : nettoyage des vitrages de la Maison des Arts ;
2. Arrêter la procédure de passation du marché : procédure négociée sans publication préalable ;
3. Fixer les conditions du marché consignées dans le cahier des charges, réf. : Scha/Infra/2022/011 ;
4. Approuver la liste des firmes spécialisées à consulter ;
5. Approuver la dépense estimée à un total d'environ 106.000 € TVAC, à répartir sur les articles budgétaires ad hoc, ceci, sous réserve de l'approbation du budget par la Tutelle régionale ;

PREND POUR INFORMATION :

La décision susmentionnée du Collège des Bourgmestre et Échevins du 22 mars 2022.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet zoals tot op heden gewijzigd, inzonderheid artikel 234 § 3;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten, inzonderheid artikel 42 § 1, 1^a;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels inzake overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, inzonderheid artikel 27;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat er in 2022, in het kader van het schoonmaakplan PlaNet'S, een beroep wordt gedaan op de privésector voor de schoonmaak van de ramen van verschillende gemeentegebouwen;

Overwegende dat deze opdracht voor diensten uit zeven percelen bestaat;

Overwegende dat de opdracht zou worden geplaatst bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;

Overwegende dat de voorwaarden van de opdracht werden vastgelegd in het bestek met referentie Scha/Infra/2022/011;

Overwegende dat zeven gespecialiseerde ondernemingen in het kader van deze opdracht voor diensten zouden worden geraadpleegd;

Overwegende dat, met uitzondering van perceel 6 betreffende de schoonmaak van de ramen van de Nederlandstalige bibliotheek, deze oproep tot mededinging één enkele interventie voorziet in 2022 voor de ramen van de door deze opdracht betroffen gemeentegebouwen;

Overwegende dat deze opdracht werd geraamd op 106.000 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat de uitgave zou worden aangerekend op de artikelen ad hoc van de gewone begroting over 2022, dit onder voorbehoud van de goedkeuring van de begroting door de gewestelijke dienst Toezicht;

Gelet op het collegebesluit van 22 maart 2022, waarbij beslist werd :

1. een oproep tot mededinging te lanceren met het oog op de schoonmaak van de ramen van verschillende gemeentegebouwen in 2022 :
 - Perceel 1 : schoonmaak van de ramen van het Gemeentehuis, glasramen inbegrepen;

- Perceel 2 : schoonmaak van de ramen van het Crossing-stadion, de omnisporthal van Kinetix en de omnisporthal "Van Oost";
 - Perceel 3 : schoonmaak van de ramen van de Franstalige scholen;
 - Perceel 4 : schoonmaak van de ramen van de Nederlandstalige scholen;
 - Perceel 5 : schoonmaak van de ramen van de gemeentelijke Serres;
 - Perceel 6 : schoonmaak van de ramen van de Nederlandstalige bibliotheek;
 - Perceel 7 :schoonmaak van de ramen van het Huis der Kunsten;
2. de plaatsingsprocedure van de opdracht vast te stellen: onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;
 3. de voorwaarden van de opdracht zoals vermeld in het bestek met referentie Scha/Infra/2022/011 vast te leggen;
 4. de lijst van de te raadplegen gespecialiseerde ondernemingen goed te keuren;
 5. het totale ramingsbedrag van 106.000 € BTW inbegrepen goed te keuren, te verdelen over de begrotingsartikelen ad hoc, onder voorbehoud van de goedkeuring van de begroting door de gewestelijke dienst Toezicht;

NEEMT TER INFORMATIE :

bovenvermeld collegebesluit van 22 maart 2022.

Ordre du jour n°21 -- Agenda nr 21

PlaNet'S – Nettoyage et entretien de l'Institut Technique Frans Fischer, ITFF--section Ruche & les PSE, par le secteur privé durant l'année scolaire 2022-2023 - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

PlaNet'S – Schoonmaak en onderhoud van het Technisch Instituut Frans Fischer, TIFF-afdeling Bijenkorf & de PSE-centra door de privésector tijdens het schooljaar 2022-2023 - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle Loi Communale telle que modifiée à ce jour, en particulier son article 234 § 3 ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications à ce jour, en particulier son article 42, 1° a ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Ordonnance du 17 juillet 2003 modifiant la Nouvelle Loi Communale, en particulier son article 27 ;

Vu l'Ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle Loi Communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux ;

Vu la décision n°175/51/B/128 du Collège des Bourgmestre et Échevins, datant du 30 juin 2015, adoptant le plan PlaNet'S relatif à l'externalisation du nettoyage des bâtiments communaux ;

Vu la décision n°541/620/B/106 du Collège des Bourgmestre et Echevins datant du 15 juin 2021, relative au nettoyage de l'école ITFF-Ruche ;

Vu la décision n°547/620/B/183 du Collège des Bourgmestre et Echevins relative au nettoyage des deux PSE ;

Considérant que les contrats de nettoyage des lieux en question arrivent à échéance le 31/08/2022 ;

Considérant que dès lors qu'il serait nécessaire de relancer le marché pour une nouvelle période de 12 mois ;

Considérant que le marché serait passé par *procédure négociée sans publication préalable* ;

Vu le cahier des charges portant le numéro de référence *Scha/Infra/2022/013* ;

Considérant que le marché est subdivisé en trois lots : ITFF-Ruche (Lot-I), PSE-Voltaire (Lot-II) et PSE-Jérusalem (Lot-III) ;

30.03.2022

Considérant que le Lot-II et le Lot-III sont réservés aux Entreprises de Travail Adapté (ETA), conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi du 17 juin 2016 relative au marché publics* concernant les *Marchés réservés* ;

Considérant que six entreprises seraient consultées pour le Lot-I ;

Considérant que quatre entreprises seraient consultées pour le Lot-II et le Lot-III ;

Considérant que le coût pour ce marché de nettoyage a été estimé à environ 135.000 € HTVA, soit 163.350 € TVAC ;

Considérant que la dépense serait imputée à l'article 700/125-06/-/625 du budget ordinaire, soit 1/3 pour le 3^{ème} quadrimestre de l'exercice 2022 et 2/3 pour les deux premiers quadrimestres de l'exercice 2023, sous réserve de l'approbation des budgets ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 mars 2022 par laquelle il a décidé de :

1. Approuver le lancement d'un appel à la concurrence en vue du *nettoyage et l'entretien de l'Institut Technique Frans Fischer - ITFF-Ruche* et des deux centres PSE, pour l'année scolaire 2022-2023 ;
2. Arrêter la procédure de passation du marché : *Procédure négociée sans publication préalable* ;
3. Fixer les conditions du marché consignées dans le cahier des charges portant le numéro de référence *Scha/Infra/2022/013* ;
4. Approuver la liste de six firmes spécialisées à consulter pour le Lot-I ;
5. Approuver la liste de quatre Entreprises de Travail Adapté à consulter pour les *lots réservés*, Lot-II et Lot-III ;
6. Imputer la dépense, estimée à environ 136.000 € HTVA, soit quasi 165.000 € TVAC, à l'article 700/125-06/-/625 du budget ordinaire, 1/3 pour l'exercice 2022 et 2/3 pour l'exercice 2023, sous réserve de l'approbation du budget par la *Tutelle régionale* ;

PREND POUR INFORMATION :

La décision susmentionnée du Collège des Bourgmestre et Échevins du 15 mars 2022.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet zoals tot op heden gewijzigd, inzonderheid artikel 234 § 3 ;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten en zijn latere wijzigingen, inzonderheid artikel 42, 1° a ;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd ;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd ;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, inzonderheid artikel 27 ;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken ;

Gelet op besluit nr. 175/51/B/128 van het College van Burgemeester en Schepenen dd 30 juni 2015, waarbij het plan PlaNet'S werd aangenomen betreffende het toevertrouwen aan de privésector van de schoonmaak van de gemeentebouwen ;

Gelet op besluit nr. 547/620/B/106 van het College van Burgemeester en Schepenen dd 15 juni 2021 betreffende de schoonmaak van het Technisch Instituut Frans Fischer - Bijenkorf ;

Gelet op besluit nr. 547/620/B/183 van het College van Burgemeester en Schepenen betreffende de schoonmaak van de twee PSE ;

Overwegende dat de contracten voor de schoonmaak van genoemde plaatsen op 31/08/2022 aflopen ;

Overwegende dat het bijgevolg noodzakelijk is een opdracht te lanceren voor een nieuwe periode van 12 maanden ;

Overwegende dat de opdracht zou worden geplaatst bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking ;

Gelet op het bestek met referentie *Scha/Infra/2022/013* ;

Overwegende dat de opdracht is onderverdeeld in drie percelen : Tiff-Bijenkorf (Perceel-I), PSE-Voltaire (Perceel-II) en PSE-Jerusalem (Perceel-III) ;

Overwegende dat de Percelen II en III voorbehouden zijn voor Ondernemingen voor Aangepast Werk (OAW), conform de bepalingen van artikel 15 - Voorbehouden opdrachten - van de Wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten ;

Overwegende dat zes ondernemingen zouden worden geraadpleegd voor perceel I ;

Overwegende dat vier ondernemingen zouden worden geraadpleegd voor de percelen II en III;
Overwegende dat de kosten voor deze schoonmaakopdracht werden geraamd op om en bij 135.000 € zonder BTW, hetzij 163.350 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat de uitgave zou worden aangerekend op het artikel 700/125-06/-/625 van de gewone begroting, hetzij 1/3 voor de laatste 4 maanden van het boekjaar 2022 en 2/3 voor de eerste 8 maanden van het boekjaar 2023, onder voorbehoud van de goedkeuring van de begrotingen;

Gelet op het collegebesluit van 15 maart 2022, houdende :

1. goedkeuring om een oproep tot mededinging te lanceren voor de schoonmaak en het onderhoud van het Technisch Instituut Frans Fischer - TIFF-Bijenkorf en de twee PSE-centra, voor het schooljaar 2022-2023;
2. vastlegging van de plaatsingsprocedure van de opdracht : Onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;
3. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht, zoals vermeld in het bestek met referentie Scha/Infra/2022/013;
4. goedkeuring van de lijst met zes voor perceel I te raadplegen gespecialiseerde firma's;
5. goedkeuring van de lijst met vier voor de voorbehouden percelen II en III te raadplegen Ondernemingen voor Aangepast Werk;
6. aanrekening van de uitgave, geraamd op 136.000 € zonder BTW, hetzij om en bij 165.000 € BTW inbegrepen, op artikel 700/125-06/-/625 van de gewone begroting, 1/3 voor het boekjaar 2022 en 2/3 voor het boekjaar 2023, onder voorbehoud van de goedkeuring van de begroting door de gewestelijke dienst Toezicht.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit van 15 maart 2022.

Ordre du jour n°22 --- Agenda nr 22

Antenne de police KOBAN - Brabant, rue Brichaut 2 - Remplacement de la porte de garage suite à un sinistre - Procédure de passation, conditions du marché de travaux et désignation de l'adjudicataire - Pour information

Politieantenne KOBAN - Brabant, Brichautstraat 2 - Vervanging van de garagepoort ten gevolge van een schadegeval - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht voor werken en aanduiding van de opdrachtnemer - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2020 modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la nécessité de remplacer la porte de garage du KOBAN - antenne de police Brabant, endommagée suite à un heurt de véhicule en date du 21 juin 2021;

Considérant que l'accès a été provisoirement sécurisé dans l'attente des travaux nécessaires;

Considérant qu'il convenait de passer un marché public à faible montant pour répondre à cette demande;

Considérant que quatre entreprises spécialisées ont été consultées à cette fin;

Vu les trois offres reçues aux montants respectifs de 8.243,73 €, 9.990,97 € et 10.160 €;

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse répond aux exigences techniques fixées;

Considérant qu'il convient dès lors de retenir cette offre conforme au montant de 8.243,73 €;

Considérant que cette dépense est financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement et que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement lors des votes des modifications budgétaires et des comptes annuels;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 8 mars 2022;

1. d'arrêter la procédure de passation et fixer les conditions du marché: procédure de marché à faible montant avec consultation de quatre firmes spécialisées.
2. d'engager dès que possible la dépense, estimée à 9.000 € TVA incluse, compte tenu d'éventuels suppléments, à l'article 922/723-60/-13/62a-20220264 du budget extraordinaire 2022.
3. de prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2020 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de noodzaak om de garagepoort van de politieantenne KOBAN - Brabant , die op 21 juni 2021 door een voertuig werd beschadigd, te vervangen;

Overwegende dat de toegang in afwachting van de noodzakelijke werken tijdelijk werd beveiligd;

Overwegende dat, om aan deze vraag te voldoen, het aangewezen was een overheidsopdracht van beperkte waarde uit te schrijven ;

Overwegende dat vier gespecialiseerde ondernemingen hiertoe werden geraadpleegd;

Gelet op de drie ontvangen offertes voor de respectieve bedragen van 8.243,73 €, 9.990,97 € en 10.160 €;

Overwegende dat de economisch voordeligste offerte beantwoordt aan de vastgelegde technische vereisten;

Overwegende dat het bijgevolg aangewezen is deze conforme offerte van 8.243,73 € te weerhouden;

Overwegende dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de financiële middelen vermeld in het investeringsprogramma;

Overwegende dat de gemeenteraad zal worden ingelicht van elke wijziging in deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming van de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Gelet op het collegebesluit van 8 maart 2022, houdende :

1. vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht : overheidsopdracht van beperkte waarde, na raadpleging van vier gespecialiseerde ondernemingen.
2. van zodra dit mogelijk is : vastlegging van de uitgave, geraamd op 9.000 € BTW inbegrepen, rekening houdend met eventuele meerwerken, op artikel 922/723-60/-13/62a-20220264 van de buitengewone begroting over 2022.
3. akte te nemen dat deze uitgave wordt gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit

Ordre du jour n°23 -- Agenda nr 23

Bâtiment sis rue Verte 216 - Aménagement des 2e, 3e et 4e étages - Marché de travaux - Procédure de passation et conditions du marché – Approbation

Gebouw gelegen Groenstraat 216 - Inrichting van de 2de, 3de en 4de verdieping - Opdracht voor werken - plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée jusqu'à présent, et en particulier l'article 234 §1;
Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 36 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu le plan TETRIS de redéploiement des services communaux;

Vu la décision visant à la vente du CSA à Citydev et la création d'un pôle "Solidarité et Promotion sociale" dans le nouveau bâtiment sis rue Verte 216;

Considérant que ce pôle occupera ledit bâtiment communal;

Considérant que les deuxième et troisième étages seront réservés à la "Promotion sociale" et que l'asbl VIA occupera le quatrième étage;

Considérant que la création de ce pôle nécessitera d'importants travaux d'aménagement pour la mise en conformité de ces espaces et leur adaptation à leur future destination;

Considérant que ces travaux concernent, succinctement, de la maçonnerie, des travaux de menuiserie intérieure, le revêtement des sols, les sanitaires, la mise en peinture et certains équipements;

Vu l'étude en interne pour la réalisation de la conception de ces aménagements et les clauses techniques qui en résultent;

Considérant que ces travaux d'aménagement sont estimés à 1,2 million d'euros TVAC;

Vu le crédit de 1.400.000€ inscrit à l'article 300/724-60/-/620-20220058 du budget extraordinaire 2022;

Vu le CSC Scha/Infra/2022/012 établi par la Direction Infrastructures et régissant ce marché;

Vu l'avis de marché joint en annexe à publier au Bulletin des Adjudications pour une consultation au niveau national;

Considérant que ce marché sera passé par procédure ouverte avec le prix pour seul critère d'attribution;

DECIDE

1. D'approuver le projet visant aux travaux d'aménagement des 2e, 3e et 4e étages du bâtiment sis rue Verte 216;
2. De fixer la procédure de passation: procédure ouverte;
3. De fixer les conditions du marché selon le CSC Scha/Infra/2022/012;
4. D'approuver le texte de l'avis de marché à publier au Bulletin des Adjudications;
5. D'imputer la dépense estimée à 1.400.000€ incluant une marge prévisionnelle pour faire face aux éventuels décomptes et modifications de quantités présumées, à l'article 300/724-60/-/620-20220058 du budget extraordinaire 2022;
6. De prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet, zoals tot op heden gewijzigd, in het bijzonder het artikel 234 §1;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 36 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;
Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;
Gelet op het TETRIS-plan voor de herstructurering van de gemeentediensten;
Gelet op de beslissing om het SAC te verkopen aan Citydev en de creatie van een pool "Solidariteit en Sociale Promotie" in het nieuwe gebouw gelegen Groenstraat, 216;
Overwegende dat deze pool zal worden ondergebracht op de genoemd gemeentegebouw;
Overwegende dat de tweede en derde verdieping zullen worden gereserveerd voor "Sociale promotie" en dat de VIA vzw de vierde verdieping zal bezetten;
Overwegende dat voor de creatie van deze pool belangrijke inrichtingswerken nodig zijn, zodat de ruimtes conform de normen worden ingericht en ze aan hun toekomstige bestemming worden aangepast;
Overwegende dat deze werken kort samengevat omvatten : metselwerken, binnenschrijnwerken, vloerbekledingen, het sanitair, schilderwerken en bepaalde uitrustingen;
Gelet op de interne studie voor het ontwerpen van deze inrichtingen en de technische clausules die ten gevolge daarvan werden opgemaakt;
Overwegende dat de kostenraming voor deze inrichtingswerken 1,2 miljoen euro BTW inbegrepen bedraagt:
Gelet op het krediet van 1.400.000 € ingeschreven op artikel 300/724-60/-/620-20220058 van de buitengewone begroting over 2022;
Gelet op het bestek Scha/Infra/2022/012, opgemaakt door de Directie Infrastructuur, dat de opdracht regelt;
Gelet op de bijgevoegde aankondiging van de opdracht, te publiceren in het Bulletin der Aanbestedingen, voor een raadpleging op nationaal niveau;
Overwegende dat deze opdracht zou worden geplaatst bij openbare procedure met de prijs als enige gunningscriterium;

BESLUIT

1. het project goed te keuren betreffende de inrichting van de 2de, 3de en 4de verdieping van het gebouw gelegen Groenstraat 216;
2. de plaatsingsprocedure vast te leggen : openbare procedure;
3. de voorwaarden van de opdracht vast te leggen volgens het bestek Scha/Infra/2022/012;
4. de tekst van de in het Bulletin der Aanbestedingen te publiceren aankondiging van de opdracht goed te keuren;
5. de uitgave, geraamd op 1.400.000 €, omvattende een marge voor eventuele meerwerken en wijzigingen van de vermoedelijke hoeveelheden, vast te leggen op artikel 300/724-60/-/620-20220058 van de buitengewone begroting over 2022, ;
6. akte te nemen dat deze uitgave wordt gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma.

Ordre du jour n°24 -- Agenda nr 24

Infrastructures sportives - Marché de travaux en vue du renouvellement du gazon synthétique du terrain principal (T-1) du stade Wahis, avec remplissage de granulats de liège - Procédure de passation et conditions du marché – Approbation

Sportinfrastructuuren - Opdracht voor werken met het oog op de vernieuwing van het kunstgrasveld van het hoofdterrein (T-1) van het stadion Wahis, met een vulling van kurkgranulaten - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle Loi Communale telle que modifiée à ce jour, en particulier son article 234 § 1 ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications à ce jour, en particulier son article 41 ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications à ce jour ;

Vu l'Ordonnance du 17 juillet 2003 modifiant la Nouvelle Loi Communale, en particulier son article 27 ;

Vu l'Ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle Loi Communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux ;

Considérant que la pelouse en gazon synthétique du stade Wahis a été installée il y a plus de 10 ans ;

Considérant que c'est le terrain principal, accueillant les compétitions de rugby, qui présente le plus d'usures et dont les détériorations sont de plus en plus visibles ;

Considérant que la pelouse synthétique est actuellement lestée par des granulats en *plastique vert* qui présenteraient des risques pour la santé des sportives & sportifs qui utilisent ce terrain ;

Considérant qu'il devient nécessaire et prioritaire de procéder à la rénovation de cette pelouse en utilisant, comme lestage, un matériau plus écologique qui présenterait moins de risque pour les usagers du terrain T-1 ;

Considérant que, préalablement, le service des Sports avait passé un marché de faible de montant en 2021, ceci, afin de désigner un bureau d'études spécialisé pour estimer les coûts et élaborer les *clauses techniques* du cahier des charges de ce marché de travaux pour le terrain principal T-1 du stade Wahis ;

Considérant que le bureau d'études désigné a estimé ce marché à un montant de près de 400.000 € HTVA ;

Considérant que conformément à l'article 234, § 1 de la *Nouvelle Loi Communale*, le Conseil communal doit être sollicité pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions du marché ;

Considérant que ce marché de travaux sera régi par le cahier des charges, *réf. Scha/Infra/2022/005* ;

Considérant que la procédure préconisée pour ce marché est la *procédure négociée directe avec publication préalable* ;

Vu le projet d'*avis de marché* qui serait publié dans le *Bulletin Des Adjudications--BDA* ;

Considérant que la dépense serait imputée à l'article 764/724-60/...../841-20220162 du budget extraordinaire de l'exercice 2022, ceci, sous réserve de l'approbation du budget par la Tutelle régionale ;

Considérant que la dépense serait financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement ;

Considérant que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2022 ;

DÉCIDE :

1. Approuver de lancer un marché de travaux en vue du renouvellement du gazon synthétique du terrain principal (T-1) du stade Wahis, avec remplissage de granulats de liège ;
2. Approuver la procédure de passation : *procédure négociée directe avec publication préalable* ;
3. Fixer les conditions du marché consignées dans le cahier des charges, *réf. Scha/Infra/2022/005* ;
4. Approuver la publication de l'*avis de marché* au *Bulletin Des Adjudications--BDA* ;
5. Imputer la dépense, estimée à près de 400.000 € HTVA, à l'article 764/724-60/...../841-20220162 du budget extraordinaire de l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation du budget par la Tutelle

- régionale ;
6. Prendre acte que cette dépense sera financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet zoals tot op heden gewijzigd, inzonderheid artikel 234 § 1;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten en zijn latere wijzigingen, inzonderheid artikel 41;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, inzonderheid artikel 27;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet, teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat het kunstgrasveld van het stadion Wahis reeds meer dan 10 jaar oud is;

Overwegende dat het gaat om het hoofdterrein, waarop rugbywedstrijden worden georganiseerd en dat de meeste slijtage vertoont en waarvan de beschadigingen hoe langer hoe meer zichtbaar worden;

Overwegende dat het kunstgrasveld momenteel wordt verzaaid met groene plastic granulaten, die een gezondheidsrisico zouden vormen voor de sportlui die het terrein gebruiken;

Overwegende dat het noodzakelijk en prioritair wordt om over te gaan tot de renovatie van dit terrein en als ballast een meer ecologisch materiaal te gebruiken, dat minder risico's inhoudt voor de gebruikers van terrein T-1;

Overwegende dat de Sportdienst in 2021 reeds een opdracht plaatste van beperkte waarde, met als doel een gespecialiseerd studiebureau aan te duiden voor het opmaken van een kostenraming en het uitwerken van de technische bepalingen van het bestek van deze opdracht voor werken voor het belangrijkste terrein van het stadion Wahis, namelijk het terrein T-1;

Overwegende dat door het studiebureau de kosten werden geraamd op een bedrag van om en bij 400.000 € zonder BTW;

Overwegende dat conform artikel 234 § 1 van de nieuwe gemeentewet, de Gemeenteraad de plaatsingsprocedure kiest en de voorwaarden van de opdracht bepaalt;

Overwegende dat deze opdracht voor werken wordt geregeld door het bestek met referentie Scha/Infra/2022/005;

Overwegende dat de aanbevolen procedure voor deze opdracht de vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking is;

Gelet op het ontwerp van de aankondiging van de opdracht die in het Bulletin der Aanbestedingen-BDA zou worden gepubliceerd;

Overwegende dat de uitgave zou worden aangerekend op het artikel 764/724-60/...-/841-20220162 van de buitengewone begroting over 2022, onder voorbehoud van de goedkeuring van de begroting door de gewestelijke dienst Toezicht;

Overwegende dat de uitgave zou worden gefinancierd met de middelen aangegeven in het investeringsprogramma;

Overwegende dat de gemeenteraad zal worden ingelicht van elke wijziging van deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming van de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Gelet op het collegebesluit van 22 maart 2022;

BESLUIT

1. goedkeuring om een opdracht voor werken te lanceren voor de vernieuwing van het kunstgrasveld van het hoofdterrein (T-1) van het stadion Wahis, met een vulling van kurkgranulaten;
2. goedkeuring van de plaatsingsprocedure : vereenvoudigde onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;
3. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht, zoals opgesomd in het bestek met ref. Scha/Infra/2022/005;
4. goedkeuring van de publicatie van de aankondiging van de opdracht in het Bulletin der Aanbestedingen-BDA;
5. aanrekening van de uitgave, geraamd op 400.000 € zonder BTW, op het artikel 764/724-60/...-

- ../841-20220162 van de buitengewone begroting over 2022, onder voorbehoud van de goedkeuring van de begroting door de gewestelijke dienst Toezicht;
6. akte te nemen dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen aangegeven in het investeringsprogramma.

Contrats de quartier -- Wijkcontracten

Ordre du jour n°25 -- Agenda nr 25

Contrat de quartier durable Pogge, Opération 3-1 - Espace public - Marché de travaux - Attribution du marché de travaux (majoration de dépense) – Approbation

Duurzaam wijkcontract Pogge, Operatie 3-1 - Openbare ruimten - Contract voor werken - Gunning van de opdracht voor werken (verhoging van de uitgave) - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016, organique de la revitalisation urbaine ;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016, relatif aux Contrats de quartier durable ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 8 décembre 2016 approuvant le programme du contrat de quartier durable Pogge et dont la première ainsi que la deuxième modification de programme ont été approuvées par le Ministre-Président respectivement en date du 21 décembre 2017 et du 18 novembre 2019.
Considérant que la mission de travaux encadrant le projet d'espace public constitue l'opération 3-1 de ce programme ;
Considérant qu'il convient de confier les travaux à une entreprise.
Vu le cahier des charges SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1, dressé à cette fin ;
Considérant qu'en date du 22 juin 2021, le CBE a approuvé le cahier spécial des charges (SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1) dressé pour le marché public de travaux par procédure ouverte.
Considérant qu'en date du 30 juin 2021, le conseil communal a approuvé la décision du CBE et validé la transmission du cahier spécial des charges à la tutelle.
Considérant qu'en date du 14 juillet 2021, le dossier d'adjudication a été transmis à la tutelle ;
Vu les remarques transmises par la tutelle ;
Considérant qu'en date du 31 juillet 2021, le CBE a approuvé les modifications apportées aux cahiers spécial des charges (SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1).
Considérant qu'en date du 08 septembre 2021, le Conseil Communal approuve également les modifications apportées et décide de passer le marché des travaux par adjudication publique avec clauses sociales en 3 lots aux conditions fixées par le cahier spécial des charges SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1 par procédure « ouverte ».
Considérant qu'en date du 03 novembre 2021, le marché de travaux est publié et qu'en date du 15 décembre 2021, deux offres ont été remises pour chaque lot.
Vu le rapport d'analyse des offres qui fait partie intégrante la présente et qui conclut à l'attribution du marché des 3 Lots (A, B et C) à l'entreprise "KRINKELS NV", Weversstraat 39 1840 Londerzeel, qui a présentée l'offre la plus basse pour chaque lot pour un montant total de 2.112.658,73 € (21%).
Considérant qu'il convient d'engager un montant de 211.265,87 € TVAC (soit 10% du montant total des travaux) pour répondre aux éventuels imprévus qui surviendront durant le chantier.
Considérant que le coût total des travaux (2.323.924,60 € TVAC) est plus important qu'estimé initialement lors de la publication du marché (1.849.263,16 € TVAC) et à ce titre doit être réévalué.

Considérant que le coût total des travaux est inscrit à l'article budgétaire 922/731-60/ -10/62a du budget extraordinaire 2022 et est fiancé par la région via le CQDPO (1.234.309,26 TVAC), Bruxelles Mobilité (600.000,00 € TVAC) et la commune de Schaerbeek pour le solde (489.615,34 € TVAC) restant.

Vu que l'offre de l'entreprise retenue s'inscrit dans un contexte plus général de forte hausse des prix relatifs aux marchés publics de travaux et aux effets induits par la crise sanitaire.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 15 mars 2022 ;

DECIDE :

1. D'approuver la majoration du coût des travaux pour le réaménagement de l'espace dans le cadre du CQD Pogge et de le porter à 2.323.924,60 € TVAC ;
2. D'imputer cette majoration de 474.661,44 € TVAC à l'article 922/731-60/ -10/62a du budget extraordinaire 2022 lorsque celui-ci sera rendu exécutoire ;
3. De prendre acte que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement. Le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de wet van 17 juni 2016 met betrekking tot de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 22 juni 2017 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016, houdende de organisatie van de Stedelijke herwaardering;

Gelet op het besluit van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 24 november 2016, met betrekking tot de duurzame wijkcontracten;

Gelet op het besluit van de Executieve van 8 december 2016 dat het programma van het duurzaam wijkcontract Pogge goedkeurt en waarvan zowel de eerste als de tweede programmawijziging door de Minister-President zijn goedgekeurd op respectievelijk 21 december 2017 en 18 november 2019.

Overwegende dat de opdracht voor de werkzaamheden in het kader van het project voor het openbare ruimte operatie 3-1 van dit programma vormt.

Overwegende dat het passend is om de werken te gunnen aan een onderneming.

Gelet op het daartoe opgestelde bestek SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1;

Overwegende dat de CBS op 22 juni 2021 het bijzonder bestek (SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1) heeft goedgekeurd dat is opgesteld voor de overheidsopdracht voor de uitvoering van werken via een openbare procedure.

Overwegende dat de gemeenteraad op 30 juni 2021 het besluit van het CBS heeft goedgekeurd en de toezending van het bijzonder bestek aan de voordig heeft gevalideerd.

Overwegende dat het aanbestedingsdossier op 14 juli 2021 aan het trusteeship is toegezonden;

Gelet op de opmerkingen van het Trusteeship;

Overwegende dat de CBS op 31 juli 2021 de wijzigingen in het bijzonder bestek heeft goedgekeurd (SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1).

Overwegende dat de gemeenteraad op 08 september 2021 eveneens de aangebrachte wijzigingen heeft goedgekeurd en besloten heeft de opdracht voor de werken via openbare aanbesteding met sociale clausules in 3 percelen te gunnen onder de voorwaarden van het bijzonder bestek SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPO / 3-1 volgens de "openbare" procedure.

Overwegende dat op 03 november 2021 de opdracht voor de uitvoering van werken is gepubliceerd en dat op 15 december 2021 voor elk perceel twee offertes zijn ingediend.

Gelet op het verslag van de analyse van de offertes, dat hiervan een integrerend deel uitmaakt en dat leidt tot de gunning van de opdracht voor de 3 kavels (A, B en C) aan de vennootschap "KRINKELS NV", Weversstraat 38 1840 Londerzeel, die voor elk van de kavels de laagste offerte heeft ingediend voor een totaalbedrag van 2.112.658,73 € (21%)

Ervan uitgaande dat een bedrag van 211.265,87 € BTW inbegrepen (d.w.z. 10% van het totale bedrag van de werkzaamheden) moet worden vastgelegd om het hoofd te bieden aan onvoorziene uitgaven die zich tijdens de werkzaamheden kunnen voordoen.

Overwegende dat de totale kosten van de werken (2.323.924,60 € inclusief BTW) hoger zijn dan de oorspronkelijke raming ten tijde van de bekendmaking van de opdracht (1.849.263,16 € inclusief BTW) en als zodanig opnieuw moeten worden geëvalueerd.

Overwegende dat de totale kosten van de werkzaamheden zijn opgenomen in begrotingsartikel 922/731-60/-10/62a van de buitengewone begroting 2022 en worden gefinancierd door het gewest via het DWCP0 (1.234.309,26 € BTW incl.), Brussel Mobiliteit (600.000,00 € BTW incl.) en de gemeente Schaarbeek voor het resterende saldo

(489.615,34 € BTW incl.)

Gelet op het feit dat het aanbod van de geselecteerde onderneming past in een meer algemene context van een sterke stijging van de prijzen in verband met overheidsopdrachten voor de uitvoering van werken en de gevolgen van de gezondheids crisis.

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen op 15 maart 2022;

BESLIST :

1. Goedkeuring van de verhoging van de kosten van de werkzaamheden voor de herinrichting van de ruimte in het kader van het DWC Pogge tot 2.323.924,60 €, inclusief BTW;
2. Deze verhoging met 474.661,44 € BTW aan te rekenen op artikel 922/731-60/10/62a van de buitengewone begroting 2022 wanneer deze wordt uitgevoerd;
3. Akte van te nemen dat deze uitgaven zullen worden gefinancierd met de in het investeringsprogramma vermelde financiële middelen. De gemeenteraad zal van elke wijziging van deze financieringswijzen in kennis worden gesteld bij de stemming over de begrotingswijzigingen en de jaarrekening.

Urbanisme et environnement -- Stedenbouw & leefmilieu

Ordre du jour n°26 -- Agenda nr 26

Demande de permis d'urbanisme générant des charges d'urbanisme à affecter à la mise à disposition et la gestion d'un parking vélos public souterrain dans le bien rue Godefroid Devreese, 34 - Projet de convention de coopération entre la Commune, le maître d'ouvrage et le futur exploitant - Approbation.

Aanvraag om stedenbouwkundige vergunning met stedenbouwkundige lasten te bestemmen voor de terbeschikkingstelling en de uitbating van een ondergrondse publieke fietsenstalling in het gebouw Godefroid Devreestraat, 34 - Ontwerp van samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente, de bouwheer en de toekomstige uitbater - Goedkeuring.

M. Mahieu : Merci Madame la Bourgmestre. Je dois dire qu'on a découvert ce dossier hier en commission de l'échevin. Je suis un peu surpris que la commune, quelque part, se prive de 105.000 euros de charge d'urbanisme. Donc ici, dans la convention qui nous est proposée, il y a un parking de 50 places de vélo qui va être construit par le promoteur qui va rénover cet immeuble et en faire une vingtaine de logements. Si j'ai bien compris ce que m'a dit l'échevin, il y a une vingtaine de place qui sont réservées pour les logements eux-mêmes, et puis, il y a une cinquantaine de places en plus qui vont devenir un parking vélo mutualisé. Mais, pour moi, c'est un vrai cadeau qu'on fait au promoteur. Pourquoi ? Parce qu'il y a de toute façon une obligation urbanistique de faire une place par chambre. C'est une nouvelle règle. Quand on rénove, comme ça, on doit faire une place de vélo par chambre. Donc bien au-delà des 20 places de vélo qu'il réserve aux propriétaires. En plus, ces 50 places, il les livre casco. Donc il doit faire plus que 20 places de vélo, et dans les places qu'il doit faire en plus, il ne va pas proposer les arceaux. Il va juste couler le béton et les arceaux seront à charge de Parking Brussels. Alors, Parking Brussels, en échange, et eux aussi sont gagnants dans le deal, va encaisser pendant 15 ans les redevances pour la location des places de vélo. Mais la commune, elle, ne va toucher aucun euro. Donc elle se prive aujourd'hui de 105.000 euros, alors qu'on a largement besoin de ces montants. Et quelque part, on lèse aussi les futurs propriétaires. Parce que les futurs propriétaires, d'après les règles urbanistiques, ont droit à une place de vélo par chambre. Or ici, ils auront droit à une place de vélo par appartement. Et s'ils veulent plus, ils devront s'adresser à Parking Brussels, et payer une redevance pour quelque chose qui normalement aurait dû être gratuit pour eux. Il y a quand même une difficulté, donc ce n'est pas non plus un cadeau qu'on fait aux futurs propriétaires. Et en termes d'opportunité politique, je pense que si le promoteur a décidé de

faire ce parking, et qu'il y a des places surnuméraires, assez naturellement, la copropriété va chercher à avoir un partenariat avec Parking Brussels. Et donc, on est en train de payer quelque chose qui pourrait se faire aussi naturellement. Et puis, j'ai une question juridique : on va ici avoir une convention avec le promoteur, qui nous dit que la copropriété va reprendre ses obligations et ses droits, je ne suis pas sûr qu'elle soit obligée de le faire. Et il dit aussi que cela va être inscrit dans l'acte de base de la copropriété, mais les propriétaires peuvent toujours modifier leur acte de base, une fois qu'ils tiennent leur première assemblée générale. Donc juridiquement, je ne suis pas certain non plus que les obligations que le promoteur s'engage à prendre vont pouvoir suivre à la copropriété. Et donc, je trouve que ce deal n'est vraiment pas en faveur de la commune.

M. Nimal : C'est effectivement un projet pilote et novateur, parce qu'on est un des premiers à le faire ainsi. Donc, comme vous l'avez dit, ce sont des charges d'urbanisme, vu la création et le changement d'affectation de plus de 1.000 mètres carrés de logements, donc ce sont des charges de 104.750 euros auxquelles on avait droit. Vous savez que la législation prévoit que le promoteur peut proposer soit en numéraire, soit en nature, le cas échéant, que nous soit accordé un rez-de-chaussée pour faire tout un ensemble d'investissements, dont celui-ci, une crèche, par exemple, ou autre. Dans le cas d'espèce, le promoteur est effectivement arrivé avec une proposition assez novatrice, qui est le fait de dire qu'il va créer X mètres carrés qui permettront d'avoir quasi 50 emplacements de vélo. C'est-à-dire 45 et 5 en vélo-cargo. En disant bien que ce parking vélo permettra d'abord des économies à la commune, vu qu'on ne va pas devoir installer des box-vélo aux alentours, et que parallèlement, pour l'immeuble, vous le jugez insuffisant, mais pour l'immeuble, il y a un local vélo qui est construit et qui a fait l'objet d'un avis unanime de la commission de concertation, en ce compris Bruxelles Environnement, relativement à cela. Et donc il y a toute une analyse économique qui a été faite par le promoteur, qui vient dire que, en gros, la mise à disposition gratuite équivaut à 7.000 euros par an, et dès lors, vient dire, 15 ans X 7.000 euros, on y aboutit. Il est évident que la commune ne pouvait pas devenir le gestionnaire de cela. Donc, il y a une convention tripartite disant que c'est Brussels Parking qui va le gérer. Brussels Parking va devoir faire des travaux, vu que cela lui est livré casco, va devoir payer les charges de copropriété, le cas échéant, va devoir payer les frais de fonctionnement. Donc effectivement, Brussels Parking, ça ne sera pas gratuit dans le cadre de la location. Et du point de vue de la convention et l'aspect juridique dont vous parlez, il est stipulé que c'est 7.000 euros par an, pour 15 ans, cela lie les trois parties, en ce compris le promoteur. Pour le moment donc, lui doit faire en sorte ultérieurement que l'association des copropriétaires soit tenue. Et s'il y a une résiliation avant, ils doivent payer à la commune l'équivalent de 7.000 euros par an, des années pour lesquelles la convention ne s'est pas terminée. Donc là, si après X années, pour une raison ignorée, cela ne fonctionnerait pas, ils doivent le nombre d'années X 7.000. Cela, c'est prévu dans le cadre de la convention qui a fait l'objet d'analyses par diverses personnes. Et je pense, objectivement, que oui, on peut discuter. Y aurait-il mieux valu qu'on ait les sous en nature ou est-ce mieux ainsi ? Moi je crois que c'est quand même un apport pour le quartier d'avoir 50 places qui vont pouvoir être mises à disposition du quartier, en matière de mobilité douce. Donc c'est un choix, effectivement, qu'on a fait, considérant que c'était opportun pour le quartier.

M. Mahieu : J'entends votre justification, mais je reste quand même dubitatif par rapport au point juridique. C'est-à-dire, le passage des obligations du promoteur à la copropriété. Je ne comprends pas comment juridiquement, cela va être organisé de manière à ce que la copropriété soit réellement tenue d'engagements qui sont pris par le promoteur ? Mais l'acte de base, ils peuvent le modifier. Ils peuvent modifier leur acte de base. L'obligation qu'aura pris le promoteur, je ne pense pas qu'elle pourra découler chez eux. Et je ne pense pas que devant un juge, on gagnerait. Et deux, je pense que c'est une erreur en terme d'opportunité politique, parce que je pense que si vraiment il y a des places surnuméraires, naturellement, on pourrait démarcher la copropriété pour pouvoir créer ce deal avec Parking Brussels, sans que cela ne nous coûte rien. Donc, je pense vraiment qu'on est en train de se priver de 105.000 euros qui seraient bien utiles pour les finances de la commune.

M. Nimal : Je pense que dans votre raisonnement, vous oubliez une chose. Vous dites, s'il y a des places de libre, forcément, elles auraient pro-mérités pour le quartier. Oui, mais s'il n'y avait pas eu ce mécanisme de charge d'urbanisme, il ne faisait pas de parking. Il faisait juste le parking pour l'immeuble et il ne faisait pas le parking à destination des riverains.

Mme la Bourgmestre ff : ça je pense, Monsieur, que c'est dans le nouveau RRU qui n'est pas encore adopté.

M. Nimal : Et c'est dans le vadémécum de Bruxelles Environnement, et c'est comme perspective et encouragement. Et deux, je vous dis, cela a été vérifié par différents services juridiques dont notamment également la Région, qui disent que pour eux, le contrat est bétonné et la CP devra le reprendre, et qu'à défaut, on aura des indemnités. C'est passé par notre service Juridique ici aussi d'ailleurs.

Mme la Bourgmestre ff : Cela n'a pas été fait à la légère. Normalement tout devrait se passer comme prévu.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 35 voix contre 0 et 4 abstention(s). -- Besloten, met 35 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 35 voix contre 0 et 4 abstention(s).

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale;

Vu le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) adopté par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et ratifié par Ordonnance du 13 mai 2004, tel que modifié par les Ordonnances des 30 novembre 2017 et 4 avril 2019 réformant le CoBAT et l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes, en particulier son article 100 (charges d'urbanisme);

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 2013 relatif aux charges d'urbanisme imposées à l'occasion de la délivrance de permis d'urbanisme;

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite le 7 mai 2021 par la sa Fieldworks auprès de l'administration communale pour le bien sis rue Godefroid Devreese, 34, ayant comme objet "sur une parcelle avec des bâtiments affectés à un équipement d'intérêt collectif ou de service public (bureau de la poste), rénover l'ensemble du site, changer l'affectation de l'immeuble en un immeuble à appartements (23 logements) et un commerce au rez-de-chaussée, démolir partiellement les bâtiments en intérieur d'îlot, rehausser l'immeuble principal à front de rue et apporter des modifications esthétiques à la façade avant";

Vu les avis favorables conditionnels du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16 novembre 2021 sur la demande initiale (N°: 565/630/B/108) et du 8 mars 2022 sur la demande modifiée (N°: 590/630/B/197);
Considérant que la demande de permis d'urbanisme modifiée concerne un changement d'affectation de plus de 1.000m² de logement (2.095m²) et qu'elle génère donc des charges d'urbanisme à hauteur de 50 euros/m², pour un montant global de 104.750 euros;

Considérant que le maître d'ouvrage sa Fieldworks propose de réaliser ces charges d'urbanisme en nature sous forme d'une mise à disposition d'un espace souterrain destiné à l'aménagement d'un parking vélos public pour 45 vélos et 5 vélos cargo dans l'immeuble;

Considérant que l'équipement, la gestion et l'exploitation du parking vélos public seront confiés à un partenaire public externe dès qu'il sera construit (au plus tard à sa réception provisoire), à savoir l'Agence du Stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale (parking.brussels);

Considérant que le maître d'ouvrage a fait élaborer un projet de convention de coopération à conclure entre le maître d'ouvrage, parking.brussels et la Commune afin de fixer les obligations légales et contractuelles de toutes les parties intervenantes et de garantir la gestion et l'exploitation du parking vélos public à long terme, et ce pour une durée minimale de 15 ans, ce qui correspond à la valeur des charges d'urbanisme;

Considérant que ce projet de convention de coopération a été soumis à l'avis du service communal des Affaires Juridiques et que le maître d'ouvrage a adapté ce projet de convention conformément aux remarques formulées;

Considérant qu'après l'adoption et la signature de cette convention, elle sera annexée au permis d'urbanisme à délivrer sur le projet modifié et qu'elle en fera partie intégrante;

Considérant que le maître d'ouvrage a également fait élaborer un projet de convention de gestion à conclure entre parking.brussels et les futurs propriétaires du bien immobilier qui se réuniront dans une association de copropriétaires afin de régler le transfert de la gestion du parking vélos public pour que toutes les obligations résultant du transfert de propriété et de la convention de coopération soient contractuellement transférées à la nouvelle association des copropriétaires; que cette convention sera conclue au plus tard au moment de la réception provisoire de ce parking vélos; qu'elle ne nécessite pas l'approbation du Conseil communal;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2022;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit;

DECIDE:

1. d'approuver le projet de convention de coopération entre la Commune, le maître d'ouvrage sa Fieldworks et le futur exploitant l'Agence du Stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale (parking.brussels) relatif à la mise à disposition et l'exploitation du parking vélos public souterrain dans l'immeuble sis rue Godefroid Devreese 34;
2. d'habiliter le Collège des Bourgmestres et Echevins à signer cette convention de coopération.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 35 stem(men) tegen 0 en 4 onthouding(en).

Gelet op het artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het Brussels Wetboek van de Ruimtelijke Ordening (BWRO) vastgesteld bij besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en geratificeerd bij Ordonnantie van 13 mei 2004, zoals gewijzigd door de Ordonnanties van 30 november 2017 en 4 april 2019 tot hervorming van het BWRO en de Ordonnantie van 5 juni 1997 m.b.t. de milieuvergunningen en tot wijziging van bepaalde aanverwante wetgevingen, in het bijzonder haar artikel 100 (stedenbouwkundige lasten);

Gelet op het besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 26 september 2013 betreffende de stedenbouwkundige lasten die opgelegd worden bij de uitreiking van stedenbouwkundige vergunningen;

Gelet op de aanvraag om stedenbouwkundige vergunning ingediend op 7 mei 2021 door de nv Fieldworks bij het gemeentebestuur voor het goed gelegen Godefroid Devreesestraat 34, met als voorwerp "op een perceel met gebouwen bestemd voor een voorziening van collectief belang of van openbare dienst (postkantoor), renoveren van de volledige site, wijzigen van de bestemming van het gebouw naar een appartementsgebouw (23 eenheden) en een handelszaak op het gelijkvloers, gedeeltelijk afbreken van de gebouwen in het binnenterrein van het huizenblok, verhogen van het hoofdgebouw aan de straatzijde en aanbrengen van esthetische wijzigingen aan de voorgevel";

Gelet op de gunstige voorwaardelijke adviezen van het College van Burgemeester en Schepenen over de oorspronkelijke aanvraag op 16 november 2021 (N°: 565/630/B/108) en over de gewijzigde aanvraag op 8 maart 2022 (N°: 590/630/B/197);

Overwegende dat de gewijzigde stedenbouwkundige vergunningsaanvraag een bestemmingswijziging van meer dan 1.000m² huisvesting betreft (2.095m²) en dat zij dus stedenbouwkundige lasten genereert ten belope van 50 euro/m², voor een totaalbedrag van 104.750 euro;

Overwegende dat de bouwheer nv Fieldworks voorstelt om deze stedenbouwkundige lasten in natura uit te voeren onder de vorm van de terbeschikkingstelling van een ondergrondse ruimte bestemd voor de inrichting van een publieke fietsenparking voor 45 fietsen en 5 bakfietsen in het gebouw;

Overwegende dat de uitrusting, het beheer en de uitbating van de publieke fietsenparking aan een externe openbare partner zal worden toevertrouwd van zodra zij gebouwd zal zijn (uiterlijk bij de voorlopige oplevering ervan), zijnde het Parkeeragentschap van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (parking.brussels);

Overwegende dat de bouwheer een ontwerp van samenwerkingsovereenkomst af te sluiten tussen de bouwheer, parking.brussels en de Gemeente heeft laten opmaken teneinde alle contractuele en wettelijke verplichtingen van de verschillende optredende partijen schriftelijk vast te leggen en het beheer en de uitbating van de publieke fietsenparking op de lange termijn te verzekeren, en dit voor minstens 15 jaar, wat overeenstemt met de waarde van de stedenbouwkundige lasten;

Overwegende dat dit ontwerp van samenwerkingsovereenkomst aan het advies van de gemeentelijke dienst Juridisch Zaken voorgelegd werd en dat deze ontwerpovereenkomst door de bouwheer aan de gemaakte opmerkingen aangepast werd;

Overwegende dat na haar goedkeuring en ondertekening, deze overeenkomst aan de af te leveren stedenbouwkundige vergunning over het gewijzigde project gehecht zal worden en zij zal er integraal deel van uitmaken;

Overwegende dat de bouwheer ook een af te sluiten ontwerp van beheersovereenkomst tussen parking.brussels en de toekomstige eigenaars van het onroerend goed die zich zullen verenigen in een vereniging van mede-eigenaars, heeft laten opmaken teneinde de beheeroverdracht van de publieke fietsenparking te regelen zodat alle verplichtingen die voortvloeien uit de eigendomsoverdracht en de samenwerkingsovereenkomst, contractueel overgedragen worden aan de nieuwe vereniging van mede-eigenaars; dat deze overeenkomst uiterlijk op het ogenblik van de voorlopige oplevering van deze fietsenparking afgesloten zal worden; dat zij geen goedkeuring van de Gemeenteraad behoeft;

Gelet op beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2022;
Overwegende dat het past er een gunstig gevolg aan te geven;

BESLUIT:

1. het ontwerp van samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente, de bouwheer nv Fieldworks en de toekomstige uitbater het Parkeeragentschap van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (parking.brussels) goed te keuren over de terbeschikkingstelling en de uitbating van de ondergrondse publieke fietsenparking in het gebouw gelegen Godefroid Devreesestraat, 34;
2. het College van Burgemeester en Schepenen te machtigen deze samenwerkingsovereenkomst te ondertekenen.

VIE CITOYENNE --- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Ordre du jour n°27 --- Agenda nr 27

Motion - Soutien à l'Ukraine

Motie - Steun aan Oekraïne

Monsieur van den Hove : Je vais peut-être commencer par vous donner quelques chiffres en général, et aussi par rapport à la commune. Donc, depuis le 4 mars 2022, il y a 28.124 enregistrements qui se sont fait au Palais 8, au Heysel. 22.694 n'ont pas demandé de logement et 5.430 Ukrainiens ont demandé une orientation vers un logement temporaire. Donc cela fait 19% qui demande un logement.

Mme la Bourgmestre ff : Quentin, peut-être juste préciser, en effet, j'aurais dû expliquer, donc on commence par un point sur la situation par rapport à la crise, et puis on en viendra, et donc Quentin van den Hove et moi, on va vous donner...

Monsieur van den Hove : A Schaerbeek, nous avons 352 personnes qui sont passées, alors je vais appeler cela le guichet 9, qui sont passées au guichet 9, qui est un guichet qui est spécialement attribué pour les réfugiés ukrainiens. Là-dedans, on a 254 demandes d'inscription, et donc la commune a délivré une annexe 15. Avec cette annexe 15, les réfugiés peuvent s'inscrire au CPAS, et peuvent s'inscrire chez ACTIRIS. Après une enquête positive de l'agent de quartier, la commune convoque après les réfugiés pour délivrer une carte A, qui est valable 1 an, plus deux fois 6 mois. Le prix de la demande d'inscription, c'est le même coût que pour d'autres réfugiés, donc le prix de l'inscription est gratuit, le prix de la carte A adulte est de 21 euros par personne, et le prix de la carte « voyage » pour les moins de 12 ans est de 2 euros par personne. Alors, dans la répartition de qui est ce qu'on a vu jusqu'à maintenant, on a 60 hommes, 120 femmes et 74 enfants de moins de 12 ans, donc, qui ont fait une demande d'inscription. Et à présent, 16 personnes ont déjà obtenu leur carte A. 59 personnes ont fait une déclaration d'arrivée. C'est pour justifier leur présence en Belgique, pendant une période de 3 mois. Cela n'ouvre pas droit aux accès aux aides sociales, ni au marché du travail. Mais avec un passeport biométrique, on peut rester ici 3 mois. Ils peuvent évidemment faire les démarches par après s'ils le veulent. Là-dedans, on a 7 hommes, 31 femmes et 21 enfants de moins de 12 ans. Le prix d'une déclaration d'arrivée est de 8 euros par personne. Nous avons aussi eu 39 personnes qui sont passées pour obtenir des informations. Forcément, on a aussi des enfants là-dedans. A un certain moment, ces enfants peuvent aussi aller à l'école. Pour tout ce qui est des écoles communales, on a les chiffres, mais pour tout ce qui est réseau libre, on ne les a pas. Pour les écoles communales, pour le moment, nous n'avons pas encore eu de demande dans les écoles néerlandophones, et nous avons eu 8 enfants qui vont dans les écoles communales francophones de Schaerbeek. Et alors, par rapport aux autres niveaux de pouvoir, je laisse Madame la Présidente répondre. Il y en a 74 qui ont fait une demande d'inscription sur 95, 21 déclarations d'arrivée. Donc on est à 95, effectivement.

Mme la Bourgmestre ff : On va alterner. Donc, pour poursuivre dans les informations que l'on souhaitait vous fournir aujourd'hui, rappeler, mais si vous suivez la presse, vous l'aurez sans doute constaté vous-même que donc, au niveau du Fédéral, ce dernier a toujours refusé de déclencher une phase de crise, ce qui pose de graves problèmes d'organisation ou de désorganisation du coup. Et donc, c'est quelque chose que, en tout cas du côté Bruxellois et

Wallons, il semblerait que du côté flamand, la position soit moins tranchée, mais en tout cas, les deux régions bruxelloise et wallonne l'ont plusieurs fois sollicité, redemandé, et sont assez amères par rapport à cette absence de déclenchement d'une phase de crise, qui aurait permis de mettre en branle, si je puis dire, toute une série de processus bien déterminés, qui sont activés quand il y a des phases d'urgence. La Région bruxelloise, à la demande expresse de tous les Bourgmestres, d'ailleurs, a déclenché une phase de crise, a donc désigné, la semaine dernière, un coordinateur régional qui n'est autre que le Directeur général du CPAS de la Ville de Bruxelles, en congé, qui est donc Pierre Verbeeren, qui a évidemment une expertise, c'est pour cela qu'on est allé le chercher, dans la gestion de crise, que ce soit d'ailleurs en Belgique ou à l'étranger. Et, la première mission, et c'était essentiel là aussi, pour les différentes communes et les Bourgmestres, la mission principale est vraiment de travailler sur la mise en place d'une stratégie à moyen et long terme pour l'hébergement moyen et long terme, ou encore dit durable, c'est-à-dire, l'hébergement qui arrive en fin de processus, la phase d'urgence étant à charge de Fédasil, normalement. Et devrait couvrir jusqu'à 5 jours. C'est loin d'être le cas, malheureusement. La phase dite de crise, est celle qui est aujourd'hui assumée par les communes du Royaume, avec plus ou moins de facilité, j'y reviendrai. Et cet hébergement de crise, est très majoritairement chez les candidats hébergeurs, mais encore plus majoritairement pour le moment en tout cas, Quentin l'a souligné, dans des adresses dont les réfugiés ukrainiens disposaient avant d'arriver, donc de la famille, des connaissances, des relations. Et cette durée-là, de quelques jours à quelques semaines, quelques mois. Et enfin, cet hébergement temporaire/durable, parce que vous savez que pour le moment, on l'envisage sur 1 an, mais cela pourrait être dans certains cas plus long, c'est donc bien la Région qui en assume la coordination. Et donc, c'est à cela que le coordinateur régional travaille principalement. La haute fonctionnaire qui est impliquée aussi dans le processus, sert aussi, j'y reviendrai, de lien entre les communes et Fédasil, pour essayer de faire bouger les choses, et de simplifier les processus de ce côté-là. Je repasse la parole à Quentin van den Hove pour le parcours du réfugié ukrainien, en tout cas de manière théorique, ce par quoi il doit passer.

Monsieur van den Hove : Il y a eu une demande à toutes les communes de faire un recensement des logements sur base bénévole. Schaerbeek était une des communes précurseur là-dedans, je crois que Cécile en parlera après, mais on a eu énormément de retour des citoyens.

Evidemment, il faut vérifier si ces logements sont en ordre, et pour ça, chaque commune fait à sa propre façon, pour voir s'il n'y a pas d'insalubrité, etc., et on utilise pour ça la cellule ILHO à Schaerbeek. On fait aussi un entretien personnalisé avec les hébergeurs potentiels. Ils ont énormément de questions. On a mis aussi des choses en ligne, Cécile en parlera, pour essayer de répondre le plus possible à leurs questions. Ceci dit, à partir du 21 mars, la Ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden a demandé aussi qu'on regarde aussi le casier judiciaire de tous les majeurs qui se trouvent dans ces logements. Il est vrai qu'on veut éviter à Schaerbeek le problème qu'on a à Anvers, on ne veut absolument pas de ça ici. Une fois que tout cela est vérifié, que le bâtiment est en ordre, qu'on a eu un contact avec les hébergeurs, qu'on a répondu à leurs questions, et qu'au niveau d'extrait de casier judiciaire, c'est en ordre, on rajoute ces adresses dans le Housing Tool de Fédasil, et Fédasil est en charge de faire le lien entre les réfugiés ukrainiens et les hébergeurs bénévoles, par rapport au nombre de places. Fédasil appelle, une fois qu'ils ont fait un match, le jour même la commune, et nous on contacte alors l'hébergement qui correspond au besoin d'un ménage. Si l'hébergement est confirmé, parce que parfois, il y a des gens qui sont en vacances, ou qui ont pris peur, ou d'autres choses, ou qu'il y a déjà des personnes qui s'y trouvent, parce qu'ils ont hébergé d'autres ukrainiens, on donne rendez-vous à la Maison communale où nous avons une salle qui a été spécialement aménagée pour ça. Et là, les réfugiés et les hébergeurs se rencontrent, où on a une convention qu'on a fait en plusieurs lignes, mais Cécile en parlera un peu plus, je crois.

Mme la Bourgmestre ff : Où en est-on, donc, effectivement, dans cet hébergement de crise à Schaerbeek ? D'abord, préciser qu'à ce jour, mais cela va changer dans les jours qui viennent, très probablement, même certainement, il n'y a pas d'hébergement collectif sur Schaerbeek. Nous n'avons pas un grand bâtiment qui accueillerait des dizaines de personnes au même endroit. Il y a eu 360 propositions, même plus, provenant de particuliers, candidats-hébergeurs, qui se sont inscrits via le formulaire en ligne, qui en effet, a été prêt le lendemain de l'appel du Fédéral aux communes, de mettre en place cet appel aux citoyens. Donc, on ne peut évidemment que se féliciter, se réjouir de cet élan de solidarité. Mais cela ne veut pas dire qu'on

a encore aujourd'hui 360 logements disponibles. D'abord parce que, pour des raisons qui leur appartiennent, des personnes se sont finalement, et donc là, tous les appels qui ont été passés ont permis de le confirmer, se sont finalement retirées. Soit, et cela a été le cas de beaucoup, parce qu'il y a 1 mois qui s'est passé entre le 1^{er} appel et aujourd'hui, et dans les premiers jours, même les deux premières semaines, nous avons reçu beaucoup, et d'ailleurs c'est le chef de cabinet de Quentin qui était préposé à ce moment-là pour cette mission, a reçu beaucoup d'appels de citoyens fâchés, parce qu'ils ne comprenaient pas pourquoi dès le lendemain de leur proposition, ils n'avaient pas des personnes. Vous avez compris que, du coup, certains ont dit, oui mais moi c'est juste pour quelques jours, au moment de crise, et donc maintenant je ne suis plus disponible pour mettre un hébergement. Autre raison, les périodes, on vous l'a dit, dès le formulaire, on demandait pour combien de temps. Certaines personnes, c'était juste, je le répète de nouveau, c'était juste quelques jours, ou deux ou trois semaines. Nous préférons effectivement, vu qu'on sait qu'avant d'avoir des logements plus durables, on ne pourra pas régler la situation en quelques jours, nous mettons la priorité aussi sur des hébergements de personnes qui sont prêtes à accueillir plusieurs semaines, voire quelques mois. Pour ne pas non plus déménager chaque fois de logement en logement, et surtout aussi de permettre, quand il y a une inscription, la personne, le temps qu'elle soit à la fin de la procédure, n'a pas déjà déménagé. Cela pose des problèmes, il faut une ré-enquête de domiciliation, enfin tout cela prolonge le délai. Et enfin, avant-dernière raison, il y a aussi des personnes qui n'ont pas souhaité donner leur accord pour que nous consultions leur casier judiciaire. Ce qui est devenu une obligation. Donc, nous avons refusé d'emblée d'aller voir, c'est tout à fait illégal, et donc il y a des personnes qui ont dit : ah mais non, je ne souhaite pas. Et on a dit : ok, c'est votre droit le plus strict. Et enfin, certaines familles ont pu accueillir par un autre biais, Quentin y faisait allusion, puisqu'il y a des associations qui sont directement allées au Heysel, par exemple, pour aller prendre des familles. Nous, les appels, nous avons ce système à disposition, l'Housing Tool, pour que Fédasil nous envoie des familles. Alors, les constats que je vous fais ici, je vois que Matthieu hoche la tête en effet, c'est qu'il y a un dysfonctionnement au niveau de Fédasil très clair, d'énormes problèmes de matching entre les familles qui nous demandent d'accueillir et puis ce qui arrive ou pas dans nos communes. Donc, c'est vraiment très, très problématique. Il semblerait que cela s'améliore, que Fédasil ait changé de tactique, mais pour le moment, il travaille province par province. C'est-à-dire qu'il cible une province, et je suppose qu'un des raisons, c'est pour pouvoir un peu mieux répondre à une certaine répartition qui a été établie au niveau Fédéral entre les Régions. Et donc, on se dit ok, on met une partie dans une province, on fait dans une autre, etc. Cela semble être plus efficace, donc tant mieux, et ces personnes, au final, trouvent un hébergement. Je vais dire, et vous aller être surpris, à notre connaissance, trois familles ont été placées dans Schaerbeek, chez des hébergeurs-candidats, via Fédasil. Pourquoi je dis à notre connaissance ? C'est qu'on a eu aussi des cas où Fédasil a envoyé des familles directement chez les hébergeurs sans nous prévenir. Ce qui était totalement contraire à ce qui était convenu entre nous, ce qui ne nous permet pas d'accueillir ces familles correctement, de les accompagner directement au guichet et aussi, parce que nous avons prévu ça, avoir un accueil qui leur donne aussi d'autres informations. Donc, il y a peut-être d'autres familles qui ont été hébergées chez des candidats-hébergeurs qui avaient rempli d'autres formulaires, sans que nous en soyons prévenus. Et donc voilà, je le répète, ces constats-là, ils ne sont pas propres à Schaerbeek, ils sont propres à toutes les communes de la Région bruxelloise ou quasi, et aussi, parce qu'on a eu des échos de problèmes de ce genre aussi, en Wallonie et en Flandre. Ce qui a été mis en place, au niveau strictement communal, très rapidement, et je voudrais vraiment souligner l'excellente collaboration qu'on a eue, non seulement entre nos deux cabinets, mais vous allez dire que ça c'est le moins qu'on puisse attendre, mais aussi avec le service Population-Etat civil, service Communication et d'autres. La création d'une page sur le site Web de la commune. Très vite. La création du formulaire en ligne, qui a d'ailleurs été repris par plusieurs communes. On l'a mis très vite en place aussi avec une série de questions qui nous permettaient d'apporter ce qui nous semblait être les éléments utiles pour pouvoir faire le matching. La création d'un FAQ, Frequently Asked Questions, qui est téléchargeable sur le site de la commune, à destination des hébergeurs principalement. La création d'une adresse mail, qui centralise toutes les demandes, ce qui permet donc vraiment de pouvoir ne pas avoir des questions qui s'éparpillent partout, mais pouvoir chaque fois être filtré et orienté vers les bonnes personnes. Très important, une fiche d'information pour les réfugiés, avec les

démarches administratives et les numéros de téléphone utiles d'urgence, en français, en russe et en ukrainien. Donc elle a été tout de suite mise disponible dans les trois langues, donc russe et ukrainien également. Il y a d'autres procédures qui ont été mises en place au niveau administratif Population. Je repasse la parole à Quentin dont se sont les compétences.

Monsieur van den Hove : Merci. Comme j'avais parlé au début, on a le guichet 9 qu'on a spécialement ouvert pour les réfugiés ukrainiens tous les matins, sans rendez-vous. Les langues qui sont parlées là-bas, c'est français, néerlandais je ne crois pas énormément, mais surtout le russe et l'ukrainien. Et nous n'avons pas mal de bénévoles russes et ukrainiens qui viennent pour les aider dans ces démarches-là. Vendredi dernier, on a même eu une personne russe qui était tellement gênée de ce qui se passait, qu'elle est venue spontanément à la Maison communale, et a passé toute sa matinée à traduire pour la majorité des ukrainiens qui parlent russe. Pratiquement tous, d'ailleurs. Pourquoi est-ce qu'on a ouvert un guichet bien spécifique ? Les démarches durent plus ou moins 15 minutes par personne. Donc, cela veut dire que si on a une famille de 4 personnes, on bloque un guichet pendant 1 heure. Or, on ne voulait pas aller bloquer l'ensemble de tous les guichets, et donc avoir un certain dysfonctionnement dans tout le service Registre, qui pour le moment, quand on regarde les rendez-vous, on est à 4, 5 jours. A ce moment-là, on aurait des rendez-vous qui ne passeraient pas, qui devraient repasser à d'autres moments, on aurait plutôt une catastrophe. Jusqu'à maintenant, ce guichet 9 a très bien fonctionné, et donc on est content de l'avoir fait. Au niveau de l'hébergement, il y a une salle d'attente qui a été créée en bas de la Maison communale, avec café, thé, etc., des chaises où ils peuvent s'arrêter. Et on a aussi une convention qui a été faite entre les hébergeurs et les ukrainiens. Et celle-là, on l'a fait traduire, et là de nouveau aussi, on n'a pas mal de bénévoles qui font un excellent boulot. On les a en français-russe et français ukrainien. Cela donne une certaine sécurité aux hébergeurs et aux hébergés.

Mme la Bourgmestre ff : Voilà, ce qui est important et ce que, au-delà de l'urgence au départ de vraiment de rien, tout mettre en place, on travaille maintenant à rassembler des partenaires autour de tout ce qui a été mis en place, et qui est plutôt donc administratif. Mais évidemment, cela ne suffira pas, surtout après les quelques jours d'urgence, il faut pouvoir prévoir d'autres choses. Donc, évidemment, le CPAS a été mobilisé très, très vite pour accueillir les réfugiés qui souhaitent s'inscrire pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale. Il n'y a pas encore énormément de personnes qui sont inscrites au CPAS. Donc, cela confirme les chiffres qu'on vous donnait tout à l'heure, c'est que beaucoup de personnes arrivent avec des relations, des contacts, de l'hébergement, etc. Donc il n'y a pas encore de grands rush au niveau des CPAS, et de nouveau, c'est partagé globalement dans les autres communes qui font le même constat. Néanmoins, nous préparons, et nous avons eu une réunion importante très constructive mardi après-midi là-dessus, nous avons rassemblé les différentes associations communales ou non, je veux dire des associations communales schaarbeekoises, ou non d'ailleurs, pour rassembler et créer un réseau d'accueil pour les réfugiés, qui puisse les aider pour de l'aide alimentaire, pour des besoins de santé, par exemple, santé mentale, un accompagnement psychologique, pour les aider à des recherches de logements plus durables, pour des cours de langue, etc. Les informations, évidemment, pour les inscriptions dans les écoles, l'Académie de Musique a aussi confirmé qu'elle était prête à héberger, accueillir des musiciens pour qu'ils puissent continuer à pratiquer leur art, donc voilà, toute cette mobilisation, petit à petit, on va la structurer pour vraiment pouvoir accompagner les ukrainiens qui seront sur notre territoire. Je voulais juste terminer, mais je crois que j'ai déjà dit plusieurs points par rapport à cela. Les leçons à tirer de cette première expérience et des points d'attention : confirmer d'abord que, je l'ai redit d'emblée, et on regrette vraiment que la phase de crise n'a pas été déclenchée au niveau de tout le pays, l'outil Housing Tool et les relations avec le Fédéral sont très compliquées et ne marchent pas comme il faudrait, avec des réfugiés qui arrivent, par exemple, le soir, en dehors des heures d'ouverture, donc ils sont lâchés dans la nature, comme ça. Et alors je viens d'y faire allusion, il est très clair que le besoin d'encadrement socio-psychologique va vraiment être un très, très grand défi pour les communes, mais aussi au niveau de la Région. Et c'est un des points d'attention important au niveau d'ailleurs du coordinateur régional dont je vous parlais tout à l'heure. Une de ses priorités sera, avec la COCOM, l'accompagnement médical et l'accompagnement médico-psychologique. Donc ça je pense que c'est vraiment très clair. Il y a aussi un besoin de développer un outil de médiation entre hébergeurs et hébergés, parce qu'on ne peut pas écarter évidemment des difficultés à un moment ou un autre entre les citoyens très

généreux qui hébergent des personnes, mais parfois, voilà, ça peut se passer mal. Et donc là, c'est un aspect qu'on doit encore affiner, trouver des solutions. Et je pense que là aussi, ce ne serait peut-être pas mal que ce soit un outil au niveau de la Région. Et alors, il y a évidemment la barrière de la langue. Mais Quentin là dis, nous pouvons là, jusqu'à présent, bénéficier et on va essayer d'amplifier cela, de pas mal de bénévoles qui viennent en renfort. Et par ailleurs, VIA a trouvé deux personnes, si je ne me trompe ? Une personne engagée pour pouvoir faire le relais vis-à-vis des réfugiés ukrainiens dans une langue, évidemment, qu'ils puissent comprendre. Et donc à côté de cela, nous allons mobiliser, essayer de faire un pool de bénévoles pour les différentes démarches. Et alors une dernière information au niveau du coordinateur régional, donc avec un financement régional, ils vont engager une trentaine de personnes qui seront des travailleurs sociaux qui permettront d'encadrer et d'accompagner, d'aider à la fois directement les réfugiés, mais parfois aussi les communes, pour les aider, ou les CPAS d'ailleurs, pour les aider à mettre en place ces structures-là. Voilà, donc ça c'est la situation aujourd'hui, dans cette période d'urgence et de crise, mais je vous dis, l'énorme défi, c'est de trouver du logement sur le moyen et le long terme. Si les prévisions du Commissariat aux Réfugiés se concrétisent, ils annoncent 200.000 réfugiés en Belgique. Et si la répartition se fait de manière plus ou moins proportionnelle aux populations, on est à 20.000 personnes sur Bruxelles. Et donc, une augmentation de 1,5%, même un peu plus, 1,7% de la population bruxelloise en quelques semaines ou quelques mois. Ce n'est donc évidemment pas anodin. Et donc il faudra faire preuve de beaucoup d'imagination mais aussi de souplesse pour pouvoir trouver les, je ne sais pas, en moyenne, sans doute plus ou moins 1/3 de logements, puisqu'il y a des ménages qui arrivent, 2, 3, 4 mais parfois plus de personnes. Voilà, ce fut assez long, mais il y avait pas mal de questions qui nous sont posées, et comme cela ça vous permet aussi de pouvoir relayer ce que la commune a mis en place et continue de mettre en place au niveau de l'accueil de ces réfugiés. Et donc, Quentin, je te repasse la parole par rapport à la motion.

Monsieur van den Hove : Donc, comme vous avez vu, nous n'avons pas attendu la motion pour nous mettre en action, et je tiens en tout cas à remercier les hébergeurs bénévoles, les bénévoles traducteurs et aussi les services communaux qui se sont vraiment activés dès le début. Je tiens aussi à remercier ceux qui ont participé à la commission de lundi, où nous avons déjà brièvement pu parler de la situation de l'Ukraine. Mais évidemment, l'action c'est maintenant, c'est dans les mois qui vont venir. Et donc, on a eu plusieurs mails qui sont arrivés aujourd'hui. Ce que je propose, vu l'urgence, c'est d'approuver cette courte motion qui reprend les éléments fondamentaux, qui je crois, ne heurte personne, sur lequel on peut tous être d'accord, que nous avons d'ailleurs complétée par un de vos amendements qu'on trouvait tout à fait fondé et qu'on avait complètement oublié dedans, c'était la Commune hospitalière. Donc de l'approuver, mais on a reçu de vous tous un excellent travail aussi, que je crois qu'il faut valoriser. Et donc, ce que je propose, c'est de recevoir ici, entre chef de groupe, dans les semaines qui viennent, pour compléter cette motion qui est de base, et de faire un travail ensemble pour la compléter entièrement. C'est ce que je propose aujourd'hui. De voter donc la courte motion, mais donc on va l'amender par après avec la vraie motion sur laquelle on va tous travailler ensemble, vu l'urgence. La compléter, l'enrichir.

M. Degrez : Je me permets de réagir sur à la fois les présentations et à la fois la proposition par rapport à la motion. Sur la position par rapport à la motion, on est évidemment d'accord de procéder de la sorte, et donc c'est approuver ce soir celle-ci telle quelle, et l'enrichir après dans un travail, cela ne nous pose pas de soucis. Permettez-moi juste d'abord quand même de remercier les échevins impliqués, mais également les services, parce que je mesure bien l'ensemble des difficultés que vous rencontrez, les problèmes que cela représente. Et je sais que c'est loin d'être évident, les crises se succèdent un petit peu, et on a l'impression qu'on en sort à peine d'une pour rentrer dans une nouvelle. Peut-être trois brèves observations, et puis une toute petite critique quand même, que je me permettrai. D'abord, la première observation, à l'heure actuelle, la Région bruxelloise capte plus de 30%, 37% j'ai en mémoire, d'hébergement de crise, sachant que l'écrasante majorité de ceux qui nous arrivent, qui sont plutôt des personnes des classes moyennes, voire aisées, pour l'instant en tout cas, ont des solutions d'hébergement chez des connaissances, dans la famille, etc. Je dis ça, parce que dans une seconde phase, on va avoir des gens de classe sociale probablement inférieure, avec moins de solution d'hébergement. Mais donc, 37% c'est déjà énorme, on est déjà largement au-dessus des 10% de répartition entre Régions. Ce n'est pas anodin, parce que des personnes qui sont

hébergées en crise, ici, sont des personnes qui vont s'installer probablement en Région bruxelloise, et donc, cela impacte toute une série de domaines. Cela impacte le logement, cela impacte l'intégration sur le marché de l'emploi, cela impacte la place dans les écoles, dans les crèches, etc. Donc, en réalité, pour la Région bruxelloise, cela peut être extrêmement compliqué, donc il faut être vraiment attentif à répartir équitablement l'effort entre tous. Au niveau du chaos Fédéral, je partage votre point de vue. Il est très regrettable qu'il n'y ait pas de phase fédérale de crise, malgré les demandes. Je pense que le chaos vient surtout quand même au niveau de Fedasil, qui semble être assez impréparé à ce qu'il arrive. C'est le bordel, pour ne pas le dire autrement. Cela s'améliore un petit peu, mais vraiment dans la douleur. Maintenant, l'autorité Fédérale réagit quand même. On peut saluer par exemple la décision de majorer les remboursements des équivalents revenus d'intégration à 135% les 4 premiers mois et à 125% les deux mois suivants, qui vont quand même donner de l'air, parce qu'il ne faudra pas justifier ce supplément de subvention, de l'air à nos CPAS pour leur intervention. Autre observation, mais je pense que c'est vraiment très important qu'on ait bien tous cela en tête, il faut absolument éviter de créer trop de dispositifs ad hoc, trop de procédures différenciées, parce qu'il y a quand même, ce qu'on entend souvent, un reproche, et on peut le comprendre, pourquoi est-ce qu'on fait ça pour les ukrainiens, et pourquoi est-ce qu'on ne le fait pas pour les autres ? Donc je pense qu'il est extrêmement important de faire fonctionner en réalité ce qui existe, de l'amplifier, de l'adapter, de donner des moyens humains et financiers supplémentaires, singulièrement par exemple le CPAS, ou comment produire du logement. Mais éviter des dispositifs un petit peu ad hoc. Alors la Région intervient, et on reprend la phase régionale maintenant, donc c'est une bonne nouvelle. On sent qu'il y a une forme de coordination qui est en train de se mettre en place, et c'est quand même positif, vous l'avez dit. Je termine un peu avec ma critique, puisque j'ai pu lire votre édito, Madame la Bourgmestre, qui est signé également par Monsieur Clerfayt dans le dernier Schaerbeek Info. Et donc je parlais de dispositif ad-hoc, je vois qu'il attaque en règle la Secrétaire d'Etat Ben Amou, qui est membre du même Gouvernement d'ailleurs que Monsieur Clerfayt, ce qui ne manque pas de sel, en interrogeant ce pourquoi on ne mobilise pas les 20.000 logements, je paraphrase, hein, je pourrais aller rechercher, mais les 20.000 logements disponibles. Je ne pense pas que ce soit très adroit dans la formulation d'avoir mis cela dans un édito qui est distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Mais ce n'est surtout pas très adroit, c'est compliqué, parce qu'en terme de vocale et en terme narratif, il va falloir être vraiment imaginaire, mais il faut éviter de dire que, en un coup, on va utiliser tous les logements disponibles, et il faut les utiliser, parce qu'il y a une crise du logement chez nous, pour les réfugiés ukrainiens. Il faut d'office mobiliser les 20.000 logements, il faut d'office mener des politiques, mais ce n'est pas parce qu'il y a une crise avec des arrivées de réfugiés ukrainiens qu'il faut le faire. Je ne sais pas si j'ai été clair mais je regrette en fait que dans votre édito, vous ayez visé comme ça, parce que je crois qu'il y a une forme de confusion. Il y a surtout une volonté un petit peu d'attaquer un autre Ministre du Gouvernement, sans que cela fasse pour moi beaucoup de sens, et c'est un petit peu politicien, je dirais. Voilà, mais sinon, je termine, vraiment, en tout cas, sachez que je vous soutiens, en tout cas dans tout ce qui est en train d'être traversé par Schaerbeek. C'est le cas évidemment de toute une série d'autres communes. Je pense que ce qui nous attend va être très, très compliqué. L'augmentation d'ici l'été de 1,7% de la population, c'est 20.000 personnes, pour autant que la répartition soit respectée, et elle ne sera pas respectée. Ça va être très compliqué. Elle ne sera pas respectée parce que c'est quand même les centres urbains qui vont attirer majoritairement, évidemment, ces populations-là. Et il y a un autre enjeu même intra-bruxellois, il faut faire en sorte que toutes les communes participent. Il serait évidemment inacceptable que ce soit les mêmes communes, Anderlecht, Saint-Josse, Schaerbeek, Koekelberg, Molenbeek, vous voyez de quelles communes je parle, qui doivent évidemment prendre à leur charge la plupart de l'effort en terme de logement et en terme d'école, etc. Donc ça il faut vraiment être très attentif, Madame la Bourgmestre, dans tous vos contacts, pour bien défendre aussi que toutes les communes bruxelloises, même au-delà, les autres Régions prennent leur part dans l'effort.

Mme la Bourgmestre ff : Ça a l'air de s'orienter comme ça à Bruxelles, quand même.

M. Verzin : Très brièvement, Madame la Présidente, pour dire que face à une crise telle que celle-là, nous avons tous et toutes l'obligation morale d'élever le débat, et de sortir des méandres de la politique politicienne habituelle belgo-belge, de sortir de la critique de l'un qui a fait pas assez et l'autre qui en a fait trop. Personne n'a à gagner de ça. Et au contraire, pour une

fois, je nous propose de suivre, effectivement la voix de la sagesse qu'a édicté notre ami Quentin, et d'essayer d'être le plus consensuel, pas parce qu'il faut être consensuel, mais parce qu'il faut être efficace. Et donc, je pense que ces considérations humanitaires-là doivent prendre aujourd'hui, et le temps qu'il faudra, toute notre énergie pour que des réponses adéquates soient suscitées, et Dieu sait combien c'est difficile, y compris pour vous. Et donc je voulais terminer en remerciant les membres du Collège qui se sont impliqués, et qui ont pris le dossier à bras le corps, dont vous, Madame la Bourgmestre, dont Quentin, dont Michel De Herde pour l'enseignement, pour ce que je sais, en tout cas, dont sans doute les autorités du CPAS également, et les services, et les fonctionnaires qui se dépensent aujourd'hui sans compter pour que des réponses efficaces soient le plus rapidement mises en place. Et en tout cas, moi je m'engage auprès de l'échevin van den Hove pour apporter ma petite pierre, si je peux faire la construction de l'édifice, et j'espère que dans ce Conseil, nous aurons tous la même démarche que celle que je viens de vous proposer. Je vous remercie.

M. Bah : Merci Madame la Présidente. Le groupe Ecolo-groen se réjouit du fait de soumettre aux conseillers communaux cette motion liée à la crise ukrainienne. Nous saluons déjà toutes les initiatives qui ont été prises par l'échevin Quentin. Madame la Présidente, l'invasion du 22 février 2022 par la Russie a mis beaucoup d'ukrainiens sur le chemin de l'exil forcé. Cette invasion manifeste la violation de la charte des Nations Unies car elle contribue à une agression de la part de la Russie vis-à-vis de l'Ukraine, au sens de l'article 39 de la charte des Nations Unies. C'est pourquoi le groupe Ecolo-groen condamne les crimes qui sont commis contre les populations vulnérables. En même temps, le groupe Ecolo-groen marque sa solidarité au peuple ukrainien et soutient toutes les initiatives qui vont dans le sens du retour à la paix en Ukraine, et toutes les initiatives de notre commune qui vont dans le sens d'un accueil digne et respecté du droit fondamental des bénéficiaires. Madame la Présidente, notre commune a défini son identité comme étant une commune hospitalière. Pour le groupe Ecolo-groen, nous restons sensibles pour le respect de traitement égal entre les demandeurs de protection, fondée sur le principe d'égalité. Il doit être égale, donc, pas deux poids, deux mesures. Madame la Présidente, vous savez que ces derniers temps, on a suivi à la télévisions 49 étudiants qui étaient partis, congolais, qui sont revenus ici en Belgique, mais qui ont eu des difficultés. Ils ont manifesté leur difficulté à être acceptés comme les ukrainiens. Donc nous plaidons, nous restons sensibles à cette situation. Mais nous voulons attirer votre attention sur le fait que quand une situation comme cela se présente, que votre attention, que la commune soit plus vigilante. Merci Madame la Présidente.

M. Abkoui :les efforts et le travail des services de Monsieur Quentin par rapport à tout ce qu'ils ont fait et tout ce qu'ils ont mis en place. Mais j'aimerais bien souligner l'inquiétude des citoyens. Je rejoins mon collègue, Monsieur Matthieu, par rapport à la question d'équité. C'est-à-dire, afin de ne pas traiter d'une façon prioritaire toute demande liée aux ukrainiens par rapport à d'autres demandes qui sont en urgence aussi, ou bien dans la liste d'attente, et que leur demande soit en cours d'étude, soit au niveau du logement, soit au niveau des inscriptions, ou au service Population, ou même pour après, au CPAS. Cela c'est un point. J'aimerais bien aussi partager une info très importante, peut-être qu'il y en a d'autres qui sont au courant. Par rapport au subside Fédéral au niveau du CPAS, l'Etat va prendre 135% pour les 4 premiers mois et 125% pour le reste d'accompagnement. Merci.

M. Bernard : Mes chers collègues, Madame la Présidente, moi je voudrais m'associer d'abord à votre souci de se rendre compte de l'ampleur de la crise à laquelle on doit faire face, et celle qu'on voit les chiffres : plus de 2 millions de personnes sont actuellement en Pologne, réfugiées. On voit que l'inégalité entre les pays sont déjà fort grandes et donc il y a, à toute l'échelle de l'Union Européenne, une vraie réflexion sur comment on va gérer cette crise-là, et qu'il y a déjà 4 millions de personnes qui sont sur les routes, et probablement que ce chiffre va continuer à augmenter avec l'invasion criminelle de l'Ukraine par la Russie. Cela nous met face à des immenses défis, et à ce titre, on peut vraiment souligner tous les efforts et tous les devoirs dans lesquels se sont inscrits plein, plein de citoyens, avec des démarches très diverses, comme accueillir chez eux des personnes qui fuient, mais aussi par plein d'autres actions : récolte de médicaments, récolte de vivres. Et vraiment, je crois qu'ici, unanimement, on peut leur dire bravo à toutes ces personnes qui se mobilisent. Je voudrais aussi vous dire bravo, parce que je pense qu'effectivement, ce n'est pas un moment de polémique. Je rejoins mes collègues par rapport à ça, c'est un moment où on se dit voilà, comment on va faire face nous aussi à cette

crise. Bravo aussi pour tous les efforts que vous avez réalisés pour pouvoir accueillir dignement l'ensemble des personnes qui arrivent dans notre commune. Et on leur souhaite la bienvenue, notre soutien, notre solidarité. Et voir autant, 360 citoyens qui sont encore là pour dire : je vous offre mon logement ou une partie de mon logement, et bien c'est plutôt un signe positif que notre cité offre autre chose que simplement la guerre et l'espèce de puissance et de conquête de certains. Je m'associe aussi au fait qu'on trouve vraiment regrettable comment on gère une nouvelle fois une crise d'une telle ampleur aux autres niveaux de pouvoir. Je trouve qu'on ne tire jamais les leçons des différentes crises qu'on traverse dans ce pays, d'autant que cette crise va durer, va nous impacter durablement. Et donc, il y a des leçons politiques à tirer encore une fois, mais ce sera peut-être pour les jours qui viennent. J'ai deux questions particulières. Est-ce qu'on a un souci pour les ressortissants non-ukrainiens, mais qui vivent en Ukraine et qui ont dû fuir le pays ? Les étudiants étrangers, les personnes qui n'avaient pas la nationalité ukrainienne ? Parce que cela crée beaucoup de tension, notamment dans la gestion de Fédasil. Est-ce qu'on peut quantifier et revenir à ça ? J'ai aussi une question sur l'accueil dans nos écoles, parce que fuir un pays en guerre, ce n'est pas évident, surtout pour des gamins. Et il y avait quand même un nombre assez important, 95 enfants, et je crois qu'il y en a que 8 qui sont dans notre réseau communal. Mais c'est quand même assez peu. Comment est-ce qu'on explique cette différence et en tout cas quelles sont les mesures qui vont être prises pour les accueillir correctement ? La motion va dans ce sens-là, donc c'est une bonne chose, mais je veux dire, quels sont les dispositifs internes à l'école et l'enseignement communal que nous avons prévu ? Et alors je voudrais vraiment aussi relayer, ça je l'ai quand même beaucoup entendu aussi, c'est ces deux poids, deux mesures ressenti par certains réfugiés qui quittent aussi une misère extrême, ou un pays en guerre, mais qui ne viennent pas d'Ukraine et qui ont le ressenti qu'il y a des réfugiés de bonne zone et des réfugiés de seconde zone. Et j'aimerais qu'effectivement, on les rassure aussi eux, en leur disant que la mobilisation que notre commune réalise aujourd'hui pour une crise qui est relativement importante sur l'échelle européenne, cette mobilisation-là, on la fera avec autant d'énergie pour les autres régions en guerre et les autres régions où il y a une extrême misère, qui fait que des gens quittent leur pays pour pouvoir trouver refuge ici. Et j'aimerais qu'on leur dise qu'on est une commune hospitalière pour tous les réfugiés d'où qu'ils viennent. Et cela serait aussi un beau signal qu'on donne dans la motion ultérieure qu'on aura à voter. Merci.

Mme la Bourgmestre ff : Merci pour toutes vos questions, et tout d'abord vos félicitations et vos remerciements, et sur les questions, Quentin ?

Monsieur van den Hove : Comme aujourd'hui, on a 4 millions d'ukrainiens qui ont fui leur pays, on a 6 millions et demi d'ukrainiens qui sont déplacés à l'intérieur de leur pays, cela fait, si l'on regarde par rapport à 2015, cela fait 3 fois plus de réfugiés sur le territoire européen, même si, comme on a dit ici, ils ne sont pas encore répartis d'une façon tout à fait homogène, on va dire. On a remarqué aussi, dès le début, beaucoup de pays qui étaient très ouverts à accueillir, même des partis politiques qui auparavant n'étaient jamais ouverts à l'accueil des réfugiés, l'étaient tout à fait. Maintenant il faudrait, et j'espère vraiment qu'on ne va pas avoir le même piège, le même problème qu'en 2015, où au début, l'Allemagne était très ouverte, la Suède était très ouverte, et puis on a eu une vague anti-réfugiés qui est arrivée dans beaucoup de pays. Et j'espère sincèrement qu'on ne trouvera pas cette fois-ci la même chose. Par rapport à un traitement différencié qu'on aurait pour les ukrainiens par rapport aux autres, c'est quelque chose qui nous tient fort à cœur. On ne l'est justement pas. C'est pour ça aussi qu'on n'a pas engagé, par exemple, au guichet, quelqu'un qui parle ukrainien. Cela serait tout à fait démesuré par rapport à tous les autres qui viennent de tous autres pays. La raison pourquoi on a ouvert un guichet maintenant, c'est parce qu'on sait qu'on va avoir beaucoup de demandes en une fois, et que ces demandes prennent du temps, et qu'on ne veut pas créer un dysfonctionnement par rapport à tout le reste. Alors tout le monde serait pénalisé, et on pénaliserait peut-être encore plus ceux qui viennent d'autres pays. Et donc, cela s'est quelque chose à laquelle on fait très fort attention. Et c'est quelque chose qui est revenu, pas seulement à la commission, mais quelque chose qui nous revient aussi d'ailleurs, à laquelle les services font très fort attention, c'est de ne pas créer un favoritisme pour les ukrainiens par rapport aux autres. Donc ça c'est quelque chose à laquelle on fait réellement très fort attention. Par rapport à la dernière question qui était des personnes qui étaient en Ukraine mais qui n'étaient pas ukrainiens, qui arrivent ici, jusqu'à maintenant, on a eu 1 appel. Parce qu'on reçoit énormément d'appels au cabinet, des questions

différentes, et donc il y a eu 1 appel. C'était des gens qui avaient été au Heysel et qui n'avaient rien reçu. Et donc là aussi on essaye de les aider. Mais on n'est pas au-dessus de la Loi, et donc on doit suivre malheureusement, mais on fait ici tout ce qui est possible pour tout le monde.

Mme la Bourgmestre ff : Compléter peut-être, donc oui, effectivement, Quentin vient de le dire, le statut n'est pas le même non-plus, évidemment donc au départ. Donc forcément, il y a des règles qui sont un peu différentes. Mais pour le reste, on est vraiment très attentif à ne pas polariser. Pour la question sur les enfants, donc effectivement, en tout cas dans les écoles communales, ce ne sont que 8 pour le moment. Et en primaire et en maternel. Pas en secondaire. Je trouve que c'est tout à fait normal ou évident. Des personnes qui vivent un tel traumatisme à peine débarqués, et c'est souvent une partie de la famille parce que père est resté sur place, etc., je crois que leur besoin, leur envie, c'est de rester entre eux. Pas d'à peine arrivé venir dire : je vais abandonner mon enfant à l'école, dans un endroit qu'il ne connaît pas du tout. Donc je pense que c'est surtout à partir de septembre, pour les familles qui restent, et pour moi je souhaiterais qu'en septembre on soit sorti de là et qu'une grande majorité ait pu rentrer dans son pays. Mais je pense que c'est surtout à partir de septembre qu'il faudra être alors plus attentif et éventuellement plus insistant pour que les enfants soient placés dans les écoles. Mais maintenant d'ici la fin de l'année, je pense vraiment que ces familles qui sont déjà traumatisées, je vois mal une mère dire, dans le contexte actuel dans lequel elles sont, dans un endroit qui n'est que temporaire, alors peut-être que certaines vont durablement pourvoir s'installer dans la commune, mais il y en a d'autres qui ont peut-être trouvé un logement en Flandre ou en Wallonie ou ailleurs à Bruxelles. Donc venir les placer dans une école, je comprends. Mais c'est vrai qu'il faudra être attentif pour tous les hébergements de plus longue durée. Par contre les écoles sont préparées parce que, Quentin y a fait allusion, en 2015 avec la crise des réfugiés, il y a des systèmes d'accueil qui ont été mis en place dans les écoles, avec une coordination, je pense que c'est la même chose du côté flamand, mais en tout cas au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on a des professeurs qui ont déjà expérimenté les systèmes d'accueil mis en place, d'enfants, avec des formules pour essayer de trouver des personnes qui parlaient leur langue, etc., etc. Donc on a des écoles qui ont déjà été confrontées à cela, et qui sont donc tout à fait capable de le faire dans de très bonnes conditions. Voilà, je propose qu'on termine ici, et je propose que sur ce point-là, on fasse le vote en même temps que le vote global.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Considérant que l'incursion du 24 février 2022 des forces armées de la Fédération de Russie en Ukraine constitue une violation flagrante du droit international et du droit international coutumier, que la Fédération de Russie ne respecte pas l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un État et que l'incursion était non provoquée et injuste.

Considérant qu'avec cette incursion, la Fédération de Russie a lancé la plus grande opération militaire dans un autre pays souverain d'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

Considérant que dans la Fédération de Russie, le droit à la liberté d'expression n'est pas respecté, et que la Fédération de Russie agit de manière violente contre ses propres citoyens qui expriment leur mécontentement face à l'invasion de l'Ukraine.

Considérant que les conséquences humanitaires de cette incursion seront sans précédent. Des millions d'Ukrainiens sont contraints de fuir leur pays et les conséquences pour les jeunes enfants ne doivent pas être sous-estimées. De nombreux d'enfants ne pourront plus bénéficier d'une éducation car ils ont dû fuir précipitamment.

Considérant que Schaerbeek, avec ses 165 nationalités différentes, est une commune où le vivre ensemble est central et est une commune qui n'accepte aucune forme de violence ou d'agression.

DECIDE

1. D'exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien, qui est victime de la violation militaire illégale du droit international par la fédération de Russie.
2. D'exprimer son mécontentement et son indignation face à la violation des droits civils dans la fédération de Russie

30.03.2022

3. D'appeler, au nom de tous ceux qui sont présents, à une cessation immédiate des hostilités et à la conclusion d'un accord de paix qui respecte la souveraineté de l'Ukraine.
4. D'être bien inscrite dans le cadre de l'initiative « commune hospitalière » et en respecter les principes. Et continuer à prendre des mesures adéquates pour garantir un accueil digne à toutes les populations réfugiées dans le cadre de sa compétence territoriale, notamment en assurant l'accueil des enfants au sein des crèches et écoles communales.
5. Faire un don de 4 000€ à l'association *Ukraine12-12*
6. Demander à la Fédération Wallonie-Bruxelles et au VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie) de fournir à Schaerbeek un 'startpackage' ou des financements pour un 'startpackage' qui peut aider à l'achat de matériel scolaire pour les enfants à partir de 12 ans d'une valeur de 30 000 euros.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Overwegende dat de inval van 24 februari 2022 van de strijdkrachten van de Russische Federatie in Oekraïne een flagrante schending is van het internationaal recht en het internationaal gewoonterecht, dat de Russische Federatie de territoriale integriteit en de soevereiniteit van een staat niet eerbiedigt en dat de inval niet uitgelokt en onrechtvaardig was

In aanmerking genomen dat de Russische Federatie met deze inval de grootste militaire operatie in een ander soeverein land in Europa heeft gelanceerd sinds de Tweede Wereldoorlog.

Overwegende dat in de Russische Federatie het recht op vrije meningsuiting niet wordt geëerbiedigd, en dat de Russische Federatie gewelddadig optreedt tegen haar eigen burgers die uiting geven aan hun ongenoegen over de invasie van Oekraïne

Gezien het feit dat de humanitaire gevolgen van deze inval ongekend zullen zijn. Miljoenen Oekraïners worden gedwongen hun land te ontvluchten en de gevolgen voor jonge kinderen mogen niet worden onderschat. Veel kinderen zullen geen onderwijs meer kunnen genieten omdat zij in allerijl moesten vluchten.

Overwegende dat Schaerbeek, met zijn 165 verschillende nationaliteiten, een gemeente is waar samenleven centraal staat en een gemeente is die geen enkele vorm van geweld of agressie aanvaardt.

BESLUIT

1. Zijn solidariteit te betuigen met het Oekraïense volk, dat het slachtoffer is van de illegale militaire schending van het internationale recht door de Russische Federatie.
2. Uiting te geven aan zijn ontevredenheid en verontwaardiging over de schending van de burgerrechten in de Russische Federatie
3. Namens alle aanwezigen op te roepen tot onmiddellijke stopzetting van de vijandelijkheden en tot een vredesakkoord dat de soevereiniteit van Oekraïne eerbiedigt.
4. Zich goed te gedragen in het kader van het initiatief "gemeenschappelijke gastvrijheid" en de beginselen daarvan te eerbiedigen. En passende maatregelen te blijven nemen om een waardige opvang te waarborgen van alle vluchtelingenbevolkingsgroepen die onder zijn territoriale bevoegdheid vallen, met name door te zorgen voor de opvang van kinderen in de crèches en de gemeentelijke scholen.
5. Een donatie van 4.000 euro aan de vereniging Oekraïne12-12 toe te kennen
6. De Federatie Wallonië-Brussel en de VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie) te verzoeken Schaerbeek een "startpakket" of financiering van een "startpakket" ter beschikking te stellen dat kan helpen bij de aankoop van schoolmateriaal voor kinderen van 12 jaar en ouder ten bedrage van 30.000 euro.

Ordre du jour n°28 -- Agenda nr 28

Programme de Cohésion sociale 2016-2020 - Avenant n°7 au Contrat communal – Approbation

Programma 2016-2020 voor de Sociale Cohesie - Wijzigingsvoorstel nr 7 aan de gemeentelijk overeenkomst - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

30.03.2022

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;
Vu le décret du 13 mai 2004 du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) relatif à l'octroi de subventions aux communes pour la Cohésion sociale et fixant les critères d'octroi de la dite subvention ;
Vu le nouveau décret du 30 novembre 2018 du Collège de la COCOF relatif à la Cohésion sociale;
Vu l'avis positif de la Concertation Locale pour la Cohésion sociale de Schaerbeek du 09 décembre 2021 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins en sa séance du 22 mars 2022;
DECIDE
d'approuver le projet d'avenant n°7 au Contrat communal de Cohésion sociale 2016-2020.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikels 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op het besluit van 13 mei 2004 van het College van de Franse communautaire Commissie (COCOF) betreffende de toekenning van subsidies aan de gemeenten voor de Sociale Cohésie en dat de toekenningscriteria van bovenvermelde subsidie bepaalt;
Gelet op het nieuw besluit van 30 november 2018 voor de Sociale Cohésie;
Gelet op het positieve advies van de plaatselijke concertatie van de Sociale Cohésie van Schaerbeek, gegeven in de elektronische consultatie via mail van 09 december 2021;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2022 ;
BESLUIT
het wijzigingsvoorstel n°7, 2016-2020, goed te keuren.

Enseignement néerlandophone ==- Nederlandstalig onderwijs

Ordre du jour n°29 ==- Agenda nr 29

Nouvelles descriptions de poste de la communauté scolaire (OCSG) Groot-Bos-aan-Zee – Approbation

Nieuwe functiebeschrijvingen van de scholengemeenschap (OCSG) Groot-Bos-aan-Zee - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 § et 120bis de la nouvelle loi Communale;
Vu le décret sur l'enseignement primaire du 25 février 1997, en application des articles 125 sexies à 125 vicies sexies du décret du 25 février 1997 sur l'enseignement primaire;
Vu l'arrêté du 6 juillet 2001 relatif à la coopération intercommunale, notamment ses articles 2 § ,1, 6, 7 et 8;
Vu les consultations du comité de gestion du 17 décembre 2019;
Vu le décret sur l'enseignement primaire du 25 février 1997, notamment ses articles 125bis à 125 quaterdecies inclu;
Vu l'arrêté du 6 juillet 2001 relatif à la coopération intercommunale, notamment ses articles 2§, 1,6, 7 et 8;
Vu la circulaire «groupes scolaires primaires» BAO / 2005/11, telle que modifiée le 16/05/2014;
Vu l'accord actuel pour la communauté scolaire 2020-2026 art3 §2 et §3 tel qu'approuvé sur décision du Collège en session du 19/05/2020;
Vu la décision du Collège en session du 08/03/2022;
DÉCIDE :
Approuver les nouvelles descriptions de poste de la communauté scolaire (OCSG) Groot-Bos-Aan-Zee.

30.03.2022

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 § en 120bis van de nieuwe Gemeentewet;
Gelet op het decreet basisonderwijs van 25 februari 1997, in uitvoering van artikel 125 sexies tot 125 vices sexies van het decreet van 25 februari 1997 betreffende het basisonderwijs;
Gelet op het decreet van 6 juli 2001 betreffende de intergemeentelijke samenwerking in het bijzonder de artikelen 2 § 1,6,7 en 8;
Gelet op het overleg van het beheerscomité van 17 december 2019;
Gelet op het decreet basisonderwijs van 25 februari 1997, in het bijzonder de artikelen 125bis tot en met 125 quaterdecies;
Gelet op het decreet van 6 juli 2001 betreffende de intergemeentelijke samenwerking in het bijzonder de artikelen 2 § 1,6,7 en 8;
Gelet op de omzendbrief “scholengemeenschappen basisonderwijs” BAO/2005/11, zoals gewijzigd op 16/05/2014;
Gelet op de huidige overeenkomst scholengemeenschap 2020-2026 art3 §2 en §3 zoals goedgekeurd op de beslissing van het College in zitting van 19/05/2020;
Gelet op de beslissing van het College in zitting van 08/03/2022;
BESLUIT :
De nieuwe functiebeschrijvingen van de scholengemeenschap (OCSG) Groot-Bos-Aan-Zee goed te keuren.

Ordre du jour n°30 --- Agenda nr 30

Service Nederlandstalig Onderwijs - Payement des factures d’Eurocom Software suite à l’implémentation du software d’enregistrement pour les services d’accueil, pour la fourniture des potages, repas chauds et fruits, TJEK.

Dienst Nederlandstalig Onderwijs - Betaling facturen Eurocom Software naar aanleiding van de implementatie van de registratiesoftware voor opvangdiensten, het aanbieden van schoolmaaltijden, soep en fruit, TJEK.

De heer De Belder : Ik had twee kleine vraagjes voor dit punt. Is er een overheidsopdracht uitgevoerd om te kiezen voor Eurocom Software? Ten tweede, voor al die diensten, het aanbieden van schoolmaaltijden, opvangdiensten, bestaan er ook kortingen voor grote gezinnen, voor vluchtelingengezinnen. Houd die Software rekening met al die uitzonderingen en specifieke situaties?

Mevr. Byttebier : Ik was in onze beslissingen aan het zoeken wat er wanneer juist beslist is en eigenlijk teruggaan naar de historiek is het altijd wel interessant om die vraag of op commissie te krijgen, of per mail voorafgaand hieraan. Hier zit ik met een beslissing van 18 mei van vorig jaar en ik zit hier met in bijlage de verschillende offertes die er geweest zijn van offerte Checkcount Idee Care, maar om dan te zeggen van wanneer we wat juist beslist hebben, zou ik het liever op voorhand allemaal kunnen nagaan. Maar, er is zeker een procedure gevolgd waarbij we de offerte gekregen hebben, een van de verschillende offertes, hiervoor gekozen hebben met details over het gebruik van de software de housing in the cloud, opleiding voor medewerkers, opleiding voor backoffice, updates, ondersteuning en dan bijkomend ook werken met scanners, internetkosten en smartphone en kilometervergoeding. Dat is alles wat in de offerte zit en die we dan opgenomen hebben. Dit kunnen we zeker overmaken eventueel met een schriftelijke vraag van uwentwege. Het komt eigenlijk neer als we het systeem gebruiken dat we op 3.45 € per jaar, per kind betalen om het systeem te gebruiken, maar we wensen echt te winnen aan minder stress voor de ouders, minder werkuren, want op dit ogenblik zat er tot vorig jaar, heel wat fouten in het systeem ERegard dat een Franstalig systeem is die we omgezet hebben en dat zorgde toch 2,5 dagen per week dat er moest gecorrigeerd worden, dat was totaal niet efficiënt. En dit had ook een kost. Natuurlijk wordt het volledig reglement die de gemeente goedgekeurd heeft, toegepast in dit systeem. Zowel grote gezinnen, zowel mensen met beperkte middelen

30.03.2022

ook de mogelijkheid van uitzonderingen voor mensen die niet kunnen betalen, al dat is compleet in regel met het gemeentelijk reglement, zowel Franstalig als Nederlandstalig.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle Loi Communale et notamment l'article 117;

Considérant que le règlement communal concernant les redevances pour les services d'accueil et pour la fourniture des potages, repas chauds et fruits, a été approuvé par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 19/05/2020 en par le Conseil Communal le 25/05/20 ;

Considérant que le 18/05/2020 le Collège des Bourgmestre et Echevins a approuvé l'accord de principe pour l'acquisition et l'implémentation du software TJEK pour l'enregistrement et la préparation de la facturation des services d'accueil et pour la fourniture des potages, repas chauds et fruits ;

Vu le surcoût de € 994,02 en plus du coût de l'offre de Eurocom Software et du bon de commande de la commune.

Vu la facture d'Eurocom Software de € 3.536,38 pour les options de personnalisation, les modifications nécessaires du logiciel et les implémentations.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en séance du 22/3/2022

DECIDE :

Approbation d'un paiement de € 4.530, 85 de l'article budgétaire 722/744-51/-/823 à Eurocom Software (Tjek) - Slabbaardstraat-Noord, 64-66 - 8870 Izegem.

| article budgétaire / artikelnummer | montant / bedrag | derde / tierce |
|---------------------------------------|---------------------|--|
| 722/744-51/-/823 | € 4.530, 85 | Eurocom Software (Tjek) - Slabbaardstraat-Noord, 64-66 - 8870 Izegem |

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien de Gemeentewet, in het bijzonder het artikel 117;

Overwegende het gemeentelijk reglement betreffende de bijdrage voor buitenschoolse opvang en het aanbieden van soep en warme maaltijden, goedgekeurd door het College van Burgemeester en Schepenen op 19/05/2020 en door de Gemeenteraad op 25/05/2020;

Overwegende dat op 18/05/2021 het College van Burgemeester en Schepenen het principiële akkoord goedgekeurde voor de aankoop en de implementatie van de software TJEK voor de registratie en facturatievoorbereiding van buitenschoolse opvang en het aanbieden van schoolmaaltijden, soep en fruit; Gelet op de onvoorziene meerkost van € 994,02 bovenop de kost offerte van Eurocom Software en de bestelbon van het gemeentebestuur te betalen;

Gelet op de extra factuur van Eurocom Software met een bedrag van € 3.536,38 voor het maatwerk, de nodige aanpassingen van de registratiesoftware en de implementatie ervan te betalen;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen in zitting van 22/3/2022

BESLUIT :

Goedkeuring van de betaling van € 4.530, 85 van artikelnummer 722/744-51/-/823 aan Eurocom Software (Tjek) - Slabbaardstraat-Noord, 64-66 - 8870 Izegem.

| article budgétaire / artikelnummer | montant / bedrag | derde / tierce |
|---------------------------------------|---------------------|--|
| 722/744-51/-/823 | € 4.530, 85 | Eurocom Software (Tjek) - Slabbaardstraat-Noord, 64-66 - 8870 Izegem |

Sports -- Sport
Ordre du jour n°31 -- Agenda nr 31

Subside exceptionnel à l'asbl Xtreme Team Parkour – Approbation

Uitzonderlijke subsidie voor de vzw Xtreme Team Parkour - Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 et l'article 123 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes;
Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1985 modifié par l'arrêté royal du 19 janvier 1989 réglant la tutelle administrative sur l'agglomération bruxelloise et les communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale;
Vu l'article 10 de la loi du 17 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et sa délibération du 15 janvier 1985;
Vu le règlement sur les subsides octroyés aux cercles sportifs, adopté en séance du 27 mars 2019;
Considérant qu'un crédit de 25.000 € est prévu à l'article 764/332-02/-AF/71 du budget ordinaire 2022 pour l'octroi de subsides aux clubs sportifs;
Considérant la volonté de la Commune de promouvoir le sport pour tous;
Vu le rapport du 15 mars 2022 du Collège des Bourgmestre et Échevins;
Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;
DECIDE
d'approuver l'octroi du subside exceptionnel de 2.000 € à l'asbl Xtreme Team Parkour

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 en artikel 123 van de nieuwe gemeentewet ;
Gelet op de wet van 26 juli 1971 op de agglomeraties en federaties van de gemeenten;
Gelet op koninklijk besluit van 30 juli 1985 gewijzigd bij koninklijk besluit van 19 januari 1989 tot regeling van het administratief toezicht op de Brusselse agglomeratie en de gemeenten die tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest behoren;
Gelet op artikel 10 van de wet van 17 juli 1973, waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en aanwending van sommige toelagen en gelet op zijn raadsbesluit van 15 januari 1985;
Gelet op het reglement op de subsidies toegestaan aan de sportclubs, beraadslaagd op 27 mars 2019;
Overwegende dat in uitgaven een krediet van 25.000 € voorzien is op artikel 764/332-02/-AF/71 van het gewoon budget 2022 voor de subsidies toegestaan aan de sportclubs;
Gezien de wens van de gemeente om sport voor iedereen te promoten;
Gelet op het verslag van 15 maart 2022 van het College van Burgemeester en Schepenen;
Overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevolg te geven;
BESLUIT
De toekenning van een uitzonderlijke subsidie van € 2.000 aan de vzw Xtreme Team Parkour, goed te keuren

Solidarité et Egalité des chances --- Solidariteit & Gelijke kansen
Ordre du jour n°32 --- Agenda nr 32

Mise en place d'un plan Handicap 2021-2023 – Approbation

Uitvoering van een Schaarbeeks Plan voor Mensen met een beperking 2021-2023 - Goedkeuring

Mme Haddioui : Merci Madame la Présidente. Bonsoir. Ce plan Handicap, je ne vais pas rentrer dans le détail, parce qu'il y a quand même beaucoup d'éléments, même s'il n'y a que 6 points. Ce qui est déjà la première donnée en fait. On a décidé, pour le petit contexte, de travailler avec la CCPPH qui est notre Commission consultative de la Personne porteuse de Handicap qui regroupe des associations qui travaillent, qui œuvrent quotidiennement à l'amélioration de la vie de personnes porteuses de handicap. On a un plan divers handicaps représentés, qui représente aussi des personnes concernées, donc qui sont porteuses de handicap, ou des proches. Et également des conseillers et conseillères communales en l'occurrence. Donc voilà. La CCPPH, depuis 1 an, s'est donnée comme mission, enfin pendant 1 an en tout cas, s'est donnée comme mission d'aller voir l'ensemble du Collège des Bourgmestre et échevins, dans l'idée de, compétence par compétence, expliquer ce que des personnes qui vivent des situations de handicap au quotidien vivent, dans les compétences. Par exemple, moi, échevine de la Culture, on m'a remis une série de recommandations. Ensuite, avec ces cinquantaines de recommandations, la CCPPH toujours, a décidé de regrouper cela en objectifs, et en a sélectionné 6. Pourquoi 6, c'est un des premiers objectifs de ce plan, parce que ce sont des objectifs réalistes. Je rassure tout de suite tout le monde, il y a des objectifs qui ne nécessitent pas de moyens, c'est surtout de la bonne communication ou de l'organisation, en fait, que les services se parlent, la communication de groupes de travail, par exemple, et d'autres choses qui vont dans ce sens-là. Donc les 6 objectifs, en fait, ils sont aussi réalistes dans le sens où ils sont très concrets. Dans chaque objectif, il y a des sous-objectifs. Je vous invite vraiment à aller lire le plan dans son entièreté. J'ai fait une présentation plus complète hier en commission. L'autre grand objectif de ce plan, c'est d'avoir vraiment une approche transversale, parce que la force de ce plan, c'est que l'ensemble du Collège travaille sur l'amélioration des conditions de vie des personnes porteuses de handicap. On va prendre par exemple un objectif, la communication, qui est le 3^{ème} objectif, la communication vers le citoyen. On a la Bourgmestre qui est en charge du service de la Communication, qui a déjà commencé avec un budget structurel annuel de 5.000 euros à traduire en langue des signes et en français facile à lire, le site Internet de la commune, avec des pages importantes, donc voilà. C'est un des exemples qui montre vraiment la transversalité. Puis j'ai cité d'autres exemples, on va parler de la voirie, enfin, le plan est assez détaillé. On vous propose donc de soutenir ce plan qui est une première et qui est le fruit de plusieurs années de travail. Je remercie vraiment l'ensemble des membres du CCPPH qui s'est investi tous ces mois et évidemment mes collègues qui se sont prêtés à l'exercice, difficile, parce que c'est confrontant, c'est la réalité de ce que vivent des gens, en fait, qui sont bien souvent invisibilisés, même si la crise pandémique que l'on vit et que l'on continue à vivre a révélé une série de dysfonctionnements. Enfin voilà, je voulais vraiment remercier toutes ces personnes et j'espère que ce plan suscitera l'adhésion complète. Merci.

M. Degrez : Je vous remercie Madame la Bourgmestre, Madame l'échevine. C'est évidemment une bonne nouvelle pour Schaerbeek, ce plan stratégique Handicap. Cela suit l'exemple d'autres communes, comme la Ville de Bruxelles et Anderlecht. Mais je pense qu'effectivement, adopter une vue transversale de toutes les politiques en matière Handi-streaming, c'est vraiment intéressant. Il faudra être attentif, évidemment, à l'évaluation des objectifs. Et je pense qu'ici, dans ce Conseil, on sera attentif de voir qu'est ce qui a pu être implémenté dans ce cadre-là. Vous avez évidemment tout le soutien du groupe Socialiste pour ce plan, cela va de soi. Peut-être un point d'attention, mais qui me tient aussi à cœur, je n'ai pas trop vu de chose dedans, mais peut-être que j'ai été inattentif. L'emploi de personnes en situation de handicap au sein de l'administration communale. Donc je ne vous apprend rien, Madame l'échevine, il y a une ordonnance de 2017, sauf erreur, qui indique que les administrations des communes doivent avoir au moins 2,5% de TP, de personnes en situation de handicap. Sauf erreur, à Schaerbeek, on n'est pas les derniers de la classe régionale, mais enfin on n'est quand même vraiment pas bien mis puisqu'on est à 1,72%. Sept communes, dont d'ailleurs Anderlecht et Saint-Josse, et

Auderghem, sont au-dessus des 2,5%. Donc là je crois qu'il y a vraiment, effectivement, une grosse marge de progression. Ça peut être un petit peu délicat, puisqu'on est dans une phase où dans le plan triennal, on nous a indiqué qu'on vise plutôt à une réduction du personnel par des non-remplacements. Mais cela reste quand même effectivement un enjeu. Parce que si on remplace les personnes qui s'en vont, parce qu'ils sont en situation de handicap, notre niveau, si je peux dire, risque de diminuer. Donc je pense que dans les engagements, il faut être extrêmement attentif à répondre à cette obligation de l'ordonnance de 2017. Je vous remercie.

Mme Petre : Merci Madame la Présidente. Merci Madame l'échevine de nous présenter ce plan. C'est vraiment intéressant. Hier, quand on en a discuté, c'était très chouette de voir que le plan a été conçu sur base des demandes du terrain, avec un partenariat assez fort des différentes associations, ce qui est vraiment essentiel dans un domaine pareil. Le travail en amont avec les échevins, de se dire, ok, dans tous les domaines, qu'est ce qui peut être amélioré est évidemment important, et surtout des objectifs clairs et précis, et évaluables à court terme. Et pas des grands principes qui ne vont jamais être réalisés. Ça c'est vraiment important. Et alors, moi je note le souci de communiquer, de faire comprendre tout ce qui existe déjà aux personnes qui sont les moins touchées par la communication communale. Et donc c'est vraiment essentiel qu'elles puissent obtenir les informations de ce qui existe. Alors, évidemment, on soutiendra le plan sans surprise. Merci.

Mme Lahssaini : Merci pour la présentation de ce plan et qui a effectivement été construit avec ce processus participatif de la CCPPH, et une implication bénévole, quand même, il faut le souligner, en plus dans une période de crise sanitaire. Donc c'est vraiment une implication qu'il faut vraiment souligner là-dessus. Et puis, il y a des recommandations, il y a des promesses qui sont faites, et qu'il faut respecter, du coup, dans les projets qu'on met en place. Avec le PTB, on a deux points d'attention principaux en matière d'inclusion, c'est ce qui concerne l'inclusion scolaire et l'emploi. Parce que vous savez que la Fédération Wallonie-Bruxelles a été condamnée il y a quelque temps par le Comité Européen des Droits Sociaux, parce qu'il y avait trop peu d'inclusion scolaire des élèves porteurs de handicap intellectuel, notamment. Et donc là, l'école publique peut prendre vraiment une place innovante à Schaerbeek aussi, pour favoriser l'inclusion de ces élèves-là, pour que cette charge ne se reporte pas sur les parents qui ont déjà beaucoup à gérer, mais qui en plus, mettent en place des projets d'inclusion eux-mêmes, parce qu'ils ne trouvent pas ce qu'il faut dans les écoles publiques. Donc ça c'est un point. Et aussi le point qui a déjà été abordé de l'emploi, puisqu'effectivement, on a vu qu'à Schaerbeek, il y avait un pourcentage de personnes en situation de handicap qui travaille au sein de la commune, qui était plus faible que dans d'autres communes. Et donc, il y a ce quota de 2,5% qu'il faut atteindre. Et la question, c'est comment est-ce qu'on y arrive ? Jusqu'à présent il n'y avait pas de sanction qui était attachée au fait d'atteindre ou non ces quotas, alors qu'on a l'exemple de la France où il y a des sanctions qui sont attachées, pour les communautés publiques, qui n'atteignent pas ce quota, il y a des sanctions à la clef. Maintenant, on a appris à la Région qu'il y a cette proposition d'augmenter ce quota et de l'assortir de sanctions. Donc ce serait intéressant de voir ce que cela va donner dans la pratique, et donc c'est quelque chose qu'on soutiendra aussi. Merci pour le plan et merci pour la présentation, plan qu'on soutient bien évidemment.

Mme Nyssens : Merci Madame la Présidente. Merci Madame l'échevine pour ce beau travail. C'est vraiment une bonne chose et important que dans ce cas-ci, on pourrait dire mieux vaut tard que jamais, c'est vraiment dans le bon sens du terme que je le dis, parce que je pense que c'est important de ne pas perdre le fil et de ne pas oublier cet aspect qui aurait pu disparaître dans les crises. On sait que les périodes de crises sont des moments où on va justement oublier de mettre cette priorité-là à l'avant-plan. Et bravo pour l'aspect transversal et ce travail fait au sein de toute la commune. Donc on vous remercie pour ce travail.

Mme Haddioui : Merci pour vos questions. Je vais moi répondre aux aspects qui m'ont plus concerné, l'emploi et la communication, et peut-être laisser mon collègue, Michel De Herde, sur les aspects enseignement, s'il le souhaite. Pour les aspects emploi, Monsieur Degrez, Madame Lahssaini, il y a effectivement cette question des 2,5%. À noter que dans le nouveau service Égalité des chances, on a deux engagements, et ces deux personnes brillantes, qui sont tous les deux porteurs de handicap chacun, donc il y a quand même cette envie dans la commune de Schaerbeek d'aller vraiment vers plus d'inclusion et cela se traduit par des formations aussi d'ailleurs, cet objectif-là est accompagné par une série de sous-objectifs qui vont entrer aussi dans le plan de diversité. Donc la formation, toute une série d'information sur les

30.03.2022

aménagements raisonnables, enfin tout ce qui permet, en tout cas, que les personnes qui sont en situation de handicap dans l'administration puissent travailler dans de bonnes conditions, mais aussi permettre vraiment aux futurs recrutements. Effectivement, vous signalez la conjoncture actuelle, mais voilà, c'était quand même important de le préciser. Pour les aspects communication, un des grands enjeux, cela va vraiment être de donner les bonnes informations aux personnes. Parce qu'on sait que la fracture numérique, on a cité le site Internet qui n'était pas encore à 100% accessible, donc il y a des informations qui se perdent. Et de manière générale, c'est compliqué d'avoir des informations. Et donc on a développé et on va continuer à le faire, des permanences, dans des endroits stratégiques. Donc on aura vraiment besoin de votre aide aussi, vous conseillers, conseillères communales, pour partager l'information, en fait. Ces lieux, ces moments de permanences vont vraiment permettre de faire remonter à la fois des situations, mais aussi de donner des informations capitales. Merci beaucoup.

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 et l'article 123 de la Nouvelle Loi Communale

Considérant la volonté de la Commission Consultative pour la politique de la personne handicapée d'avancer concrètement sur une série de points liés à l'inclusion et l'accessibilité de la Commune;

Considérant l'engagement de la Commune pour obtenir le label Handycity;

Considérant que le contexte sanitaire actuel n'a fait qu'augmenter les risques de discriminations des personnes en situation de handicap;

Vu le rapport du 15 mars 2022 du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de ce rapport.

DECIDE

D'approuver la mise en place d'un plan Handicap à Schaerbeek pour 2021-2023

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 en artikel 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gezien de wil van het adviescomité voor gehandicapten om verder te gaan op een reeks punten die verband houden met de integratie en toegankelijkheid van de gemeente;

Gezien de verbintenis van de gemeente om het Handycity-label te verkrijgen;

Gezien de huidige gezondheids crisis die discriminaties tegen mensen met een handicap aan het licht gebracht heeft;

Gezien het verslag van 15 maart 2022 van het College van Burgemeester en Schepenen;

Aangezien dat de conclusies van dit verslag moeten worden aanvaard.

BESLIST

om de uitvoering van een Plan voor mensen met een beperking voor Schaarbeek voor 2021-2023, goed te keuren

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE --- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Stratégie & maîtrise des processus --- Strategie & procesbeheer

Ordre du jour n°33 --- Agenda nr 33

Enseignement fondamental - Scission de l'Ecole communale fondamentale René Magritte en deux écoles autonomes (maternelle et primaire) - Démarches administratives officielles auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Basisonderwijs - Splitsing van de gemeentelijke basisschool René Magritte in twee onafhankelijke scholen (kleuter en lager) - Officiële administratieve procedures bij de Federatie Wallonie-Brussel.

M. Verzin : Merci de me donner la parole en cette fin de séance. C'était un point pour souligner, effectivement, combien l'attractivité de nos écoles, de nos nouvelles écoles se développe, puisque si l'échevin de l'Instruction publique, de l'Enseignement, pardon, propose de dédoubler l'école 14, dit Magritte aujourd'hui, c'est bien parce que le nombre d'élèves a fortement augmenté. Et que donc, nous sommes dans les conditions pour effectivement, pouvoir la dédoubler, et donc créer une section maternelle autonome et une section primaire autonome. Ce qui implique l'engagement de deux directions séparées. Le point d'attention que je voulais souligner auprès de l'échevin, c'est que c'est, évidemment, une chose de créer une section différenciée, je dirais, pour l'enseignement maternel, mais une directrice, évidemment, ne peut pas faire tout toute seule. Et donc il est évidemment indispensable d'adjoindre à cette directrice les services d'un secrétariat, parce que, évidemment, si elle est toute seule, elle ne pourrait pas en même temps gérer toutes ces tâches administratives, ces obligations auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, accueillir les parents, gérer les problèmes d'agenda et d'horaire scolaire. Donc, il est impératif qu'elle puisse disposer d'un secrétariat. Et donc je voulais interroger l'échevin sur la question de savoir si effectivement, un secrétariat sera bel et bien affecté à cette nouvelle école maternelle ? Et si oui, dans quelle proportion ? Et deux, je voulais profiter de l'occasion pour peut-être, lors d'une prochaine commission, avoir des précisions sur la fréquentation actuelle de l'école 2, qui me paraît vraiment être en mauvaise posture, et le succès de l'un entraîne peut-être aussi l'insuccès de l'autre. Il faudrait qu'on puisse vérifier s'il y a des vases communicants de l'un à l'autre, ou c'est à cause de dynamique, ou d'absence de dynamique propre à une école qui suscite cette évolution. Je vous remercie.

M. De Herde : Merci Monsieur Verzin pour cette question pertinente. Cela me permettra d'abord effectivement de saluer tout le travail du Conseil communal qui a validé plusieurs fois l'érection de ce nouveau complexe scolaire rue Van Oost, rue Navez, où tant l'école René Magritte connaît un succès remarquable, mais aussi l'école Paviljoen. Je pense que le Conseil communal a été très lucide au moment de décider cela. Deux, vous dire aussi que nous devons remercier la Ville de Visé, qui nous a donné un numéro phase. Donc c'est un peu technique, mais c'est le sésame qui nous permettra que cette école maternelle soit subventionnée. Parce que le nombre d'écoles est un chiffre fermé, et nous les avons sollicités, et très gentiment, la ville de Visé nous a donné un numéro-phase. Trois, pour répondre à la question de Monsieur Verzin, et je ne vais pas me cacher, vu la situation budgétaire actuelle, le cadre des secrétaires d'école est fermé, c'est-à-dire 17 unités temps plein pour toutes les écoles maternelles, primaires ou fondamentales. Donc, notre intention est de bien doter l'école 14 maternelle, dès le 1^{er} septembre 2022 d'un secrétariat, et nous le ferons en diminuant à $\frac{3}{4}$ temps 4 plus petites écoles en nombre d'élèves sur notre réseau, pour avec ces 4 quarts, permettre qu'il y ait un secrétariat à l'école 14 maternelle. C'est la seule position pragmatique que nous pouvons prendre par rapport à la question soulevée par Monsieur Verzin.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale ;
Vu le décret "Missions" du 24/07/1997 ;
Vu la circulaire 8208 du 13/08/2021 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire ;
Considérant l'avis positif de l'Inspecteur pédagogique communal ;
Considérant la validation du projet de scission de l'Ecole René Magritte par le Collège en séance du 05/10/2021 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins, en date du 22/03/2022 ;

DECIDE

1. D'approuver la scission de l'Ecole communale fondamentale René Magritte en deux écoles autonomes (maternelle et primaire) dès le 29 août 2022 ;
2. D'accepter le numéro FASE 95277 cédé par la Ville de Visé ;
3. De valider l'attribution de ce numéro FASE à la future Ecole maternelle autonome René Magritte ;
4. D'attribuer le numéro FASE 401 actuel de l'Ecole fondamentale René Magritte à la future Ecole primaire autonome René Magritte (à partir du 29 août 2022) ;
5. D'approuver l'attribution de l'adresse actuelle de l'école fondamentale : Rue Van Oost, 46 à 1030 Schaerbeek à la future Ecole primaire autonome René Magritte (à partir du 29 août 2022) ;
6. De valider l'adresse administrative de la future Ecole maternelle autonome René Magritte : Rue Van Oost, 46A Boîte 1 à 1030 Schaerbeek ;
7. De solliciter la reconnaissance de la scission par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'obtention des subventions relatives à ces établissements de l'enseignement officiel subventionné, via l'application des normes de rationalisation prévues en cas de restructuration des établissements scolaires au sein d'un pouvoir organisateur pour une école non isolée dans une commune de plus de 500 habitants/km² ;
8. De désigner Madame L. M.-.-.-, Directrice actuelle de l'Ecole fondamentale René Magritte, en tant que Directrice de la future Ecole primaire autonome René Magritte (à partir du 29 août 2022) ;
9. D'autoriser le Département de l'Inspection pédagogique à débiter les procédures réglementaires en matière de désignation d'une direction pour l'Ecole maternelle autonome René Magritte (avec une désignation prévue le 29 août 2022) ;

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet

Gelet op het decreet "Missions" van 24/07/1997 ;

Gelet op de Circulaire 8208 van 13/08/2021 betreffende de organisatie van het gewoon kleuter- en lager onderwijs

Overwegende het positief advies van de Pedagogische Inspecteur ;

Overwegende de aanvaarding, door het College van 05/10/2021, van het project aangaande de splitsing van de gemeentelijke basisschool René Magritte ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 22/03/2022 ;

BESLUIT

1. De splitsing van de gemeentelijke basisschool René Magritte in twee onafhankelijke scholen (kleuter en lager) vanaf 29/08/22 goed te keuren;
2. Het nummer FASE 95277, afgestaan door de Stad Visé, te aanvaarden;
3. Om dit FASE nummer toe te kennen aan de toekomstige autonome kleuterschool René Magritte;
4. Om het actuele nummer FASE 401 van de basisschool Rene Magritte toe te kennen aan de toekomstige autonome lagere school René Magritte (vanaf 29/08/22) ;
5. Om het huidige adres van de basisschool : Van Ooststraat 46 te 1030 Schaarbeek toe te kennen aan de toekomstige autonome lagere school Rene Magritte (vanaf 29/08/22) ;
6. Om het administratieve adres van de toekomstige autonome kleuterschool René Magritte : Van Ooststraat 46A bus 1 te 1030 Schaarbeek, goed te keuren,
7. Om de erkenning door de Federatie Wallonie-Brussel en de financiering van deze openbare school aan te vragen met de toepassing van de normen van rationalisering in geval van herstructurering van de scholen van een organiserende macht - voor een geïsoleerde school in een gemeente van meer dan 500 inwoners/km² ;
8. Om Mevrouw L. M.-.-.-, huidige directrice van de basisschool René Magritte, als directie van de toekomstige lagere autonome school René Magritte (vanaf 29/08/22) aan te duiden ;
9. Om het Departement van de pedagogische inspectie toe te laten te starten met de reglementaire procedures aangaande de aanduiding van een directie voor de toekomstige autonome kleuterschool René Magritte (voor een aanwijzing gepland op 29/08/22)

Ordre du jour n°34 -- Agenda nr 34

Réseau Coordination Enfance asbl : Avenant à la convention pluriannuelle 2020-2025 modifiant les articles 2§4 et 3§1 al. 2 et remplaçant l'avenant du 28 avril 2021 – Approbation

VZW Réseau Coordination Enfance - Aanslag bij de beheerscontract 2020-2025 wijzigend de artikels 2§4 et 3§1 al. 2 en vervangend de aanslag van 28 april 2021

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;
Vu la délibération du Conseil communal du 27 mai 2020 adoptant la convention pluriannuelle 2020-2025 entre la Commune et l'Asbl "Réseau Coordination Enfance"
Vu la délibération du Conseil communal du 28 avril 2021 adoptant l'amendement à la convention cadre
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 22 mars 2022 ;
DECIDE :
d'approuver l'avenant modifiant les articles 2§4 et 3§1 al. 2 entre la Commune et l'ASBL "Réseau Coordination Enfance" et remplaçant l'avenant du 28 avril 2021

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet ;
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen ;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen ;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 mei goedkeurende het beheercontract 2020-2025 tussen de gemeente en de Vzw "Réseau Coordination Enfance" ;
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 28 april 2021 goedkeurende het aanslag aan het beheercontract
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 22 maart 2022;
BESLIST :
het aanslag wijzigend de artikles 2§4 et 3§1 al. 2 van het beheercontract 2020-2025 tussen de gemeente en de VZW "Réseau Coordination Enfance" en vervangend het aanslag van 28 april 2021, goed te keuren

* * * * *

Après le point 34 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants -- Na het punt 34 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : Mme-mevr. Cécile Jodogne; M.-h. Vincent Vanhalewyn; M.-h. Mehmet Bilge; Mme-mevr. Adelheid Byttebier; M.-h. Michel De Herde; M.-h. Frederic Nimal, Mmes-mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, MM.-hh. Thomas Eraly, Quentin Van den Hove, Mme-mevr. Lorraine de Fierlant; MM.-hh. Bernard Guillaume, Georges Verzin, Emin Ozkara, Sadik Koksai, Ibrahim Dönmez, Abobakre BOUHJAR, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mme-mevr. Done Sonmez, MM.-hh. Arnaud Verstraete, Matthieu Degrez, Mmes-mevr. Leila Lahssaini, Leticia Sere, Lucie Petre, M.-h. Mohammed Abkoui, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Marie Nyssens, MM.-hh. Hamza BOUKHARI, Cedric Mahieu, Elyass EL YAKOUBI, Mamadou Bah, Kevin Likaj, Mohamed Echouel, Yuri DEBELDER, Mme-mevr. Maïté Bodart.

* * * * *

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

| Points de l'O.J. Punten agenda | 1-2, 4-9, 12-14, 17-25, 27-34 | 3 | 10 | 11 | 15 | 26 |
|-----------------------------------|-------------------------------|----|----|----|----|----|
| VANHALEWYN VINCENT | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BILGE MEHMET | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BYTTEBIER ADELHEID | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DE HERDE MICHEL | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| NIMAL FREDERIC | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| HADDIOUI SIHAME | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LORENZINO DEBORAH | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ERALLY THOMAS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| VAN DEN HOVE QUENTIN | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DE FIERLANT LORRAINE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| GUILLAUME BERNARD | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CLERFAYT BERNARD | | | | | | |
| VERZIN GEORGES | 0 | 0 | 0 | N | N | 0 |
| OZKARA EMIN | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| KOKSAL SADIK | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DÖNMEZ IBRAHIM | 0 | - | - | 0 | - | 0 |
| BOUHJAR ABOBAKRE | 0 | - | - | 0 | - | 0 |
| CHAN ANGELINA | 0 | 0 | 0 | N | - | 0 |
| BERNARD AXEL | 0 | 0 | - | 0 | - | 0 |
| KOYUNCU HASAN | 0 | - | - | 0 | - | 0 |
| SONMEZ DONE | 0 | - | - | N | - | 0 |
| EL KHATTABI FATIHA | | | | | | |
| VERSTRAETE ARNAUD | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BEN ADDI TAOUFIK | | | | | | |
| DEGREZ MATTHIEU | 0 | - | - | 0 | - | 0 |
| GERAETS CLAIRE | | | | | | |
| LAHSSAINI LEILA | 0 | 0 | - | 0 | - | 0 |
| BEN ABBOU FATIMA | | | | | | |
| SERE LETICIA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PETRE LUCIE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| EL KARAOUI ABDELHAKIM | | | | | | |
| DOGANCAN EMEL | | | | | | |
| YILDIZ YUSUF | | | | | | |
| ABKOU MOHAMMED | 0 | - | - | N | - | 0 |
| BELKHATIR NAIMA | 0 | - | - | N | - | 0 |
| KOSE EMEL | 0 | 0 | 0 | N | - | - |
| LOODTS VANESSA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| NYSENS MARIE | 0 | 0 | 0 | - | - | - |
| BOUKHARI HAMZA | 0 | 0 | - | - | - | - |
| MAHIEU CEDRIC | 0 | 0 | 0 | - | - | - |
| EL YAKOUBI ELYASS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BAH MAMADOU | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LIKAJ KEVIN | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ECHOUEL MOHAMED | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DEBELDER YURI | 0 | 0 | - | 0 | - | 0 |
| BODART MAÏTÉ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| JODOGNE CÉCILE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| OUI-JA | 39 | 32 | 28 | 30 | 23 | 35 |
| NON-NEEN | 0 | 0 | 0 | 6 | 1 | 0 |
| ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN | 0 | 7 | 11 | 3 | 15 | 4 |

ORDRE DU JOUR (REPRISE) --- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX --- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

Ordre du jour n°35 --- Agenda nr 35

Le projet de réaménagement de l'avenue Princesse Elisabeth (Motion de Monsieur Matthieu DEGREGZ)

Het ontwerp voor de herinrichting van de Prinses Elisabethlaan (Motie van de heer Matthieu DEGREGZ)

M. Degrez : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne vais évidemment pas rappeler ici quel est le projet. Je pense qu'après une interpellation citoyenne, des questions de conseillers communaux, tout le monde est bien au fait de quoi on est en train de parler. À l'évidence, en tout cas, ce projet porté par la STIB, mais qui on le sait, a été validé par le Collège, suscite énormément d'inquiétudes, d'angoisses, voir même de colère, au sein des riverains. Elles sont, je pense, de deux ordres : d'une part, c'est la disparition massive des places de stationnement, plus de 50% des places de stationnement sur les deux tronçons Sud et Nord de l'avenue Princesse Elisabeth, dans un quartier qui, singulièrement dans sa partie Nord, est déjà densément peuplé. A cet égard, les propositions de compensation de parking hors voirie sont évidemment largement insatisfaisantes. D'abord au niveau du parking SNCB, puisque ce parking est déjà, en grande partie, ouvert, et ensuite, il y a un autre projet de compensation de parking hors voirie dans un projet immobilier, dans la partie Sud, mais qui est quand même éloigné de l'avenue Princesse Elisabeth. Et on oublie de préciser que ce parking est construit en même temps qu'une promotion immobilière avec des dizaines de logements, et donc d'une densification supplémentaire. Donc, les propositions de création de parkings hors voirie pour compenser sont insatisfaisantes de par la localisation, sont insatisfaisantes de par le nombre de places qui vont disparaître, mais sont également insatisfaisantes parce qu'il n'y a absolument aucune clarté sur le coût et les modalités de paiement évidemment, pour les riverains. Ces coûts peuvent être réhibitoires et ne peuvent pas leur permettre de pouvoir se stationner là-bas. Donc ça c'est le premier ordre du premier point, c'est la disparition du stationnement. Le deuxième, c'est le report de trafic, singulièrement vers Eugène Demolder suite à la mise en sens unique, double sens unique, de l'avenue Princesse Elisabeth, enfin en partie. Et l'absence de phase de test. Donc, cette motion a pour objectif d'une part, d'entendre les remarques et observations des riverains de cette avenue, de demander du coup, au Collège, de s'engager sur un maximum de place à limiter, tant dans la partie Nord que dans la partie Sud, et ensuite, de demander également au Collège de réaliser une étude sur les reports éventuels de trafic suite à la mise en sens unique dans la partie Nord, en ce compris donc la réalisation d'une phase-test pendant plusieurs mois significatifs, préalablement au début des travaux et à la délivrance du permis. Alors, je sais que pour l'instant, il y a eu une commission. Je suppose que ce sera la réponse que l'on va me faire. À ma connaissance, le permis n'a pas encore été délivré par Urban, donc il y a encore, évidemment, matière à intervention. En tout cas je ne pourrai pas me satisfaire de la réponse qui consiste simplement à dire qu'une enquête publique a été menée, dans les conditions que l'on connaît, par ailleurs, et qu'on a vaguement entendu toutes les remarques, et je sais qu'elles ont été fort nombreuses. Et donc en raison de cette procédure qui est légale, réglementaire, par rapport à la délivrance du permis d'urbanisme, on ne peut pas entendre ces remarques et observations des riverains. Je pense que la motion, je sais bien qu'elle ne sera pas partagée par tout le monde ici, mais la motion que je propose est raisonnable, dans la mesure où je ne suis pas en train de dire que le projet porté par la STIB doit être purement et simplement abandonné. Donc je conçois bien qu'on peut profiter du fait de la réaffectation des voies pour intégralement refaire cette voirie. J'ai bien conscience aussi que refaire cette voirie, ne fût-ce qu'en terme de sécurité, implique une disparition de places de stationnement. C'est pour cela qu'il peut y avoir une disparition de places de stationnement, mais que j'indique que celle-ci doit être beaucoup plus limitée que ce qu'il y a dans le projet de base, parce que sinon, cela sera impossible à vivre pour les riverains. Et enfin, sur la phase de test, par rapport au report de trafic, cela me semble être aussi quelque chose de totalement raisonnable. J'espère pourvoir être quand même suivi là-dessus. C'est-à-dire que cela n'a pas été fort étudié, or il y a vraiment des risques de report de trafic, singulièrement vers Riga et vers

l'avenue Eugène Demolder. La demande me paraît de nouveau extrêmement raisonnable, donc je ne pense pas que cette motion est excessive. Elle vise vraiment à entendre ce que disent les riverains, et à apporter une véritable réponse de ce Conseil par rapport à ces inquiétudes. Merci.

De heer Verstraete : Het gaat hier over een project voor de Elisabethlaan, een project van het Gewest en van de Mivb in het bijzonder. Julie weten ook allemaal dat het ook op niveau van het Gewest belangrijke engagementen zijn uitgesproken ten aanzien van de kiezers op vlak van betere mobiliteit, beter luchtkwaliteit, de dingen die we daarnet hebben besproken. Dat moet concreet gemaakt worden. ... Il ne suffit pas de faire des promesses, il faut aussi le traduire sur le terrain. Donc la Région est venue, la STIB est venue avec ce projet. Il y a eu un comité de concertation. Et effectivement, tout le monde qui voulait a eu l'occasion de s'exprimer, et si j'ai bien compris, la commune a aussi entendu les remarques, et cela a été annoncé dans la presse, a demandé du coup à la Région, sur base des demandes des riverains, qu'elle a appréciés comme justifiées, elle a demandé de modifier les projets. Elle a demandé à la Région de modifier les projets. Et moi j'ai compris effectivement que c'est ce qui se prépare, que la Région va modifier les projets. Et pour autant que c'est le cas, moi je pense que voilà, si la commune a demandé quelque chose, et a obtenu ce qu'elle veut, ça n'a pas de sens de revenir encore une fois, une deuxième fois avec des nouvelles demandes, avec d'autres demandes. Je pense que c'est, à la base, un projet régional. La commune a demandé des choses, et visiblement va les obtenir. Et donc maintenant, c'est la Région qui a le dernier mot. Et donc, pour nous, ce projet, il s'inscrit dans la logique de Good Move. Les engagements pris pour Good Move, on a eu le débat tout à l'heure, on sait ce que cela veut dire. Et donc, c'est cohérent de traduire cela sur le terrain et nous pensons qu'il ne faut pas revenir ici, une deuxième fois, au niveau du Conseil communal, mais maintenant, essayer d'appliquer ou de trouver la meilleure solution, le meilleur équilibre pour ce projet, pour que cela soit une réussite pour tous ces habitants qui sont là et pour Schaerbeek. Merci.

M. Mahieu : Merci beaucoup. Ecoutez, on a eu l'occasion de revenir plusieurs fois sur ce projet, donc je soutiens tout à fait la motion de Monsieur Degrez, puisque je pense qu'effectivement, il faut ici réconcilier les différents riverains. Donc je l'ai dit là tantôt, il faut une voirie apaisée, mais il faut aussi des citoyens apaisés. Et on voit bien que dans le quartier, les choses ne sont pas apaisées. Donc je ne peux qu'être pour un processus participatif et de co-construction avec les différents citoyens. Je pense qu'il faut aussi ramener la STIB autour de la table pour qu'elle puisse revoir son projet, et c'est sans doute le rôle de la commune de jouter les entremetteurs pour pouvoir créer ce processus participatif. Et donc, je l'ai déjà aussi dit plusieurs fois, chaque fois, je pense aussi que les suppressions de stationnement que l'on dit être couvertes par des projets extérieurs ne le sont en réalité pas. Et donc je pense effectivement aussi qu'il faut être attentif à ce point-là. Et puis, évidemment, la question des tests. On l'a aussi dit sur le point de la maille Colignon-Josaphat. Et ici, c'est la même chose aussi. Il y a des tests à faire au préalable, pour s'assurer de ne pas avoir de report qui vont arriver sur Demolder, Maurice Desombiaux et toutes les autres rues de manière trop importante. Voilà. Et donc, nous allons soutenir cette motion, je vous remercie.

Mme Chan : Merci beaucoup. Le MR soutiendra effectivement cette motion, et pour toutes les raisons qui ont été évoquées dans le texte. Le problème de parking est loin d'être le seul, et loin d'être le plus important, mais est un problème important pour les riverains. Et on parle beaucoup de nouveaux emplacements offerts à titre de compensation pour des places supprimées en voirie, alors que ces places existent déjà, comme sur le tronçon Nord, avec le parking SNCB qui compte 57 places, malheureusement, affiche très souvent complet. Quant au tronçon Sud, le projet propose de compenser la perte de parking en utilisant un parking à créer sur le site de l'ancienne école 14. Ce projet n'est pas encore lancé, et nous n'avons aucune garantie qu'il sera finalisé. Le projet de réaménagement de l'avenue Princesse Elisabeth s'appuie donc sur des compensations futures et tout à fait incertaines. Et incertaines aussi quant aux tarifs qui seront pratiqués. Durant l'enquête publique, de très nombreux riverains ont émis leurs remarques et demandé des réponses précises pour parfaire leur analyse et leur réaction. Malheureusement, ils n'ont pas été entendus. Plutôt que de leur répondre, on a fait miroiter aux citoyens que le PV de clôture d'enquête publique et la réunion publique de la commission de concertation apporterait la clarté tant de fois réclamée. Les riverains se sont fâchés de voir que le PV de clôture avait été biaisé et que leur constat avait été tronqué et vidé de leur substance.

Alors, le MR demande vraiment d'organiser un processus de co-construction avec les habitants, avec les riverains et surtout pour un projet de cette ampleur. Merci.

M. Verzin : Merci Monsieur le Président. J'ai déjà eu l'occasion dans cette enceinte, de dire combien je combattais ce projet porté par la STIB, à la fois pour ce qui concerne la mise à sens unique de l'avenue Princesse Elisabeth, que suscite évidemment une levée de boucliers dans le quartier. Et cette levée de boucliers, je vous l'indique, ne diminue pas. Au contraire, je pense que la colère des riverains s'attise de plus en plus, au fur et à mesure qu'ils ne reçoivent pas de réponse du tout aux questions légitimes qu'ils se posent. Que ce soit de la commune ou que ce soit de la Région, ou de la STIB elle-même. Et donc, le sens unique bien sûr, avec report de circulation vers la rue Huart Hamoir et Demolder, Cédric Mahieu l'a dit, aussi la création d'une piste cyclable sur Princesse Elisabeth, alors que juste à l'arrière, sur l'avenue Monplaisir, il est prévu et programmé de mettre une cyclostraat, qui reliera Evere jusqu'à la gare du Nord. Donc faire trois pistes cyclables, là aujourd'hui, il n'y en pas du tout, je pense que c'est totalement exagéré. Je ne reviendrai pas sur les problèmes de parking qui sont soulignés par tout le monde, riverains, conseillers communaux ici dans cette enceinte. Et donc, néanmoins, dans un souci de trouver un chemin d'apaisement, je propose en effet que notre Conseil ait la sagesse, ce soir, de voter le projet de motion qui a été déposé par Monsieur Degrez, parce qu'il nous permet à la fois d'attirer l'attention sur le vrai problème que constitue la diminution drastique du nombre d'emplacements de stationnement pour les riverains, quelle que soit leur qualité de commerçants ou d'habitants, mais en plus, qu'il instaure effectivement un chemin vertueux en ce que la mise en place d'une phase test permettrait effectivement d'objectiver les craintes des uns et les certitudes des autres. Et donc, je vous demande, pour cette raison, que nous trouvions ensemble ce chemin-là et que nous approuvions la motion déposée par Matthieu Degrez au nom du groupe Socialiste.

Mme Lahssaini : Merci Madame la Bourgmestre. Mais donc, le PTB va aussi soutenir cette motion, c'est dans la suite de ce que l'on a discuté ce soir. On a de façon répétée des citoyens qui viennent nous interpeller sur le fait qu'ils ne sont pas entendus sur le fait qu'il n'y a pas une construction avec les habitants des changements de mobilité. Et par rapport à Princesse Elisabeth, on voit, on reçoit aussi tous les mails, et on attend chaque fois d'avoir une réponse de la commune, et qui ne semble pas venir, ce que je trouve assez interpellant quand même. Mais donc, par rapport à la motion, oui, ok, pour un processus participatif et pour une limitation de la suppression des places de stationnement. Pour nous cela ne semble pas effectivement quelque chose de radical que de voter cela. Cela me semble assez évident, en fait, et cela permet, je pense, d'apaiser les tensions qui existent actuellement, et qui ne font que croître à mon avis. Et quand on se balade dans la rue Princesse Elisabeth, on voit quand même sur les fenêtres aussi, et on voyait déjà depuis un certain temps le fait qu'il y a des grosses, grosses questions, et des oppositions qui existent. Mais voilà, très brièvement pour vous expliquer que l'on soutiendra cette motion.

M. Guillaume : Madame la Présidente, chers collègues, voici donc de retour un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre, puisqu'il a notamment suscité une pétition de 839 signatures, et qui a déjà suscité beaucoup de débats. Ici aussi, la motion de l'opposition, que je ne voterai pas, mais qui a le mérite de faire revenir à la surface un dossier qui n'est pas exempt de critiques. Il s'agit d'abord bien d'un projet de la STIB, mais qui a recueilli malheureusement, un avis "globalement positif" du Collège, alors que j'aurais souhaité qu'il soit à la fois plus critique et plus constructif. Qu'on améliore les arrêts de trams, pas de problème, mais ce sont toutes les mesures d'accompagnement, soi-disant indispensables qui posent problème. Tout d'abord, 79 emplacements de parking sur 143 vont disparaître au total, sur les deux tronçons de l'avenue, donc sur le Nord et le Sud, et dans une artère qui est déjà saturée aujourd'hui. Certes, le Collège a mis une ou deux rustines à la fuite des parkings, notamment la mise à disposition partielle du parking SNCB, qui est cependant très excentré. De toute façon on remplace du parking certain par du parking hypothétique, géographiquement mal placé et probablement payant. Bonjour les dégâts pour les riverains et les commerçants, sachant que la plupart de ces derniers n'ont pas les moyens de s'offrir un garage. Ensuite, l'instauration de sens uniques opposés, Lambermont vers la gare, et Lambermont vers la Cage aux Ours, va amener un bouleversement, et un engorgement des flux de voitures, sans compter le report prévisible des véhicules vers les voiries environnantes, notamment nettement moins larges. C'est ainsi par exemple, qu'une voiture ou un camion qui aurait voulu emprunter Princesse Elisabeth depuis la gare vers Lambermont, sera

obligé d'emprunter les avenues Zola, Verhaeren, puis Demolder, pour atteindre le boulevard. Une perte de temps donc, et une augmentation de la pollution. Puis des pistes cyclables vont être créées dans les deux directions, ce qui justifie en partie la diminution des places de parking. Et tout cela alors qu'une avenue parallèle, l'avenue Monplaisir, à moins de 100 mètres, dispose d'une large et magnifique piste cyclable bidirectionnelles. Est-ce bien sérieux sachant qu'en plus, un comptage effectué par l'ASBL DRP a montré qu'il y avait, en période de pointe, entre 4 et 16 vélos par heure et par sens, donc 1 vélo toutes les deux minutes, contre 200 à 300 quatre roues par sens et par heure. On invoque enfin un élargissement des trottoirs, 2,20 mètres de large en moyenne, sous prétexte que deux poussettes ne pourraient s'y croiser, ce qui est faux. Bref, les arguments de la STIB sont purement idéologiques, ou/et émotionnels, mais en rien objectifs, et je regrette que le Collège n'ait pas été plus critique à l'égard de cette institution. Et ceci m'amène alors à parler de la motion proprement dite de Monsieur Degrez, qui comporte certes des points positifs, et qui, comme je l'ai dit, a eu le mérite de ramener un petit peu le problème à la surface, mais qui focalise un peu trop ces critiques sur le Collège, plus que sur une institution par rapport à laquelle il a des leviers puissants pourtant. La présence d'une administratrice schaerbeekoise et aussi la possibilité pour les députés PS régionaux d'interpeller la Ministre de tutelle. Je m'abstiendrai donc, je vous remercie.

Mevr. Byttebier : Merci vous tous pour votre intervention qui n'était pas tellement étonnante, parce qu'effectivement, nous avons déjà eu un entretien sur ce sujet le 28 septembre l'année passée, et le 22 décembre aussi l'année passée. ... Het feit is dat de MIVB ondertussen, op 25 februari 2022, een DPU Modificative ingediend heeft bij Urban. Ik kan jullie wel meedelen, wat waarschijnlijk ook in het Brussels Parlement kan gezegd worden en ook in de Raad van bestuur van de MIVB, maar als gemeente zijn wij geïnformeerd wat er in die DPU Modificative staat. Ik lees het zoals ik het gekregen heb. ... Caractéristique du projet adapté, création de 22 places de stationnement le long de l'avenue et des deux côtés de la chaussée, soit 86 places + 10 places devant les entrées de garage non comptabilisées officiellement par Parking Brussels. Deuxièmement, et j'espère que tout le monde va s'en réjouir, ajout de 6 arbres en complément à l'alignement projeté. Troisièmement, rajout d'une place PMR supplémentaire devant le cabinet médical 143. Madame Belkhatir, vous vous rappelez que vous avez fait la demande. La STIB l'a effectivement pris en considération. Et encore, ajout d'un espace tampon de 80 cm tout le long de l'avenue pour permettre l'ouverture sécurisée des portières des véhicules. ... Wat hier natuurlijk niet in staat, dat is dat door dit allemaal toe te voegen we toch wel als gemeente wat verloren hebben. We hadden in het eerste project van de MIVB heel wat banken gezien, een bank waarmee dat mensen kunne op gaan zitten, met elkaar kunnen praten, dat de convivialiteit kan mee versterkt worden, dat zit er nu veel minder in. Een trottoir waar voetgangers elkaar kunnen ontmoeten, burens met elkaar kunnen praten, die is er natuurlijk nog altijd maar die hebben we moeten vaststellen dat de MIOVB het trottoir smaller gemaakt heeft. ... Donc voilà, il y a des choses qui ont changé pour certains dans le sens positif, mais je peux m'imaginer que pour d'autres riverains, c'est plutôt dans le sens qu'ils seront peut-être désolés, parce qu'ils ont vu le premier projet pour lequel il y a eu une enquête publique. Maintenant, vu que l'autre projet, c'est une proposition modificative, si Urban va effectivement octroyer ... gaat die de vergunning afleveren, dan gaan we verder, gaat Urban die de vergunning niet afleveren, dan zitten we hier opnieuw in de gemeenteraad met een nieuw verhaal. Maar dus, om duidelijk te zijn wat betreft de parkeerplaatsen, het is zo dat ik lees in het voorstel van de motie, dat er voor de indieners 30 plaatsen mogen geschrappt worden, wel er zijn er 57, dus het aantal van 79 is niet meer het geval, het gaat over 57 en ik lees in de motie 30, daar zit inderdaad wel nog een verschil op. Wat betreft de parking van nmbss hebben we ondertussen wel cijfers opgevraagd. De cijfers die wij gekregen hebben, tonen toch wel aan dat er zeker een ruimte zal zijn om per conventie die plaatsen, die afgesproken zijn, voor de bewoners, ook te kunnen toewijzen. Op een aantal van 62 plaatsen krijgen wij statistieken die spreken over een bezetting van 41-34 in elk geval, ruim genoeg om een aantal abonnees, burens te kunnen voorzien. Dit kan ook toegevoegd worden, of bij een schriftelijke vraag gestuurd worden. ... Donc on a des chiffres, on a demandé à Belgian Train, donc c'est la SNCB qui nous a fait parvenir quelle est l'occupation des places de stationnement à hauteur de la gare de Schaerbeek, et qui confirme quand même ce que la Région nous avait dit, qu'il y avait moyen de prévoir des places spécifiquement aussi pour les riverains. En ce qui concerne l'impact dans les rues avoisinantes, ... Wij hebben een model gekregen van SWEKO ... Donc il y a un bureau d'étude qui a modélisé l'impact et c'est comme

cela qu'on a travaillé aussi dans d'autres quartiers. Maintenant, pour nous cela donne une certaine garantie, mais comme on a dit pour le débat de Good Move, s'il faut prendre des mesures accompagnantes, on est effectivement très attentif à l'impact et très ouvert à prendre des mesures d'accompagnement, quand on verra l'impact de ceci. Mais selon l'étude, on ne devrait pas trop s'inquiéter.

M. Degrez : Je vous remercie, Madame la Bourgmestre, Madame l'échevine, je vous remercie pour vos réponses et la qualité de celles-ci. Je ne vais pas être beaucoup plus long, parce que je pense que beaucoup a déjà été dit sur le sujet et qu'il se fait tard. Je note quand même que certains ont dit que le projet Princesse Elisabeth était une suite logique du Good Move. Donc je comprends que l'interprétation du Good Move par le Collège communal signifie d'une part l'absence de concertation, la disparition massive de stationnement et également l'absence de phase de test. Je le regrette, évidemment, que vous ayez ce genre d'interprétation. Maintenant je viens de relire avec beaucoup d'attention ma motion pour voir si celle-ci était soit déraisonnable, soit contenait des attaques, si j'ai bien compris, à l'égard du Collège. Je n'en vois pas. Donc c'est extrêmement factuel, oui, il y a un avis globalement favorable du Collège, oui, c'est un projet effectivement porté par la STIB, oui, n'étant pas invité au Collège, comme vous le savez bien, je ne vois pas d'autre solution pour que le Collège défende une position que de proposer une motion ici, et pour vous demander, après cela, de la défendre par ailleurs. Donc je suis bien obligé de déposer cette motion. Mais il n'y a pas du tout d'attaque du Collège. J'aurais pu dire dans cette motion, si j'avais voulu un peu polémique, que c'est un projet certes porté par la STIB, mais qu'il y a eu des décisions du Collège antérieures évidemment au dépôt du permis, que le projet tel qu'il a été repris dans le permis initial avait été validé par votre Collège. Si j'avais voulu polémique, cela veut dire que votre majorité était d'accord avec tout ça. Que certes, à la suite de la commission de concertation, il y a eu quelques modifications parce qu'il y a eu une levée de boucliers principalement des riverains, et il y a eu quelques modifications qui sont largement insuffisantes. J'aurais pu dire tout cela si j'avais voulu, effectivement, polémique et vous rappeler qu'en soi, vous étiez même pour le projet à la base, avec encore plus de disparitions de stationnements, totalement favorables. Et que si c'est un projet de la STIB, il ne faut pas non plus oublier qu'on ne doit pas nécessairement toujours utiliser notre société de transport public pour, en fait, masquer certaines politiques que vous voulez mener, singulièrement dans ce régime de faire disparaître des places de stationnement. Si j'avais voulu être polémique, si j'avais voulu attaquer le Collège, ou la majorité, c'est ce que j'aurais écrit dans la motion. Ce n'est pas ce que j'ai fait ! Ce n'est pas ce que j'ai fait ! Donc j'ai été essentiellement factuel, j'ai été raisonnable. Je comprends que même en étant factuel, même en étant raisonnable, même en essayant de construire des ponts, on n'est pas écouté. Les riverains, en tout cas, qui se mobilisent de plus en plus contre ça, que ce soit à Eugène Demolder, que ce soit à Princesse Elisabeth, apprécions. Merci.

Vote sur la motion de Monsieur Degrez par appel nominal -- Stemming op de motie van de heer Degrez met naamafroeping :

22 non, 16 oui pour et 1 abstention -- 22 neen, 16 ja en 1 onthouding

La motion est rejetée -- De motie wordt verworpen

Ordre du jour n°36 -- Agenda nr 36

L'organisation d'une consultation populaire sur le plan Good Move Schaerbeek (Motion de Monsieur Matthieu DEGREGZ)

De organisatie van een burgerraadpleging over het plan Good Move Schaarbeek (Motie van de heer Matthieu DEGREGZ)

Monsieur Degrez a exposé sa motion lors des débats au point 11

* * * * *

Monsieur Verstraete et Madame Lorenzino quittent la séance --- De heer Verstraete en Mevrouw Lorenzino verlaten de vergadering

* * * * *

Ordre du jour n°51 --- Agenda nr 51

Les nuisances sonores et incivilités rue Verte (Demande de Madame Naïma BELKHATIR)

De geluidsoverlast en onbeschaafdheid in de Groenstraat (Verzoek van Mevrouw Naïma BELKHATIR)

Mme Belkhatir : L'interpellation, ou la question que je vais présenter, ce sont les nuisances sonores et incivilités à la rue Verte. Lors d'un précédent Conseil communal, mes collègues avaient déjà interpellé concernant les plaintes des commerçants de la rue de Brabant. Mon interpellation d'aujourd'hui rejoint cette dernière. Je suis régulièrement interpellée par les riverains de la rue Verte et plus généralement du quartier Nord. Les habitants se plaignent de grosses nuisances sonores, d'une insalubrité générale amplifiée par le manque de poubelles publiques et surtout de l'insécurité grandissante. Entre trafics de drogue, présence de bandes organisées, agressions multiformes, vol à la tire à répétitions, les habitants du quartier n'en peuvent plus et se sentent totalement délaissés par les autorités communales. Mes questions sont donc les suivantes : quelles mesures sont mises en place par la commune afin d'augmenter la prévention dans ce quartier ? Quels sont les moyens policiers actuellement déployés pour les rondes dans ce quartier, et quelles démarches la commune a-t-elle entreprises avec la zone de police afin de remédier à ce climat d'insécurité ? Merci pour vos réponses.

Mme la Bourgmestre ff : Merci Madame la conseillère, merci pour cet intérêt que vous portez à la rue Verte et le relais que vous vous faite des nuisances sonores et du sentiment d'insécurité. Je vais vous répondre, mais en élargissant un petit peu le périmètre concerné, puisque c'est le quartier Nord dans son ensemble, qui subit ce type de nuisances. Et donc, dès lors, un grand nombre de défis pour les gestionnaires publics que nous sommes. Avec des caractéristiques qui ne facilitent pas les choses, la très forte densité de population, l'activité commerciale très dynamique, une vie nocturne parmi les plus active, je dirais, de Bruxelles, et des citoyens qui, pour une part importante d'entre eux, sont dans des situations de précarité importante. Et je ne parle pas ici des nombreux travaux de la STIB ou de Bruxelles Mobilité, qui impactent pour le moment fortement la mobilité. Il n'y a pas de réponse simple à apporter aux défis qui découlent de cette situation. Les réponses ne peuvent être que concertées et transversales. La zone de police a donc développé un plan d'action spécifique pour le quartier Nord, et intensifie depuis plusieurs mois déjà sa présence visible en rue, tant de jour que de nuit, et elle note une moyenne mensuelle de 7 faits sur le territoire schaarbeekois du quartier Nord. Heureusement, ces chiffres tendent à diminuer ces derniers mois. Vous avez certainement entendu des appels du Collège à l'attention des Ministres Fédéraux compétents, demandant un renforcement de la police fédérale à la Gare du Nord, afin de permettre à notre police locale de libérer des heures de présence pour l'espace public, hors donc de la Gare du Nord. Ces appels ont été entendus, puisque la police fédérale est aujourd'hui présente plus régulièrement sur ce terrain d'actions spécifiques qui découlent de ses compétences exclusives. La prise d'un règlement de police qui fait suite à plusieurs arrêtés de la Bourgmestre en matière d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique dans le quartier, permet également d'agir sur les comportements inciviques. La commune de Saint-Josse nous a d'ailleurs suivi dans cette voie. Le défi de la propreté publique est rencontré tous les jours par nos équipes de Service Propreté et Espaces Verts, et de l'équipe de l'ABP. Schaarbeek vient d'ailleurs de s'engager dans un projet pilote proposé par cette dernière, qui vise à coordonner l'action des pouvoirs publics et des acteurs de la propreté, dans la mise en place d'actions concrètes qui permettront d'améliorer la situation. Notre échevine compétente en la matière vous reviendra certainement avec les résultats de ce projet pilote pour améliorer donc la propreté dans le quartier. La prévention est incarnée très

concrètement dans le quartier aussi, plus particulièrement dans la rue Verte, puisque vous le savez, la plupart des services du Programme de Prévention Urbain travaille dans les locaux numéro 216. Les professionnels, tels que les travailleurs sociaux de rue, gardiens de la paix, et les chargés de projets finalisent la mise en place d'une coordination de quartier, qui regroupera à termes tous les acteurs concernés par le quartier : habitants, services publics, réseaux associatifs, écoles, police, propreté et commerçants. Donc, cette coordination et ce travail partagé, ces réflexions partagées, avec l'ensemble des acteurs concernés par le quartier, permettront, nous le pensons sincèrement, et la police aussi d'ailleurs, que c'est ensemble, avec la volonté qui est la nôtre, qui est la vôtre, que nous arriverons à mettre en place des réponses structurelles à la situation problématique de ce quartier prioritaire. Merci pour votre question.

Ordre du jour n°52 -- Agenda nr 52

La solidarité avec la Palestine (Demande de Monsieur Yuri DE BELDER)

De solidariteit met Palestina (Verzoek van de heer Yuri DE BELDER)

De heer De Belder : Merci Madame la Présidente. Je vais faire mon intervention en français. Bonsoir à tous. Pour ceux qui ne le savent pas, le 30 mars est une journée importante, car c'est la Journée de la Terre. Cela n'a rien à voir avec l'écologie, mais avec un évènement qui s'est passé en Palestine. En 1976, il y a eu une révolte contre la confiscation des terres palestiniennes par l'état israélien. Et donc, vu que le 30 mars c'est aujourd'hui, c'était pour nous le moment idéal pour rappeler au Conseil les promesses de début octobre 2021 de la part de Monsieur van den Hove et Monsieur Eraly. Suite à une interpellation du PTB, une commission s'est tenue pour discuter des mesures de solidarité que la commune pouvait prendre envers le peuple palestinien. Il y a deux choses qui nous semblaient importantes à rappeler, c'est que premièrement, la commune devrait dans l'avenir joindre un document lors des marchés publics qui stipule que l'entreprise participante n'est pas active dans les territoires occupés, et deuxième point, il était aussi question d'établir un jumelage avec la ville palestinienne de Naplouse, réputée pour son histoire multiculturelle et interreligieuse. Cette procédure durerait 4 à 5 mois. Nous sommes 6 mois plus tard, qu'en est-il de ces démarches ? Et pouvons-nous être rassurés qu'aucune entreprise complice avec la colonisation ne soit incluse dans les marchés publics ? Vergeet niet, beste collega's : belofte maakt schuld. Je vous remercie pour vos réponses.

De heer van den Hove : Bedankt voor uw vraag. Het is inderdaad zo, we hebben een commissie gehad, we hebben toen gesproken over de stad Naplouse. Het was de bedoeling dat Naplouse dan naar Rijsel zou gaan, en ons ook zou komen bezoeken. Door Covid is dat niet doorgegaan, dat is trouwens nog altijd niet doorgegaan. Ondertussen heeft zowel de stad Naplouse als de ambassade gevraagd om eventjes te wachten omdat er vorige week zaterdag lokale verkiezingen waren in onder andere de stad Naplouse. Ik heb tot nu toe nog niet de uitslag gezien van de verkiezingen, dus we weten nog niet met wie we gaan spreken en ik heb ook van de ambassade geen antwoord gekregen over wat de volgende stappen zijn. Vanaf dat ik contact heb met de ambassade, en dat we weten wie er nu de verkiezingen gewonnen hebben en wie onze contactpersonen zijn, kunnen we hiermee verder gaan. Eerlijk gezegd, ik had graag gewild dat we veel sneller zouden gaan, maar uiteindelijk door de Covid en de verkiezingen die kwamen was het logisch om eventjes te wachten. Wij hebben nog altijd in ons achterhoofd om hier in mei iets te doen, zoals initieel gepland, ik hoop dat we het zo snel mogelijk effectief kunnen doen.

M. Eraly : Patience Monsieur Bernard, mais cela confirme l'intérêt que vous portez sur la question. Donc je peux vous confirmer, je vous l'avais déjà dit lors de la commission, mais je peux vous le confirmer qu'il n'y a pas de marché public passé par la commune avec une entreprise qui est active dans les territoires occupés. Ça c'est une chose. Mais on ne peut pas vous confirmer que les personnes qui travaillent dans cette entreprise, qui sont actionnaires dans l'entreprise, n'ont pas peut-être des intérêts dans une autre entreprise qui a elle-même des intérêts... ça, on n'est pas allé jusqu'à ce niveau-là de vérification. Mais en tout cas, la commune n'a pas passé de marché avec une entreprise qui est active dans les territoires occupés. Sur la question de l'exclusion automatique, question qui, intellectuellement, je vous suis totalement,

mais qui se heurte à la réglementation des marchés publics. Je l'avais déjà expliqué et ça n'a pas changé là-dessus. Et souvent, la référence utilisée, c'est la motion à Molenbeek, la commune de Molenbeek, qui avait comme objectif d'exclure des marchés publics toutes entreprises actives dans les territoires occupés. Et il faut savoir que la motion a été déclarée illégale. Et donc, il y a eu une délibération à Molenbeek qui a fait retirer cet acte du Conseil. Pas pour des raisons idéologiques, mais parce qu'il y avait une crainte d'un arrêté de suspension pour chaque cahier des charges qui passeraient avec mention de cette clause. Ce n'est pas pour autant qu'on essaye pas quand même de trouver une parade à cela. Mais donc cela demande un travail. Je vous avoue que moi je ne suis pas spécialiste expert en marchés publics et de maîtriser la législation à ce niveau-là. Et donc on fait un travail avec les autorités régionales, avec le Fédéral, mais également avec le secteur associatif, pour trouver la bonne formulation qui permettrait de mettre en œuvre ce système pour exclure les entreprises qui sont actives dans les territoires occupés.

De heer De Belder : Merci beaucoup pour vos réponses. Juste pour vous rappeler que le PTB avait déposé cette motion déjà en mai de l'année passée. Donc voilà, cela fait déjà un an, donc on espère que cela va avancer un peu plus vite que ça. Merci beaucoup.

QUESTIONS ORALES --- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n°53 --- Agenda nr 53

Séniorie Brems – L'accessibilité pour les habitants - Pannes d'ascenseurs (Question de Monsieur Matthieu DEGREGZ)

Seniorie Brems - Toegankelijkheid voor de bewoners - Panne van de liften (Vraag van de heer Matthieu DEGREGZ)

M. Degrez : Merci Madame la Présidente. Je vais être très, très rapide. La question, c'est trois paragraphes et demi. Je suis désolé pour cet interlude, je me faisais un thé. Bref. Cela concerne la séniorie Brems. Plusieurs habitants de la séniorie communale m'ont interpellé sur l'accessibilité du bâtiment. Sur deux ascenseurs, un est en panne depuis plusieurs mois. Le second ascenseur montre, d'après ce que j'ai compris, des signes de faiblesse. Les habitants qui sont des personnes âgées, c'est une séniorie, ont de grosses craintes qu'il tombe également en panne, et qu'ils ne puissent plus rentrer et sortir facilement de leur logement. Est-ce que des réparations sont programmées, et dans quel délai ? Et qu'est ce qui explique ces éventuels retards ? Qu'est-ce qui est mis en place pour garantir l'accessibilité du bâtiment à ses habitants personnes âgées ? Merci pour vos réponses.

M. Vanhalewyn : Merci Monsieur Degrez. La situation est effectivement préoccupante. Le service Bâtiment est entièrement mobilisé sur cette problématique d'ascenseur, et est bien conscient de la situation et de la gêne occasionnée, et surtout, il ne faudrait pas que le dernier ascenseur opérationnel tombe en panne, parce que cela créerait de lourds et de graves problèmes. Nous avons une firme Schindler qui s'occupe de la maintenance ordinaire des ascenseurs, pour le maintenir aux normes, qui a remis une offre totalement exorbitante, parce que la panne dépasse l'entretien normal de l'ascenseur, qui a remis une offre totalement exorbitante. Et donc, le service s'est permis de demander et de chercher d'autres offres pour ne pas répondre, parce que de temps en temps, certaines firmes, en effet, profitent des situations d'urgence. Mais donc voilà, au pire des cas, nous avons une offre exorbitante, mais on devra l'actionner, si jamais on devait anticiper des problèmes. Et on se donne quelques semaines, les services m'assurent que nous aurons des offres plus précises et des engagements dans la seconde quinzaine du mois d'avril. Et donc, il est encore un tout petit peu trop tôt pour dire à quel moment la réparation sera effectuée, mais nous avons dans les offres, demandé des offres qui prennent en compte une réparation rapide, pas une programmation plus longue. Mais nous sommes bien conscients de la problématique, nous la prenons très au sérieux, mais nous ne voulons pas payer plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une panne qui semble, à nous techniciens, devoir justifier quelques milliers d'euros. Donc 2^{ème} quinzaine d'avril, des offres reçues, d'autres, et réparation dans le courant du mois de mai. Et je vais demander au service de

30.03.2022

vous tenir personnellement au courant des évolutions. Cela vous permettra de ne pas devoir nous réinterroger plus formellement.

La séance publique est levée à 23 heures et 40 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 23.40 uur.